

Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Avant-propos

Depuis maintenant plus de 20 ans, RECYC-QUÉBEC agit à titre de référence en dressant le portrait le plus vaste et le plus complet possible du secteur de la gestion des matières résiduelles (GMR) au Québec. Le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec est la 14^e édition de ce document phare.

Le présent bilan fait état des plus récentes données en lien avec la récupération, le tri, le conditionnement, le recyclage et la valorisation de plusieurs matières :

- les matières recyclables de la collecte sélective;
- les matières organiques;
- les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), incluant le bois;
- les textiles;
- les matelas;
- les équipements de protection individuelle (ÉPI);
- les résidus domestiques dangereux (RDD);
- les matières visées par un programme de récupération spécifique (responsabilité élargie des producteurs (REP), consigne publique, programme de récupération de pneus hors d'usage).

Le portrait des matières résiduelles acheminées dans les écocentres, dans les installations de valorisation énergétique de même que de l'ensemble des matières résiduelles acheminées dans les lieux d'élimination y sont également présentés.

Pour réaliser cette vaste enquête, RECYC-QUÉBEC a travaillé avec un ensemble de parties prenantes, représentées par près de **900 installations québécoises impliquées dans la chaîne de valeur de la GMR**. Cette collaboration essentielle, en majorité volontaire, a permis à RECYC-QUÉBEC de fournir de l'information factuelle sur la quasi-totalité des matières résiduelles visées par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Le Bilan 2021 brosse le portrait le plus complet à ce jour et va plus loin que tous ceux réalisés depuis 2008. En plus des sections habituelles, on y présente les données en lien avec la récupération des matelas, des ÉPI, de même que des matières récupérées directement auprès d'institutions, de commerces et d'industries (ICI). Des informations supplémentaires ont également été ajoutées aux sections régulières, notamment sur l'évolution des comportements et de l'encadrement réglementaire, lorsque pertinent.

Il est important de préciser que la réalisation du Bilan 2021 s'est inscrite dans un contexte particulier pour l'industrie de la GMR au Québec, notamment avec la pandémie de COVID-19 et les divers changements que celle-ci a entraînés. Bien que la gestion des matières résiduelles représente encore un défi important, des améliorations dans certaines filières ont été observées. Pensons par exemple à l'augmentation des taux de recyclage des matières organiques, qui démontre que des stratégies déployées de façon structurée pour améliorer un secteur particulier portent fruit, ou encore à l'augmentation des ventes locales des centres de tri. Dans une perspective plus large, mentionnons aussi la sensibilisation et la conscientisation citoyenne grandissantes face aux enjeux de la GMR.

Au final, le Bilan 2021 s'avère être un outil indispensable pour suivre et mesurer la performance québécoise en GMR, en plus de nous guider dans la définition d'orientations futures et dans la priorisation d'actions nous permettant d'atteindre notre objectif d'un Québec sans gaspillage.

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La collecte sélective

Voilà maintenant plus de 25 ans que la collecte sélective permet aux citoyens, mais également à de plus en plus d'industries, de commerces et d'institutions (ICI), de récupérer leurs matières recyclables, les détournant ainsi des lieux d'élimination.

Depuis toutes ces années, de nombreux éléments ont eu un impact sur le système et notamment les opérations des centres de tri, nécessitant une évolution des façons de faire. On pense au changement de la collecte séparée à la collecte pêle-mêle, à la mise en marché en baisse de papier journal et de verre et à celle en hausse des plastiques, du développement de technologies qui ont permis d'automatiser le tri, et plus récemment, des exigences plus restrictives à l'exportation des matières recyclables, en premier par la Chine lors du National Sword en 2017, puis par d'autres pays de l'Asie depuis.

La présente fiche dresse le portrait des matières recyclables qui sont acheminées aux 27 centres de tri de la collecte sélective du Québec.

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

La modernisation de la collecte sélective

En juin 2022, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles. Ce règlement donne la responsabilité de gérer l'ensemble du système de collecte sélective (de la mise en marché des contenants, emballages, imprimés et journaux à leur récupération et valorisation) à un organisme de gestion désigné (OGD) représentant les entreprises qui mettent en marché ces produits soumis à cette réglementation, sous le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le règlement prévoit un partenariat avec les organismes municipaux pour l'offre de services de collecte et de transport, ainsi que l'atteinte d'objectifs portant sur les taux de récupération, recyclage et valorisation, incluant un objectif de valorisation locale. Après la désignation de l'OGD en octobre 2022, une période de transition permettra de préparer l'entrée en force de la REP le 1^{er} janvier 2025.

La provenance des matières

En 2021, les matières recyclables de provenance municipale ou de collectes privées propres aux ICI ont été acheminées vers 27 centres de tri différents, soit 23 recevant principalement des matières provenant de collectes municipales et 4 n'ayant reçu et traité que des matières provenant de collectes propres aux ICI.

Les matières reçues par les centres de tri

Les quantités de matières reçues ont augmenté de près de 7 % depuis 2018 pour atteindre 1 058 000 tonnes, les quantités étant en hausse tant pour les collectes municipales que pour les collectes propres aux ICI. La hausse des matières récupérées de près de 20 % auprès des ICI s'explique notamment par le redémarrage des opérations d'un centre de tri recevant exclusivement des matières ICI en 2019. La hausse des matières reçues de collectes municipales peut quant à elle s'expliquer par l'impact du télétravail, en lien avec la pandémie de COVID-19, ainsi que l'augmentation des achats en ligne avec livraison à domicile.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Tableau 1

Quantit   de mati  res re  ues par provenance
(en tonnes)

Provenance	2015	2018	2021	Diff��rence 2018-2021
Mati��res re��ues de collectes municipales	774 000	772 000	794 000	3 %
Mati��res re��ues de collectes propres aux ICI	222 000	221 000	264 000	20 %
Total	996 000	993 000	1 058 000	7 %

Les rejets des centres de tri

En 2021, les quantit  s de mati  res rejet  es par les centres de tri ont connu une augmentation comparativement    2018, poursuivant la tendance observ  e depuis 2015. En effet, 144 000 tonnes de mati  res ont   t   rejet  es, soit 13 % des mati  res re  ues, comparativement    114 000 tonnes ou 11 % des mati  res re  ues en 2018.

Ces rejets sont compos  s soit de mati  res n'  tant pas accept  es aux centres de tri (par exemple, des produits ou mati  res n'  tant pas des contenants, emballages, imprim  s ou journaux), soit de mati  res recyclables qu'il n'a pas   t   possible de retirer dans le processus de tri, notamment    cause des exigences plus serr  es en mati  re de qualit   des mati  res sortantes des centres de tri.

La situation du verre

La probl  matique du verre est toujours pr  sente en 2021. En effet, une majorit   du verre sortant des centres de tri ne r  pond toujours pas aux besoins des march  s de recyclage et celui-ci se retrouve achemin   vers des lieux d'enfouissement technique (LET). Il y est majoritairement utilis   en recouvrement journalier ou pour autres usages tels que l'am  nagement de chemins d'acc  s ou de fonds de cellule.

Bien qu'une quantit   plus importante de verre ait   t   envoy  e au recyclage en 2021 par rapport    2018, soit une augmentation de 13 % (voir le tableau 2    cet effet), la quantit   envoy  e en LET par les centres de tri a   galement augment  , passant de 78 000 tonnes en 2018    92 000 tonnes en 2021, une hausse de 18 %.

Pr  s de la moiti   (46 %) des centres de tri acheminent leur verre au recyclage uniquement, alors que les autres envoient leur verre uniquement en LET (38 %) ou    la fois au recyclage et en LET (17 %).

   cet effet, la modernisation des syst  mes de consigne et de collecte s  lective a notamment pour objectif de responsabiliser les producteurs quant aux contenants de verre mis en march  , ce qui permettra de mettre en place davantage d'options pour la r  utilisation et le recyclage du verre, r  duisant ainsi son utilisation dans des LET.

De plus, le 3 ao  t 2022, le gouvernement a   dict   le R  glement modifiant le R  glement sur les redevances exigibles pour l'  limination de mati  res r  siduelles, qui pr  voit notamment l'introduction d'une redevance partielle (1/3 des redevances pour l'  limination)    partir du 1^{er} janvier 2023 sur les mati  res r  siduelles utilis  es comme mat  riel de recouvrement journalier ou dans la confection de chemins d'acc  s. Cette redevance partielle pourrait avoir un effet sur les quantit  s de mati  res utilis  es en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement puisqu'il agira comme levier   conomique en faveur du recyclage. Le prochain Bilan, qui portera sur l'ann  e de r  f  rence 2023, donnera une premi  re mesure de l'impact de ce changement r  glementaire.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

L'entreposage de mati  res recyclables

Les op  rations courantes des centres de tri requi  rent que certaines mati  res soient entrepos  es. On retrouve des mati  res re  ues qui sont en attente du tri, ainsi que des mati  res tri  es qui sont en attente d'  tre envoy  es en valorisation. Tout d  pendant du contexte des march  s (pr  sence ou non de march  s, valeur des mati  res) et de la situation de chaque centre de tri (par exemple espace disponible pour l'entreposage, arr  t temporaire de tri, disponibilit   des transporteurs pour les mati  res), les quantit  s entrepos  es peuvent varier grandement d'une ann  e    une autre, et m  me pendant une m  me ann  e.

Les centres de tri ont d  clar   19 000 tonnes de mati  res entrepos  es en fin d'ann  e 2021.

Les mati  res sortantes des centres de tri

En 2021, les centres de tri ont achemin   vers les diff  rents march  s 803 000 tonnes de mati  res, une hausse de 2 % par rapport    2018.

Tableau 2

Quantit   de mati  res sortantes
(en tonnes)

Mati��res	Quantit��s sortantes			Diff��rence 2018-2021
	2015	2018	2021	
Papier et carton	707 000	642 000	651 000	1 %
M��tal	30 000	39 000	36 000	-8 %
Plastique	46 000	59 000	61 000	3 %
Verre	23 000	45 000	51 000	13 %
Mati��res m��lang��es et autres	2 000	1 000	4 000	300 %
Total	808 000	786 000	803 000	2 %

Entre 2018 et 2021, les quantit  s sortantes de m  tal ont diminu   de 8 %, principalement en raison d'une diminution des quantit  s mises en march   de m  taux ferreux.

Les variations restent faibles pour le plastique (hausse de 3 %) ainsi que pour les fibres (hausse de 1 %).

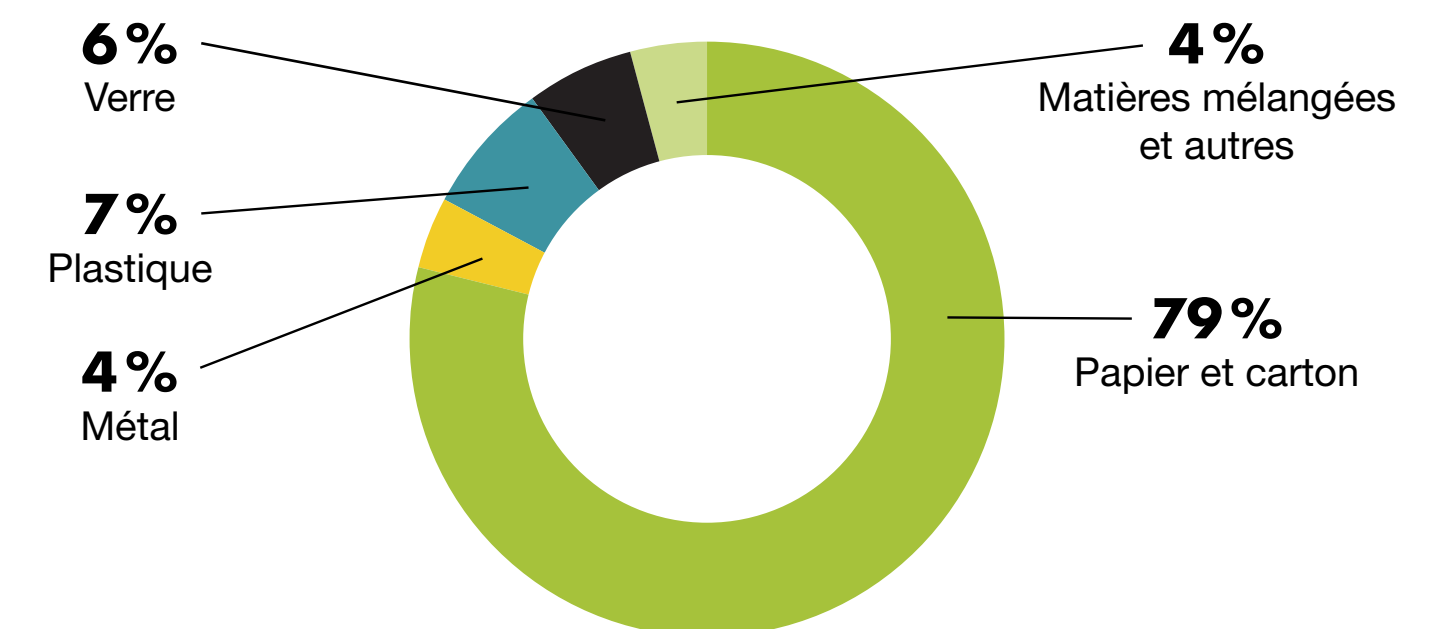
Les quantit  s de mati  res m  lang  es et autres ont augment   de 300 % entre 2018 et 2021, toutefois en poids relatif, cela ne repr  sente qu'une infime partie des mati  res sortantes des centres de tri.

Enfin, pour le verre, une hausse de 13 % du verre destin   au recyclage est observ  e en 2021 compar  e    2018, soit une augmentation de 6 000 tonnes.

Globalement, il n'y a pas de variation majeure en termes de proportion de mati  res sortantes par rapport aux donn  es de 2018. Comme toujours, le papier et le carton restent les mati  res dont les quantit  s sortantes sont les plus importantes, soit 79 % de la quantit   totale.

Figure 1

R  partition des mati  res sortantes des centres de tri en 2021



Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

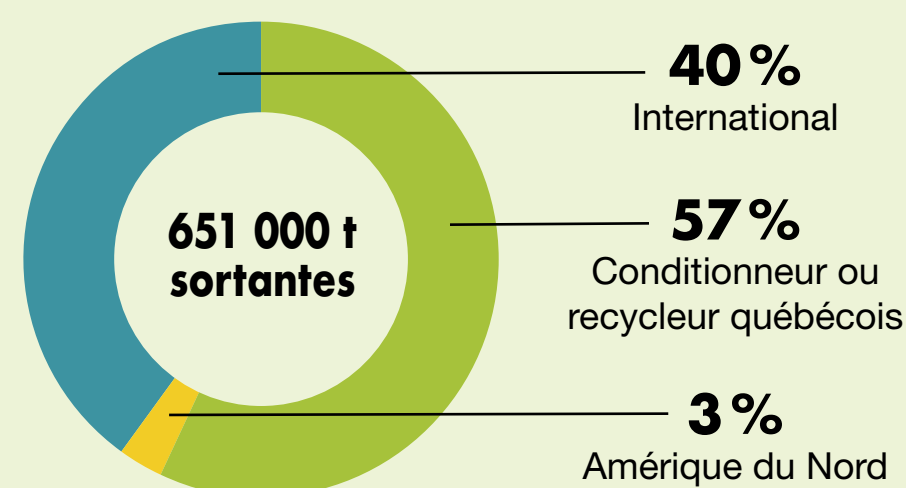
Méthodologie

Destination des matières sortantes

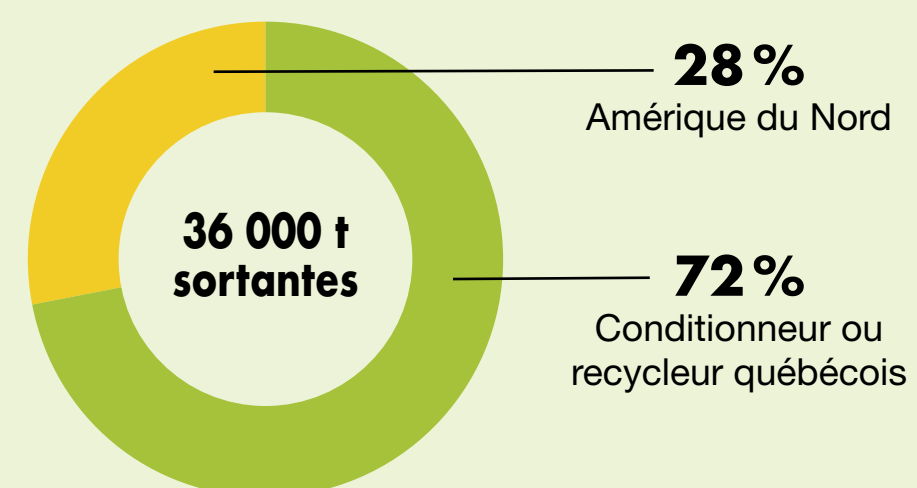
Figure 2

Destination des matières sortantes en 2021

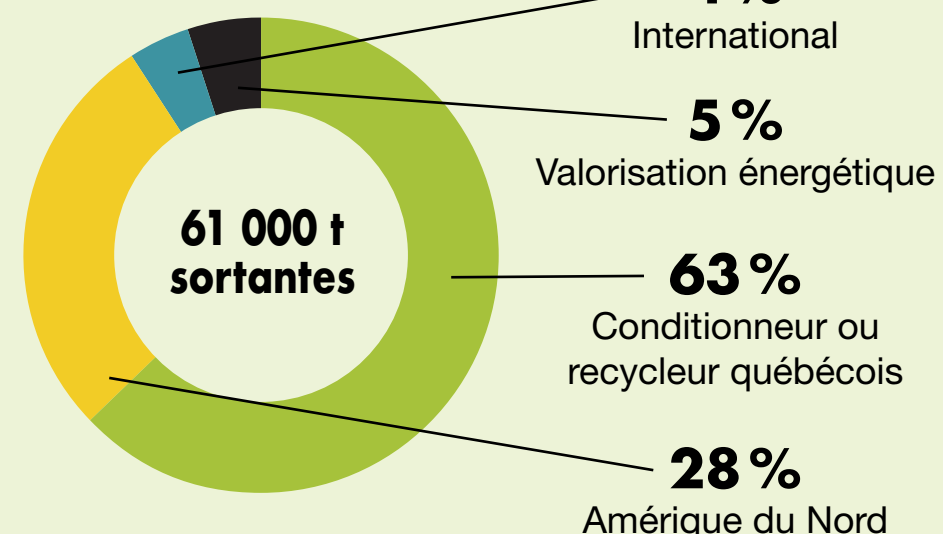
Papier et carton



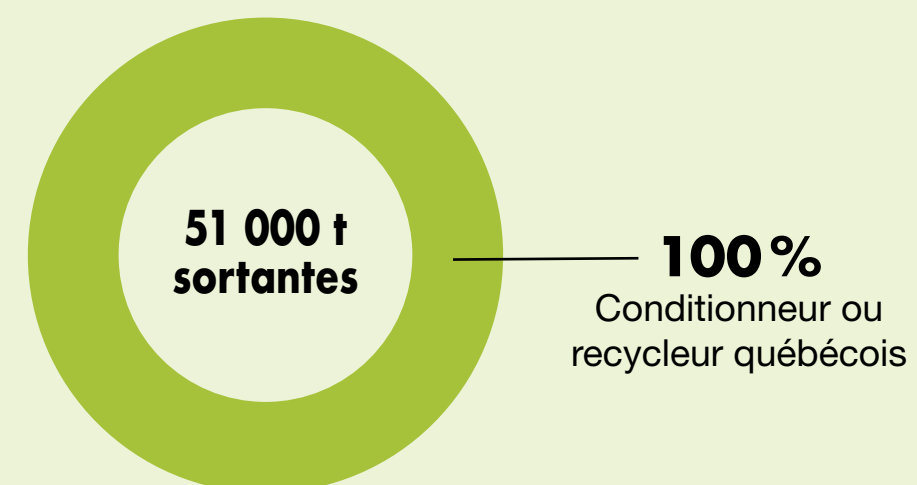
Métal



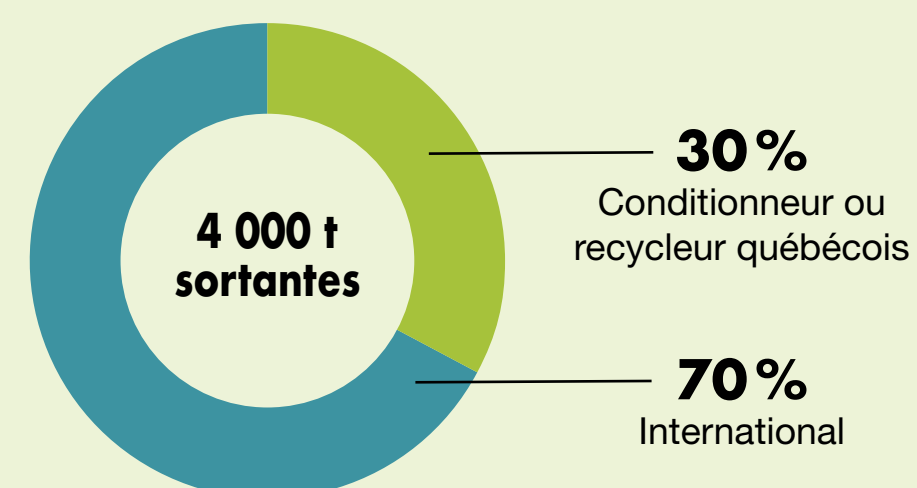
Plastique



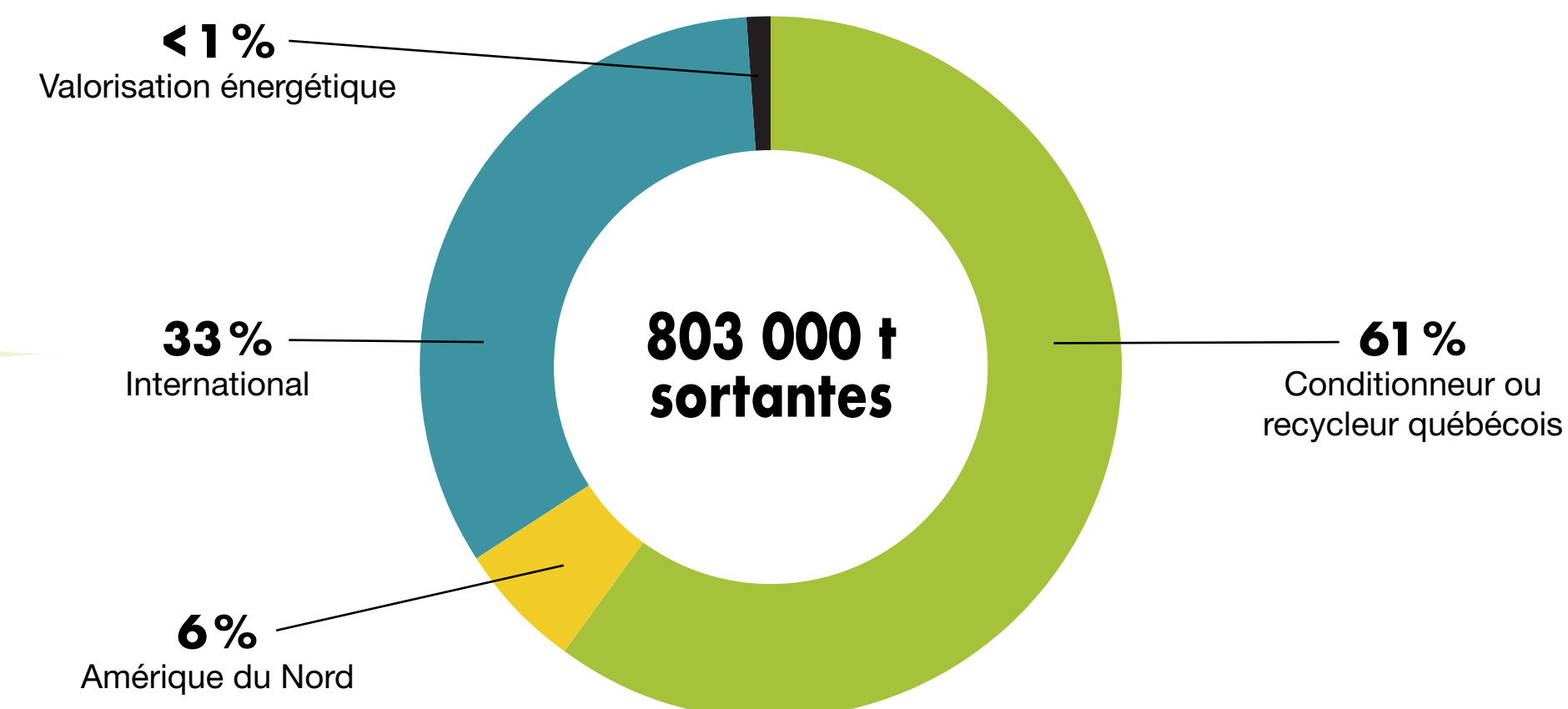
Verre



Matières mélangées et autres



Total



Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Tableau 3

Destination des matières sortantes aux fins de recyclage et de valorisation (excluant l’utilisation en LET)

	Conditionneur ou recycleur québécois	Amérique du Nord	Courtier ou expédition hors Québec	Valorisation énergétique
2021	61 %	6 %	33 %	< 1 %
2018	55 %	3 %	41 %	1 %
2015	39 %	n.d.	61 %	0 %
2012	48 %	n.d.	52 %	< 1 %

Amorcée en 2015, la hausse des proportions de matières sortantes des centres de tri acheminées vers des conditionneurs et recycleurs québécois se poursuit en 2021, à l'inverse des exportations qui poursuivent leur diminution. La hausse la plus importante en ce sens se situe au niveau des fibres qui ont été acheminées au Québec à 57 % en 2021, alors que cette proportion était de 48 % en 2018. Toutefois, les fibres restent toujours les matières exportées en plus grandes quantités vers l'international et cela principalement pour le grade de papier mélangé.

De ce fait, on constate une hausse de centres de tri vendant la majorité de leurs fibres au Québec entre 2018 et 2021. En 2018, 36 % des centres de tri vendaient au moins 80 % de leurs fibres au Québec, cette proportion ayant augmenté à 59 % en 2021. La proportion de centres de tri qui vendaient plus de 80 % de leurs fibres à l'exportation est quant à elle restée stable entre 2018 et 2021, soit d'environ 15 %. Les autres centres de tri n'ont pas de tendance claire et utilisent tant les débouchés locaux que ceux de l'exportation.

À l'inverse, le métal est passé d'un marché principalement québécois à un marché nord-américain, alors que la proportion des quantités restant au Québec aux fins de recyclage est passée de 94 % en 2018 à 72 % en 2021. Cette tendance s'observe principalement pour les métaux ferreux (par exemple les boîtes de conserve), qui ont vu leur destination changer du Québec au profit des États-Unis. La même tendance est constatée également pour les contenants d'aluminium (assiettes, papier).

Le plastique suit la même tendance, mais avec une diminution plus faible, de 66 % des ventes au Québec en 2018 à 63 % en 2021. La majorité des catégories de plastiques triés sont visées par ce changement de destination, soit : le PET, le HDPE, les plastiques mélangés ainsi que les gros morceaux de plastique (par exemple les chaudières et bacs de récupération).

Ainsi, alors que 74 % des centres de tri vendaient au moins 80 % de leurs plastiques au Québec en 2018, cette proportion a baissé à 56 % en 2021. Toutefois, le marché des plastiques reste principalement nord-américain : la proportion des centres de tri qui vendaient au moins 80 % de leurs plastiques en Amérique du Nord était de 100 % en 2018 et elle a subi une légère baisse pour atteindre 93 % en 2021.

Pour sa part, tout le verre acheminé à des fins de recyclage est destiné au marché québécois, une situation stable dans le temps.

Finalement, la majorité des matières mélangées ont été envoyées à l'international, soit 66 %, une hausse par rapport au 39 % de 2018. En termes de quantités, cela reste néanmoins marginal.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La valeur des matières

RECYC-QUÉBEC réalise depuis de nombreuses années l'indice des prix des matières, un calcul permettant de démontrer la valeur moyenne des matières vendues par les centres de tri des matières recyclables au Québec. Les figures 3 et 4 démontrent respectivement l'évolution de la valeur des matières au cours des dernières années. On constate des cycles de hausse et de baisse des prix, mais globalement, après une baisse historique entre 2018 et 2021, la valeur moyenne pour 2021 était la plus élevée depuis les dix dernières années. En effet, à l'été 2021, la valeur des matières a atteint un sommet et une légère baisse a commencé à se faire sentir à la fin de cette même année.

Figure 3

Variation de la valeur moyenne des matières recyclables entre 2012 et 2021
(en \$/tonne)

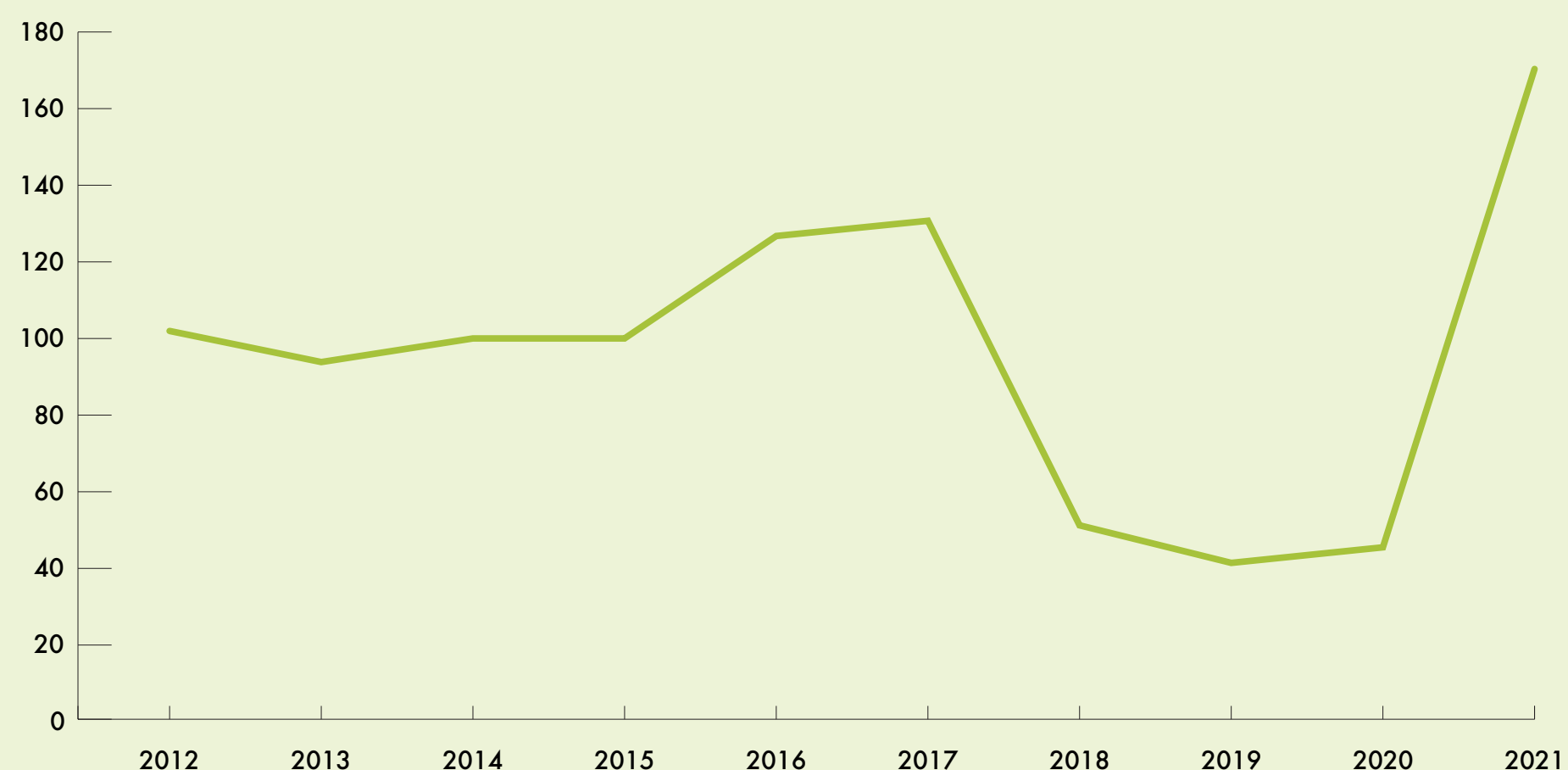
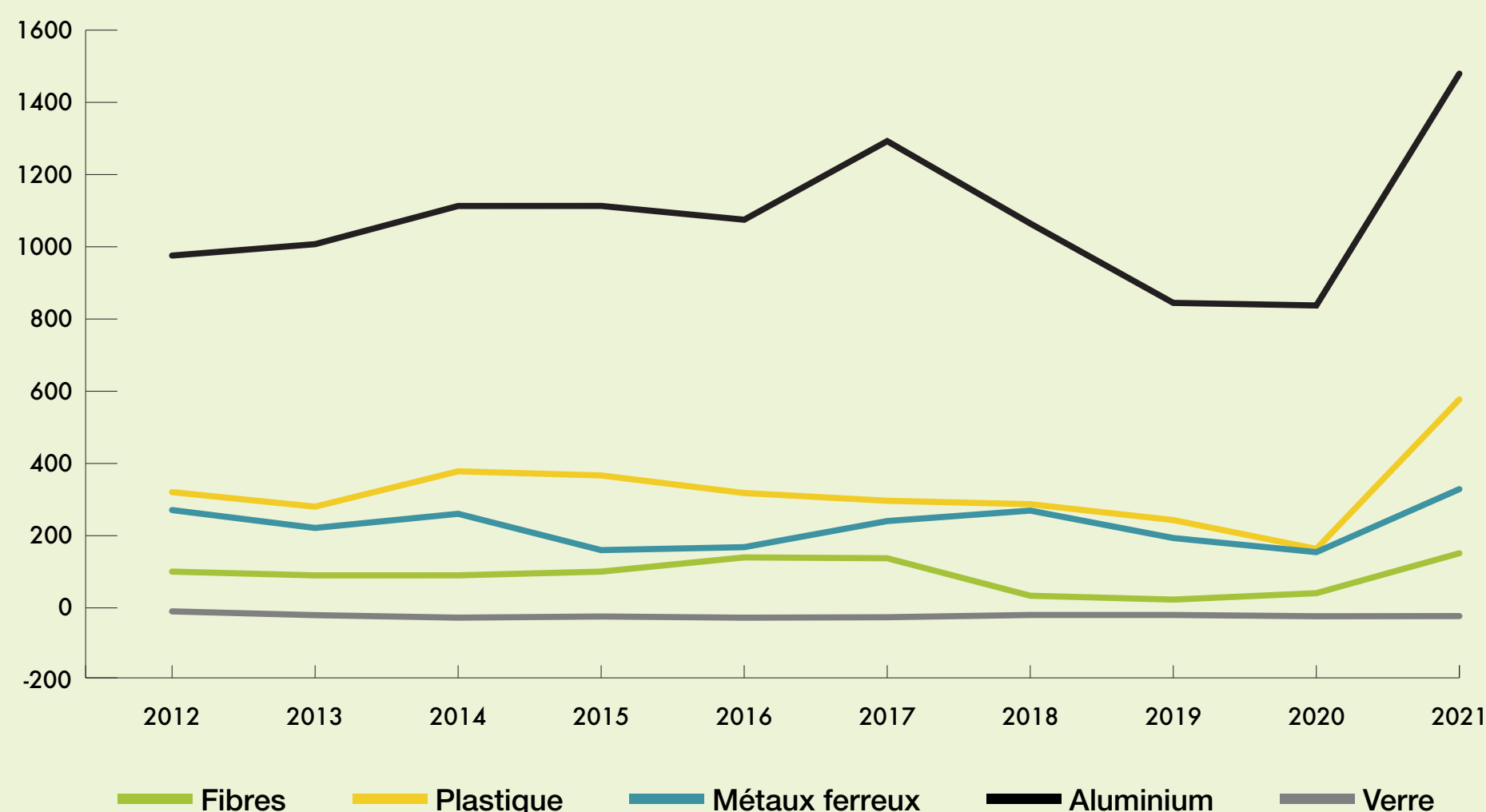


Figure 4

Variation de la valeur des grandes catégories de matières recyclables de 2012 à 2021
(en \$/tonne)



L'élimination de matières recyclables

Les matières recyclables récupérées et acheminées directement à l'élimination

La pandémie de COVID-19 a entraîné son lot d'effets et d'impacts sur les activités du Québec, incluant sur la gestion des matières résiduelles. Durant les différents confinements, il n'a pas toujours été possible pour certains centres de tri d'accepter les matières recyclables récupérées et de les trier, par exemple par manque de main-d'œuvre, ces dernières étant alors acheminées vers des lieux d'élimination.

Ainsi, en 2021, ce sont 3 000 tonnes de matières recyclables récupérées par des collectes dédiées, mais non triées, qui ont finalement dû être acheminées vers l'élimination.

Les matières recyclables éliminées

Une partie des matières recyclables générées n'est toujours pas déposée dans le bac de récupération par les citoyens et les ICI et se retrouve donc dans les lieux d'élimination. L'**Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination réalisée en 2019-2020** a permis de quantifier le tonnage de contenants, d'emballages, d'imprimés et de journaux qui se retrouvent encore annuellement dans les lieux d'élimination du Québec. Pour 2021, c'est plus de 1 M de tonnes de ces matières qui a été éliminé, dont plus de la moitié provenait du secteur ICI. Dans tous les secteurs, ce sont principalement les fibres (papier et carton) et le plastique qui se retrouvent le plus parmi les matières recyclables éliminées. À noter que cette quantité exclut les rejets des centres de tri qui sont acheminés à l'élimination, les matières recyclables récupérées par des collectes dédiées, mais ayant été ultimement éliminées, de même que les matières recyclables utilisées en recouvrement ou autres usages dans les LET.

Tableau 4

Matières recyclables de la collecte sélective éliminées en 2021 par secteur
(en tonnes)

Catégories de matières	Provenance		
	Municipal	ICI	CRD
Papier / carton	157 000	350 000	27 000
Métal	43 000	17 000	1 000
Plastique	158 000	207 000	13 000
Verre	29 000	21 000	3 000
Total 2021	388 000	594 000	44 000
Proportion	38 %	58 %	4 %

Performance du système de collecte sélective municipale

Afin de mesurer la performance du système de collecte sélective, les quantités acheminées aux fins de recyclage utilisées sont celles provenant du secteur municipal et excluent les matières provenant des ICI desservis par une collecte privée.

Une portion importante des matières sortantes des centres de tri sont d'origine municipale. Des 803 000 tonnes de matières sortantes en 2021, on estime que 603 000 tonnes provenaient des collectes municipales, soit une quantité similaire aux 590 000 tonnes de 2018. Les 200 000 tonnes restantes proviendraient de collectes propres aux ICI, une hausse de 2 % par rapport aux 196 000 tonnes estimées en 2018.

Avant-propos

Section 1
La collecte s  lective

Section 2
Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3
Les mati  res organiques

Section 4
Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5
Les   cocentres

Section 6
La r  cup  ration des textiles

Section 7
Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8
Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9
La valorisation   nerg  tique

Section 10
L'  limination

M  thodologie

Le tableau 5 pr  sente les quantit  s de mati  res achemin  es aux fins de recyclage depuis 2015.

Tableau 5
Quantit   de mati  res achemin  es aux fins de recyclage provenant
de la collecte s  lective municipale
(en tonnes)

Mati��res	2015	2018	2021	Variation 2018-2021
Papier et carton	522 000	459 000	461 000	< 1 %
M��tal	29 000	28 000	35 000	25 %
Plastique	40 000	58 000	52 000	-10 %
Verre	23 000	45 000	50 000	11 %
Mati��res m��lang��es	S.O.	S.O.	4 000	S.O.
Total	614 000	590 000	603 000	2 %



1 Voir le sch  ma   labor      cette fin    la **page 13**.

2 Cette quantit   inclut le verre achemin   en LET pour utilisation en recouvrement et autres usages (92 000 tonnes).

3 Il s'agit de mati  res r  cup  r  es par la collecte s  lective municipale et re  ues par les centres de tri, mais ne se composant pas de contenants, d'emballages, d'imprim  s ou de journaux. Ces mati  res, puisque re  ues par les centres de tri, doivent   tre consid  r  es aux fins du calcul de performance de la collecte s  lective municipale.

Cette donn  e permet de mesurer, au niveau municipal, la performance globale des centres de tri. Ainsi, des 794 000 tonnes de mati  res re  ues de la collecte municipale (tableau 1), on estime que 603 000 tonnes ont   t   achemin  es au recyclage, soit 76 % du total entrant¹. Cette performance des centres de tri est la m  me que celle calcul  e pour 2018 (76 %, soit 590 000 tonnes municipales achemin  es au recyclage sur 772 000 tonnes municipales re  ues).

L'autre donn  e utilis  e pour   valuer la performance du syst  me est celle des quantit  s g  n  r  es d'origine municipale, qui repr  sente la totalit   des mati  res recyclables (contenants, emballages, imprim  s et journaux compos  s de papier/carton, plastique, verre ou m  tal) g  n  r  es par les citoyens et ICI desservis par les collectes municipales, qu'elles aient   t   jet  es aux d  chets ou r  cup  r  es dans la collecte s  lective. La plus r  cente donn  e disponible estime cette quantit   g  n  r  e    1 274 000 tonnes, tel que l'indique le tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6
Calcul des quantit  s de mati  res recyclables municipales g  n  r  es
(en tonnes)

Mati��res	Quantit��s municipales re��ues par les centres de tri A	Quantit��s ��limin��es B	Quantit��s g��n��r��es A+B
Papier et carton	490 000	157 000	647 000
M��tal	30 000	43 000	73 000
Plastique	90 000	158 000	248 000
Verre	99 000	121 000 ²	220 000
Autres mati��res ³	85 000	S.O.	85 000
Total	794 000	480 000	1 274 000

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Le tableau 7 pr  sente les taux d'acheminement aux fins de recyclage des mati  res de la collecte s  lective municipale, calcul  s en divisant les quantit  s achemin  es aux fins de recyclage par les quantit  s g  n  r  es.

Tableau 7

Calcul du taux d'acheminement aux fins de recyclage de la collecte s  lective municipale en 2021

Mati��res	Quantit��s g��n��r��es (en tonnes) A	Quantit��s achemin��es aux fins de recyclage (en tonnes) B	Taux d'ache- minement aux fins de recyclage B/A	Taux d'ache- minement aux fins de recyclage 2018 pour le secteur r��sidentiel seulement ⁴
Papier et carton	647 000	461 000	71 %	71 %
M��tal	73 000	35 000	48 %	48 %
Plastique	248 000	52 000	21 %	25 %
Verre	220 000	50 000	23 %	28 %
Mati��res m��lang��es ⁵	S.O.	4 000	S.O.	S.O.
Autres mati��res	85 000	S.O.	S.O.	S.O.
Total	1 274 000	603 000	47 %	52 %

Le taux d'acheminement global de la collecte s  lective municipale, prenant en consid  ration les quantit  s g  n  r  es et achemin  es aux fins de recyclage, s'  tablit    47 % en 2021⁶, comparativement au taux de 52 % atteint en 2018 pour la collecte s  lective r  sidentielle uniquement. Tel qu'observ   en 2018, ce taux refl  te en bonne partie les contraintes actuelles v  cues par l'industrie de la collecte s  lective, qui apr  s pr  s de 25 ans d'  volution, voit depuis quelques ann  es une stagnation de sa performance.

De plus, la prise en compte des ICI desservis par le milieu municipal dans le calcul de performance de la collecte s  lective influence en partie les r  sultats. On observe notamment une diminution des taux d'acheminement aux fins de recyclage pour le plastique et le verre. En ce qui concerne les plastiques, leur diversit   grandissante qui complexifie leur reconnaissance vient limiter pour les centres de tri la possibilit   de les trier ad  quatement. Pour le verre, malgr   une hausse des ventes aux fins de recyclage, les quantit  s envoy  es en LET ont   galement augment   entre 2018 et 2021.

⁴ Cette donn  e est pr  sent  e    titre indicatif uniquement, puisque les donn  es de 2021 incluent le secteur r  sidentiel, mais   galement les ICI desservis par les collectes municipales.

⁵ Il s'agit de mati  res m  lang  es non tri  es vendues directement    l'international.

⁶ Voir le sch  ma   labor      cette fin    la **page 14**.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Des comportements ancrés dans les habitudes

Réalisé par RECYC-QUÉBEC en 2021, le Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2^e édition) permet de constater la participation constante des ménages à la récupération des matières recyclables, alors que 97 % des gens les récupèrent systématiquement ou la plupart du temps, une proportion similaire à 2015. Néanmoins, la perception que la récupération des matières recyclables est facile est partagée par 87 % des répondants, soit une proportion inférieure à 2015 (92 %).

L'habitude de récupérer est fortement valorisée par les citoyens. Près de neuf répondants sur dix (88 %) pensent que les personnes qui récupèrent peuvent être fières de ce geste. Par ailleurs, 81 % se disent dérangés du fait que des personnes ne font pas cet effort, une augmentation par rapport à 2015 (75 %). Seule une minorité de répondants se disent découragés par les inconvénients de la récupération, comme le nettoyage des objets ou matières (30 %), l'espace occupé à l'intérieur (20 %), les documents de nature confidentielle (32 %) et le manque de connaissance sur les matières qui vont ou non au bac de récupération (29 %). Ces principaux freins demeurent dans des proportions similaires ou légèrement supérieures à 2015.

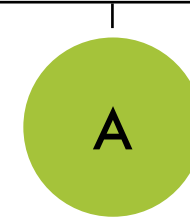
Des doutes qui augmentent

Plus de la moitié (52 %) des répondants doutent que les matières mises au bac seront recyclées (soit une augmentation considérable par rapport au 37 % en 2015), et pour 21 % d'entre eux, le recyclage est une activité qui génère de la pollution et du gaspillage d'énergie (versus 16 % en 2015).

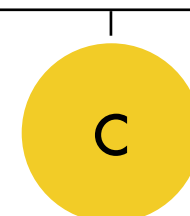


Performance des centres de tri. Données 2021

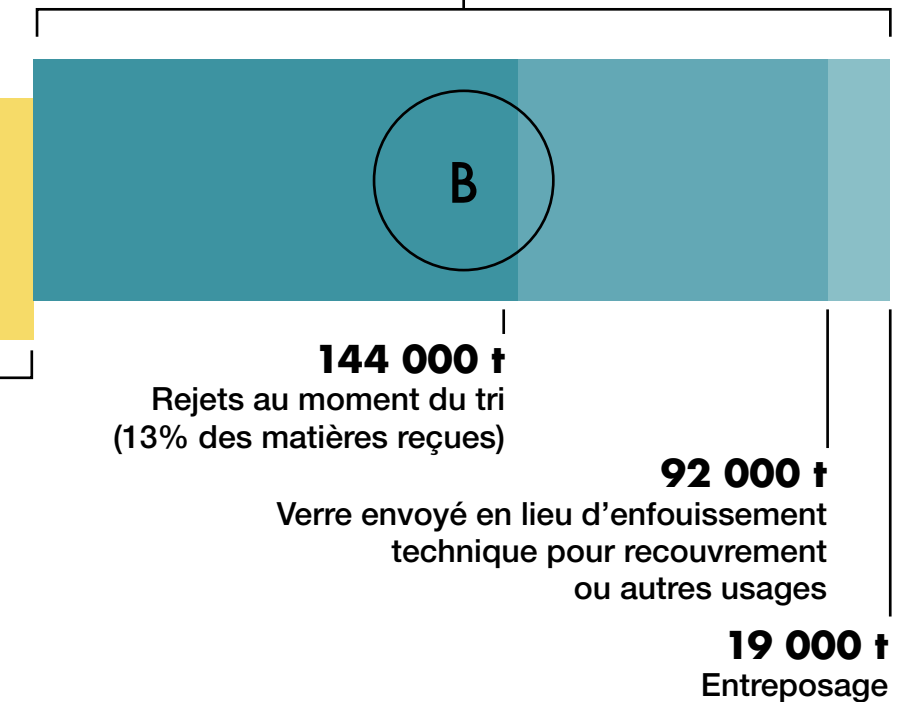
La récupération par le bac



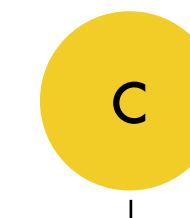
Le tri



UN TOTAL DE 255 000 t
Quantité de matières
non recyclées
ou entreposées



Le recyclage et la valorisation énergétique



Destination des matières



49 000 t
Conditionneurs ou recycleurs nord-américains

3 000 t
En valorisation énergétique (au Québec)

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

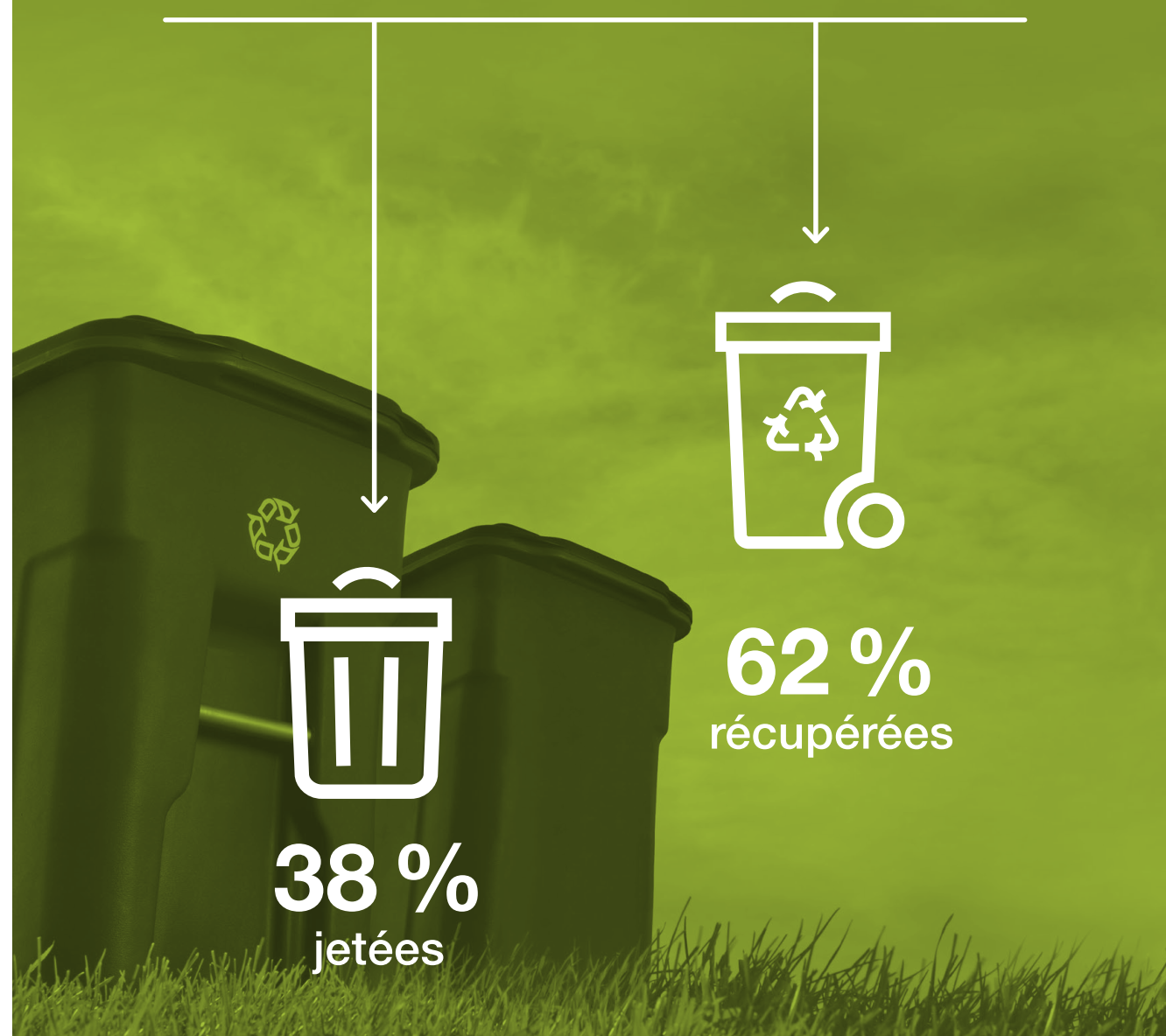
Méthodologie

Performance combinée: 47% des matières recyclables générées à la maison et par les ICI desservis par les collectes municipales ont été acheminées aux fins de recyclage. Données 2021

COLLECTES MUNICIPALES

Consommation et récupération des matières recyclables

1 274 000 t



CENTRES DE TRI

Réception et tri des matières recyclables



CONDITIONNEURS/RECYCLEURS

Conditionnement des matières récupérées et triées pour ensuite les recycler



Le conditionnement et le recyclage des mati  res recyclables (papier et carton, plastique, verre et m  tal)

Afin de faciliter la lecture, les r  sultats ont   t   arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affich  s dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout    fait    la somme des r  sultats qui leur sont associ  s.

Le recyclage du papier et du carton (fibres)

En 2021, 16 installations, principalement des papeti  res, recevaient du papier et du carton r  cup  r  s en vue de leur recyclage. Ce sont 1,55 million de tonnes de papier et carton qui ont   t   re  ues pour recyclage par ces installations en 2021, une croissance de 9 % par rapport aux quantit  s re  ues en 2018.

Le tableau 1 pr  sente les diff  rentes cat  gories de mati  res re  ues par les recycleurs de papier et carton en 2018 et 2021.

Tableau 1

Quantit   de mati  res re  ues par les recycleurs de papier et carton 2018-2021

(en tonnes)

	2018	2021	Diff��rence 2018-2021 en %	Diff��rence 2018-2021 en tonnes
Journaux / revues et magazines	92 000	184 000	100 %	92 000
Papier m��lang��	27 000	30 000	11 %	3 000
Papier blanc et papier de bureau	346 000	318 000	-8 %	-28 000
Carton ondul��	911 000	965 000	6 %	54 000
Carton plat	17 000	33 000	94 %	16 000
Autres fibres	32 000	21 000	-34 %	-11 000
Total	1 425 000	1 551 000	9 %	126 000

Les quantit  s de journaux, revues et magazines de m  me que celles de papier m  lang   re  ues pour recyclage ont augment   de 92 000 tonnes et 3 000 tonnes respectivement, ce qui repr  sente des hausses de 100 % et 11 % par rapport    2018. Ces augmentations s'expliquent notamment par le remplacement du carton par des journaux ou du papier m  lang   dans certaines recettes de carton.

Les quantit  s de carton ondul   re  ues ont quant    elles augment   de 54 000 tonnes par rapport    2018 (hausse de 94 %). Le secteur des institutions, commerces et industries (ICI) g  n  re moins de carton, mais les citoyens et ICI qui participent aux collectes municipales en ont consomm   davantage, notamment par l'utilisation grandissante du commerce   lectronique.

La baisse des quantit  s de papier blanc et de bureau re  ues par rapport    2018 s'explique notamment par la situation pand  mique et la g  n  ralisation du t  l  travail qui a entra  n   une baisse de la g  n  ration de ce type de papier. Les efforts de r  duction    la source, notamment par l'impression recto verso et l'utilisation de signature   lectronique de documents, peuvent aussi avoir contribu      cette baisse.

En ce qui concerne les autres fibres, il s'agit d'un amalgame de plusieurs types de fibres, dont la composition varie annuellement selon les march  s et les besoins.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Provenance des mati  res re  ues par les recycleurs de papier et carton

La proportion des approvisionnements provenant du Qu  bec a augment   de 8 points de pourcentage entre 2018 et 2021, passant de 39 %    47 % de leurs intrants. On note effectivement une augmentation des quantit  s de mati  res recyclables des centres de tri qui trouvent preneurs au Qu  bec. Afin de r  pondre aux besoins des acteurs locaux, les centres de tri qu  b  cois ont modernis   leurs   quipements et am  lior   la qualit   du tri et des mati  res sortantes, l'augmentation mentionn  e en   tant le r  sultat.

Ce sont ainsi 727 000 tonnes de fibres provenant du Qu  bec qui ont   t   re  ues par les recycleurs en 2021. De ce tonnage, environ 242 000 tonnes provenaient des centres de tri recevant principalement des mati  res de la collecte s  lective municipale, soit une hausse de 26 % par rapport au Bilan 2018 (192 000 tonnes). Les centres de tri recevant des mati  res uniquement d'origine ICI ont quant    eux achemin   130 000 tonnes aux recycleurs qu  b  cois. L'ensemble des sources d'approvisionnement est d  taill   au tableau 2.

Tableau 2

Quantit  s de mati  res trait  es selon l'approvisionnement – 2018 et 2021

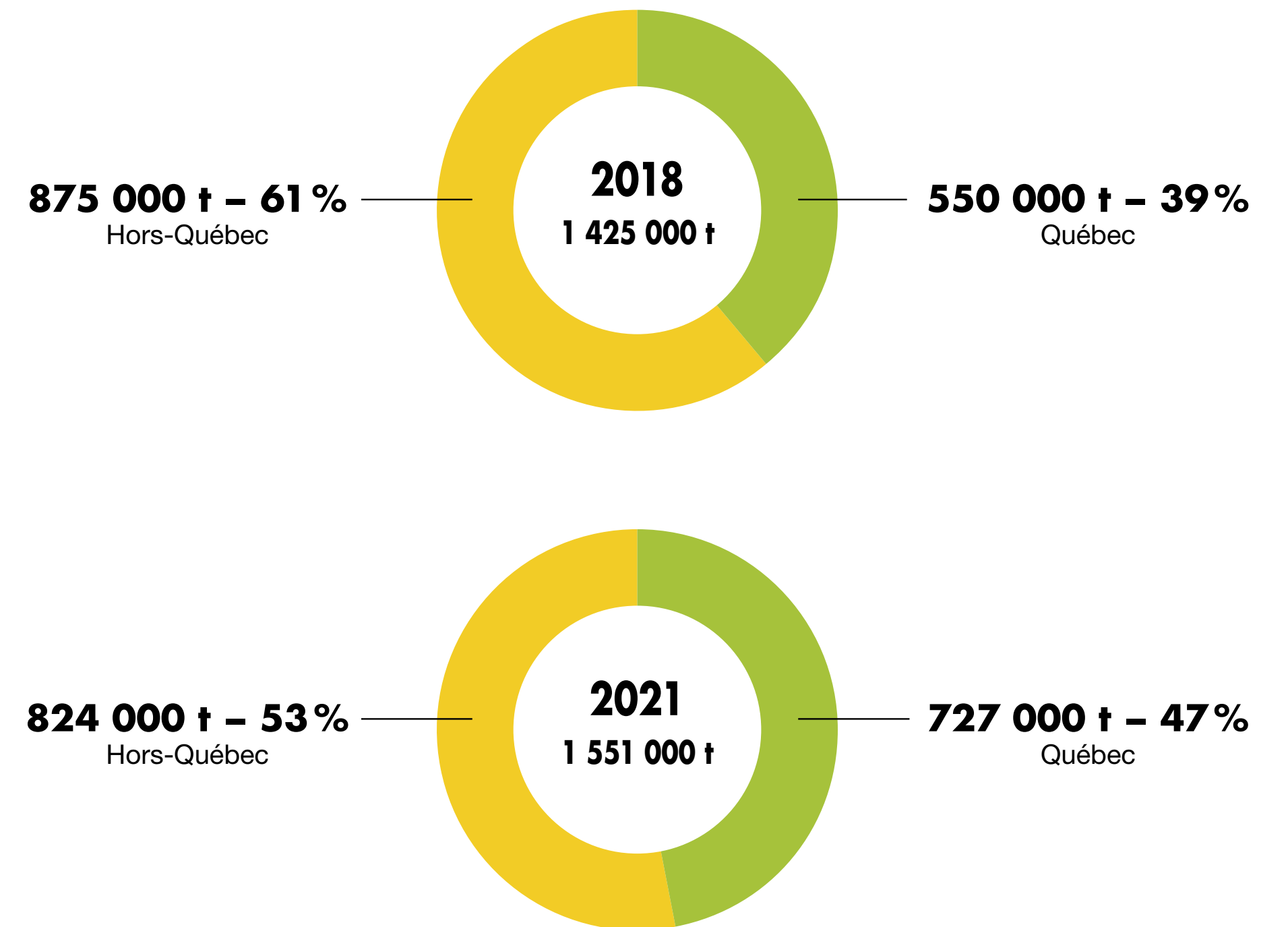
(en tonnes)

Approvisionnement	2018	2021	Diff��rence 2018-2021
Centres de tri de la collecte s��lective municipale	192 000	242 000	26 %
Centres de tri ICI	115 000	130 000	13 %
Centres de tri CRD	19 000 ^r	11 000	-42 %
��cocentres	400	1 400	250 %
R��cup��rateurs ICI + courtiers ICI	224 000 ^r	343 000	53 %
Total	550 000	727 000	32 %

^r Donn  es r  vis  es par rapport    celles diffus  es dans le Bilan 2018

Figure 1

Quantit  s et proportions de mati  res trait  es selon la provenance – 2018 et 2021



Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Exportation de fibres récupérées au Québec

Une certaine proportion des quantités de papier et de carton récupérés au Québec est toutefois acheminée à l'extérieur du pays pour y être recyclée. En 2021, environ 475 000 tonnes de fibres auraient trouvé preneur à l'extérieur du Québec¹, principalement en Inde (60 % des quantités) et aux États-Unis (26 %), suivis par la Thaïlande et le Vietnam avec chacun 4 % des quantités exportées. Les centres de tri traitant principalement des matières recyclables municipales ont déclaré avoir exporté 239 000 tonnes de papier et carton et ceux traitant des matières d'origine ICI ont envoyé 18 000 tonnes de fibres à l'exportation. La différence (217 000 tonnes) proviendrait donc des générateurs ICI dont les fibres n'ont pas été triées par des centres de tri, mais qui ont plutôt été envoyées directement à des récupérateurs ou des courtiers.

L'élimination de papier et carton

Malgré les dessertes disponibles et les installations de recyclage en place sur le territoire québécois, du papier et du carton se retrouvent encore annuellement dans les lieux d'élimination. Ce sont 542 000 tonnes de fibres qui ont été éliminées en 2021, ce qui représente 11 % de l'ensemble des matières éliminées provenant de tous les secteurs (municipal, ICI et CRD).

Le secteur envoyant le plus de papier et carton à l'élimination est le secteur ICI avec 360 000 tonnes éliminées en 2021, dont 56 % sont constitués de carton ondulé. Le secteur municipal a quant à lui éliminé 156 000 tonnes de fibres, constitué de 29 % de carton ondulé et 19 % de carton plat. Finalement, ce sont 26 000 tonnes de papier et carton provenant du secteur CRD qui sont éliminées annuellement.

La mise en œuvre de la Stratégie de valorisation de la matière organique, ainsi que la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de la responsabilité élargie des producteurs permettront assurément d'avoir un impact sur les quantités de papier et carton éliminées dans les années à venir.

Nouvelle étude

Portrait et diagnostic du marché des fibres de la collecte sélective

Afin de répondre aux besoins d'acquisition de meilleures connaissances dans le cadre des travaux sur la modernisation de la collecte sélective au Québec, une étude visant l'élaboration d'un portrait et d'un diagnostic du marché des fibres de la collecte sélective a été réalisée en 2021.

Cette étude a permis d'identifier certaines tendances dans le marché des fibres, notamment :

- À l'exception des imprimés pour lesquels on anticipe une décroissance, le carton ainsi que les autres contenants et emballages de fibres verront leur gisement augmenter dans les prochaines années.
- Plus de 90 % des fibres consommées par les papetières servent à la production de boîtes de carton (carton-caisse). Dans les dernières années, les papetières ont intégré de plus en plus de papier mixte et de carton plat dans leurs procédés afin de produire ces boîtes.
- La capacité des recycleurs québécois dépasse largement la capacité de production des centres de tri, ce qui les oblige à s'approvisionner en fibres provenant de l'extérieur du Québec, par exemple de l'Ontario et du nord-est des États-Unis.

¹ L'application Web sur le commerce international de marchandises du Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2021004-fra.htm>, Date d'accès : 2022-10-25

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des matières
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction,
de rénovation et
de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes
de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de
récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Nouvelle étude (suite)

Ces travaux ont également permis de faire ressortir les différents enjeux auxquels ce marché est confronté, tel que :

- la contamination des matières déposées dans les bacs de récupération, ainsi que celles sortant des centres de tri;
- la compétition avec les marchés internationaux;
- les investissements nécessaires, tant dans les centres de tri que chez les installations de recyclage, pour le maintien des infrastructures;
- l'importance de l'approvisionnement provenant des ICI, alors que les données de ce secteur sont moins accessibles.

L'étude propose également des pistes d'intervention et des recommandations afin de garantir l'adéquation entre la mise en marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux et les capacités de conditionnement et de recyclage des fibres dans le nord-est de l'Amérique du Nord. Parmi celles-ci, il est suggéré :

- d'évaluer les différentes approches possibles pour encourager le recyclage local, afin de favoriser l'économie circulaire;
- d'encourager les ententes entre les générateurs et les recycleurs québécois, afin d'augmenter l'utilisation du papier mixte au Québec;
- de favoriser les investissements afin que les gisements répondent aux besoins des recycleurs, soit par un surtri des fibres sortant des centres de tri, soit en préparation chez les recycleurs, avant que les matières soient intégrées aux procédés.

À cet effet, il importe de rappeler que dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles donne la responsabilité de gérer l'ensemble du système de collecte sélective à un organisme de gestion désigné (OGD), sous le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Le règlement prévoit entre autres l'obligation d'atteindre des objectifs de récupération, de recyclage et de valorisation, incluant la valorisation locale. L'OGD devra donc mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les atteindre.

Le conditionnement et le recyclage du plastique

En 2021, une vingtaine d'entreprises québécoises conditionnaient ou recyclaient du plastique, soit majoritairement du plastique de la collecte sélective (plastiques n° 1 à 5), qu'il provienne de collectes municipales ou du secteur des institutions, commerces et industries (ICI). Certaines installations questionnées acceptent également d'autres types de plastique, tels que des tubulures d'érablière, des articles d'ameublement ou encore divers rebuts de plastique post-industriels. Les données concernant le conditionnement et le recyclage du polystyrène (plastique n° 6) se retrouvent à la fin de la présente section.

Les matières reçues par les installations de conditionnement et de recyclage du plastique

Les conditionneurs et recycleurs qui ont répondu au Bilan ont traité environ 92 000 tonnes de plastique en 2021. En incluant les installations qui n'ont pas répondu au Bilan, mais pour lesquelles il a été possible d'estimer les quantités traitées, ce sont environ 151 000 tonnes de plastique qui auraient été récupérées par ce secteur en 2021, une augmentation estimée de 9 % par rapport aux 139 000 tonnes indiquées en 2018.

60 % du plastique acheminé vers les installations qui ont répondu à l'enquête était sous forme de contenants et emballages, alors que le 40 % restant se présentait sous d'autres formes (par exemple des tubulures, bacs, mobilier, etc.).

La provenance des matières

Tel qu'observé au Bilan 2018, la majorité de l'approvisionnement des installations de conditionnement et recyclage du plastique provenait du Québec. Sur la base des quantités déclarées, ce sont 71 % des matières reçues qui provenaient du Québec, alors que 29 % provenaient de l'extérieur du Québec.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

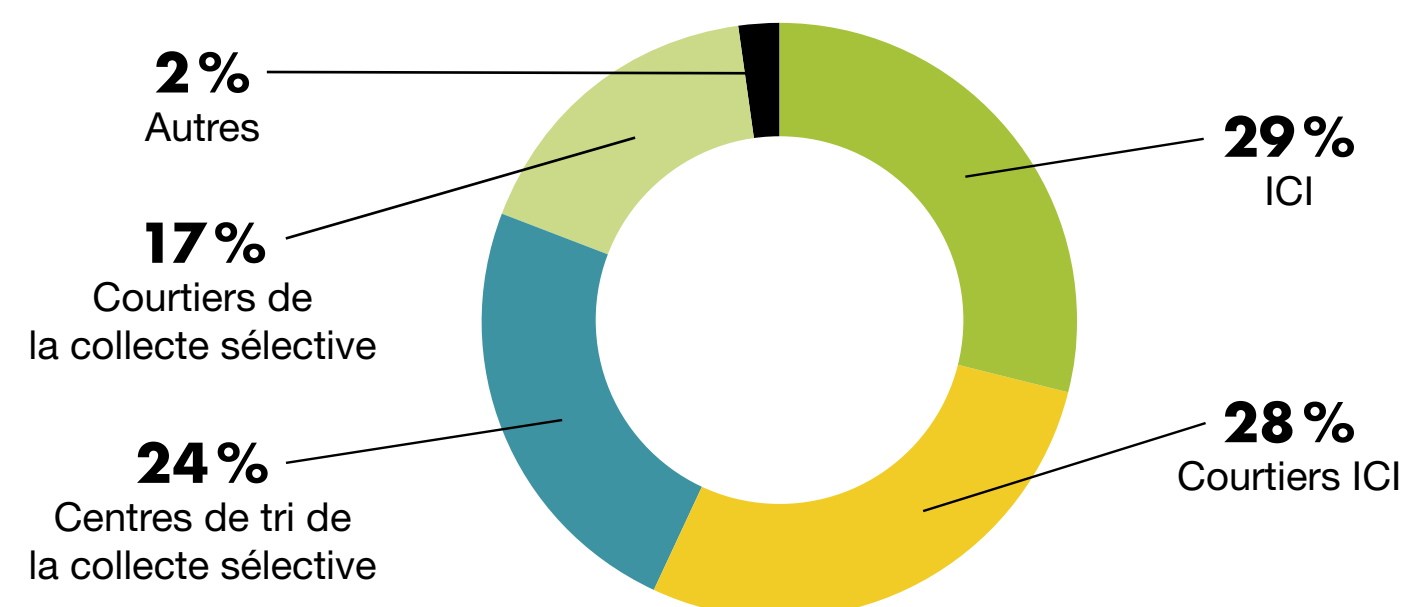
L'élimination

Méthodologie

Comme détaillé à la figure 2, les installations de recyclage ont déclaré avoir reçu du plastique provenant majoritairement des ICI (29 %) et courtiers ICI (28 %), mais également des centres de tri et des courtiers de la collecte sélective (24 % et 17 % respectivement). Le 2 % restant provenait d'autres sources d'approvisionnement, notamment les écocentres municipaux.

Figure 2

Provenance des matières reçues par les installations répondantes



Exportation de plastiques récupérés au Québec

Une certaine proportion du plastique récupéré au Québec est toutefois acheminée à l'extérieur du pays pour y être recyclée. En 2021, un peu plus de 40 000 tonnes de plastique auraient été exportées depuis le Québec vers différentes destinations hors du Canada². Les centres de tri de la collecte sélective municipale et ICI ont déclaré avoir acheminé 17 000 tonnes de plastique vers différentes installations et divers courtiers situés en Amérique du Nord et 2 000 tonnes ont été acheminées à l'international. La différence (21 000 tonnes) aurait donc été exportée à l'extérieur du Canada par le secteur ICI, par exemple par des récupérateurs et des courtiers desservant directement ce secteur.

Les matières vendues

Les conditionneurs et recycleurs de plastique ayant répondu au Bilan ont vendu un peu plus de 79 000 tonnes de plastique, dont 39 % au Québec, 60 % hors Québec et 1 % par des courtiers.

Le plastique conditionné ou recyclé est vendu par les conditionneurs et recycleurs québécois sous forme de flocons, granules, feuilles ou madriers. Leur résine est composée principalement de PET, HDPE, PP, LDPE, PVC, PET mélangé ou composite.

Taux de contamination

Le taux de contamination des ballots de contenants et emballages reçus par les installations de conditionnement et de recyclage qui ont répondu à l'enquête varie entre 1 % et 35 %, alors que celui des ballots de matières autres que des contenants et emballages varie de façon similaire entre 1 % et 20 %.

Le conditionnement et le recyclage du polystyrène

À la vingtaine de conditionneurs et recycleurs de plastique dont les données ont été présentées précédemment s'ajoutent six entreprises qui se spécialisent dans le conditionnement et le recyclage du polystyrène (PS ou plastique no 6). En 2021, ces conditionneurs et recycleurs ont indiqué avoir reçu 14 000 tonnes de matières, dont 55 % sous la forme de polystyrène expansé, le restant étant composé de polystyrène non expansé.

² L'application Web sur le commerce international de marchandises du Canada, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2021004-fra.htm>, Date d'accès : 2022-11-29

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La provenance des matières

À l'inverse des autres types de plastique, c'est un peu plus du tiers du polystyrène récupéré par ces entreprises qui provenait du Québec, soit 36 %. Plus de 95 % de la matière reçue est d'origine post-industrielle, commerciale ou institutionnelle, alors que le restant provenait de la récupération dans les écocentres. À cet effet, le quart des écocentres répondant au présent Bilan accepte le polystyrène. Finalement, 3 % du polystyrène récupéré provenait du secteur agroalimentaire.

Les matières vendues

Au Québec, le polystyrène récupéré est principalement transformé en produits d'isolation. De plus, certaines quantités sont utilisées pour fabriquer du mobilier urbain, des cadres photo ou encore de l'additif pour béton. Le reste de la matière, qui représente près de la moitié du tonnage traité, est vendu sous forme de résine ou de billes prêtes à être utilisées par d'autres entreprises.

Bien que la matière récupérée provienne surtout de l'extérieur du Québec, elle est en majorité (70 %) recyclée et intégrée à des produits finis dans la province.

L'élimination du plastique

Tout comme les autres matières, des plastiques se retrouvent encore annuellement dans les lieux d'élimination du Québec. Au total, ce sont 452 000 tonnes de plastique qui ont été éliminées en 2021, dont 54 % proviennent du secteur ICI, 39 % du secteur municipal et 6 % du secteur CRD.

Le polystyrène représente 5 % de ce total, soit 23 000 tonnes éliminées, en proportion similaire entre le polystyrène expansé et non expansé.

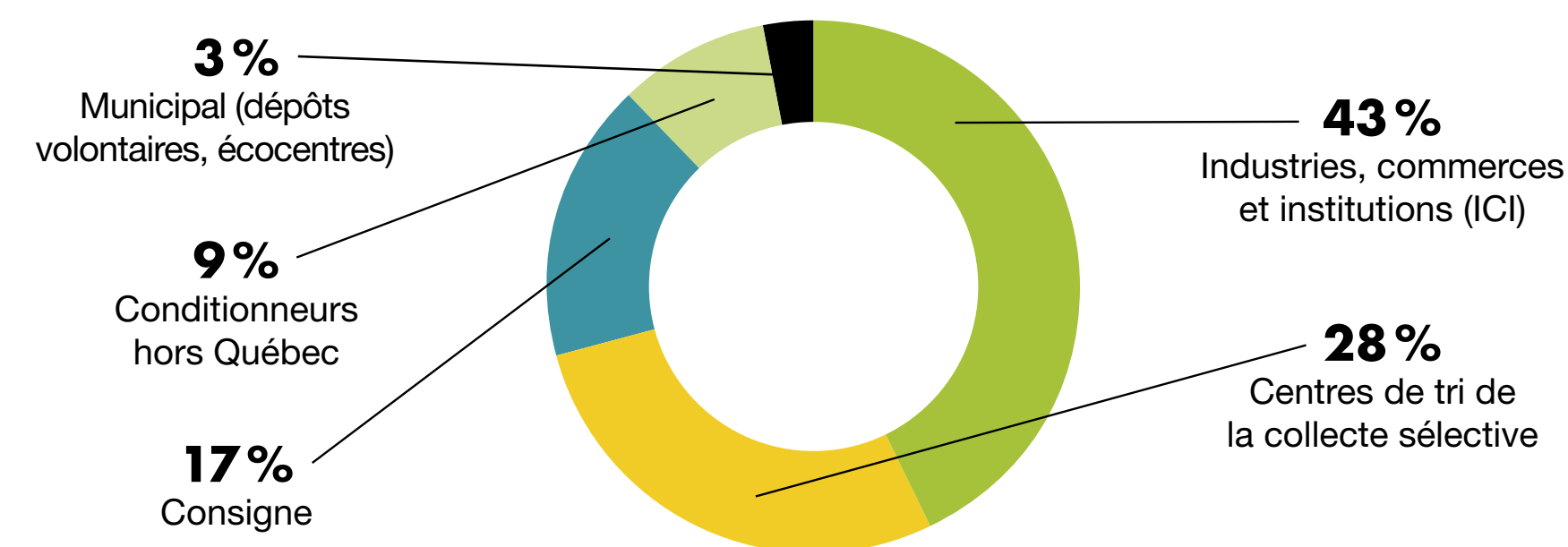
Le conditionnement et le recyclage du verre

En 2021, les six conditionneurs et recycleurs de verre québécois ont reçu 155 000 tonnes de matières, une quantité stable par rapport à 2018. Près de 78 % des matières reçues provenaient du Québec.

L'ensemble des sources d'approvisionnement du verre reçu par les conditionneurs et recycleurs est réparti dans la figure suivante.

Figure 3

Répartition des approvisionnements de verre reçus par les conditionneurs et recycleurs québécois



Les débouchés actuels pour le verre recyclé sont les suivants : refonte en bouteilles, laine isolante, sable au jet et matériel de filtration, microbilles utilisées dans l'industrie du transport et pour le polissage des métaux, ainsi qu'ajout cimentaire.

Les rejets déclarés par les conditionneurs sont principalement envoyés en LET et sont utilisés comme matériel de recouvrement et pour d'autres usages.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

L'élimination du verre

Excluant le verre qui est utilisé comme matériel de recouvrement et pour d'autres usages dans les lieux d'enfouissement (92 000 tonnes déclarées par les centres de tri de la collecte sélective), ce sont 75 000 tonnes de verre qui ont été éliminées au Québec en 2021. Les deux tiers du verre ainsi éliminé proviennent de contenants et emballages. Au total, le verre représente 1,5 % de l'ensemble des matières éliminées des secteurs municipal, ICI et CRD confondus.

Le conditionnement et le recyclage du métal

Les conditionneurs de métaux

Les métaux récupérés au Québec sont majoritairement acheminés vers les déchiqueteurs, qui ont reçu près de 4 millions de tonnes en 2021, soit une croissance estimée de 19 % par rapport à 2018. Les métaux reçus étaient principalement ferreux (95 % du tonnage) et majoritairement en provenance du Québec (93 %). Les récupérateurs de métaux (ferrailleurs) répartis dans l'ensemble de la province représentent le principal approvisionnement des déchiqueteurs, bien qu'une partie de la matière soit directement acheminée depuis d'autres types d'installations : centres de tri de résidus de CRD et de collecte sélective, écocentres, ainsi que directement par des générateurs ICI.

Les résidus de broyage (ou *fluff*) déclarés par les déchiqueteurs représentaient en 2021 entre 10 et 15 % du tonnage reçu et ont été envoyés en recouvrement dans différents lieux d'enfouissement du Québec.

Les recycleurs de métaux

Plusieurs fonderies québécoises reçoivent des métaux récupérés qui sont ensuite intégrés à leurs procédés. Les fonderies s'approvisionnent majoritairement auprès des récupérateurs / ferrailleurs et des conditionneurs (déchiqueteurs). Certaines installations reçoivent également les résidus d'autres industries, qu'elles injectent dans leurs propres procédés, sous le principe de symbiose industrielle.

Les fonderies qui ont répondu au Bilan ont reçu 900 000 tonnes de métaux en 2021, dont 87 % proviennent du Québec. En incluant certaines entreprises qui n'ont pas répondu au Bilan, mais pour lesquelles il a été possible d'estimer les quantités traitées, ce sont environ 950 000 tonnes de métaux qui auraient été recyclés par ce secteur en 2021, une augmentation estimée de 14 % par rapport aux 833 000 tonnes indiquées en 2018.

Tableau 3

Proportions et exemples de métaux recyclés par les fonderies québécoises

	Exemples de matières reçues	Proportion des quantités reçues
Métaux ferreux	Rebuts d'acier et de fonte (ex. : carcasses ou pièces automobiles, tôle, rails de chemins de chemin de fer), résidus ou retailles post-industriels, gueuses de fonte	88 %
Métaux non ferreux	Principalement le cuivre, mais aussi le plomb, l'aluminium et le bronze	12 %
Autres métaux	Ferroalliages (ex. : ferrosilicium)	Moins de 1 %

Les rejets (ex. : scories) déclarés représentaient environ 10 % du tonnage total reçu. Ces rejets sont majoritairement utilisés en recouvrement dans des lieux d'enfouissement (90 %) ou bien envoyés vers d'autres entreprises en mesure de les valoriser (10 %), par exemple pour leur incorporation dans le ciment ou pour traitement supplémentaire en vue d'extraire et de recycler les métaux restants.

L'élimination de métaux

En 2021, ce sont 42 000 tonnes de contenants et emballages alimentaires en métal, incluant 8 000 tonnes de contenants consignés, qui ont été éliminées. À cela s'ajoutent les autres produits, contenants ou emballages non alimentaires et rebuts de métaux ferreux et non ferreux qui ont été éliminés, pour un total de 149 000 tonnes de métaux éliminés en 2021. Cette quantité représente 3 % de l'ensemble des matières éliminées des secteurs municipal, ICI et CRD.

Les r  cup  rateurs de mati  res recyclables d'origine ICI

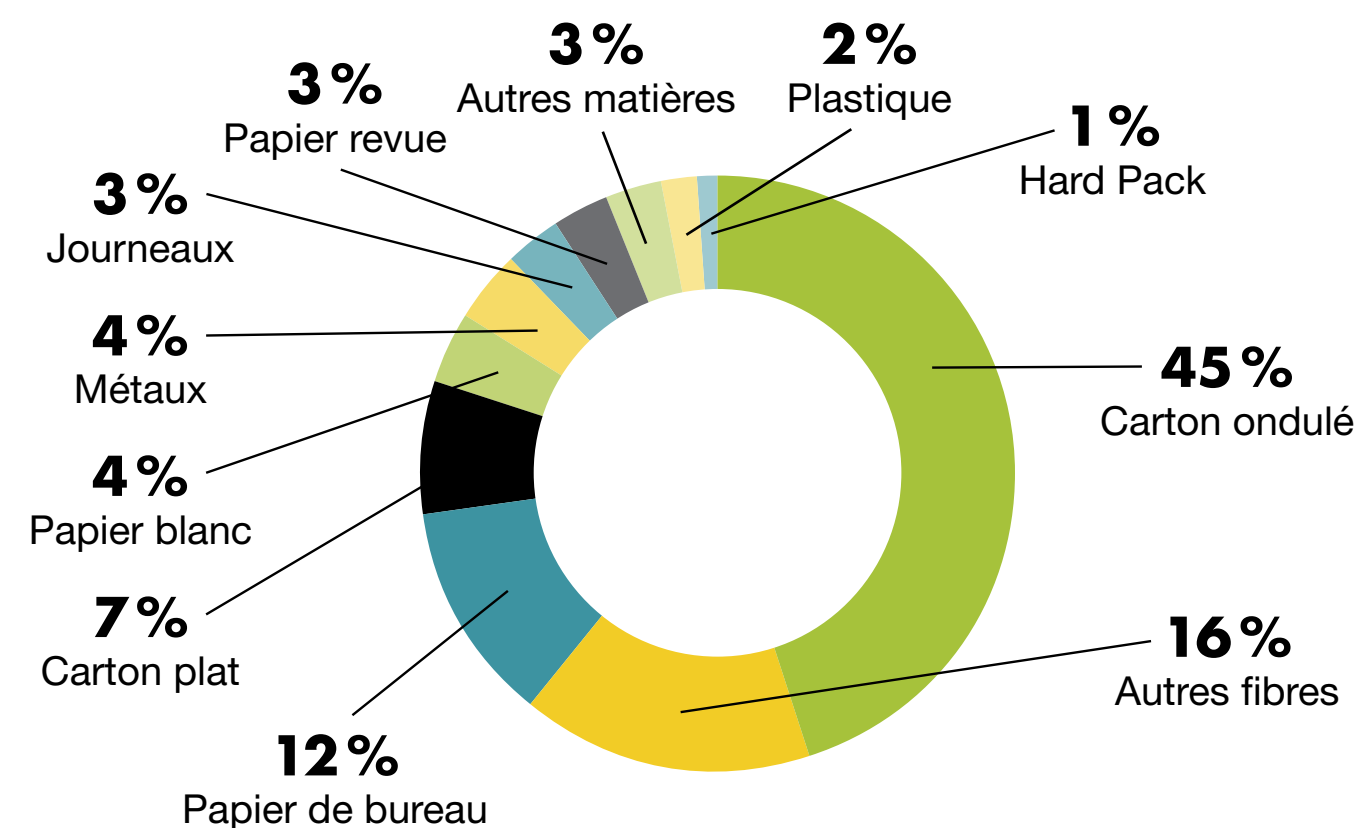
En 2021, une vingtaine d'entreprises qu  b  coises ont d  clar   avoir r  cup  r   des mati  res recyclables directement aupr  s d'industries, commerces et institutions (ICI). Les mati  res r  cup  r  es sont principalement des fibres, mais on y retrouve   galement d'autres mati  res plus sp  cifiques    ce secteur, comme des emballages ou contenants de transport, palettes, de m  me que des surplus, retailles ou fins de production.

Les mati  res re  ues

En 2021, les r  cup  rateurs de mati  res recyclables d'origine ICI ont re  u approximativement 297 000 tonnes de mati  res, dont 90 % proviennent du Qu  bec. La majorit   du tonnage trait   est constitu   de fibres, soit 94 % des quantit  s totales (279 000 tonnes). Le carton ondul  , le papier de bureau et les fibres post-industrielles (par exemple, des mandrins, r  sidus d'imprimeries, etc.) sont les trois cat  gories les plus r  cup  r  es par ces installations et repr  sentent    elles seules 73 % de tout le tonnage trait  . La figure ci-dessous indique la r  partition des diff  rentes mati  res re  ues par les r  cup  rateurs en 2021.

Figure 4

Proportion des mati  res re  ues par les r  cup  rateurs de mati  res recyclables d'origine ICI en 2021



La provenance des mati  res et leur acheminement    des fins de recyclage et de valorisation

En 2021, 72 % de la mati  re r  cup  r  e provenait directement des g  n  rateurs ICI. Le reste de l'approvisionnement provenait d'autres r  cup  rateurs ou transporteurs de conteneurs qui desservent les ICI.

La majorit   de la mati  re r  cup  r  e, soit 89 %, a   t   envoy  e    des conditionneurs et recycleurs situ  s au Qu  bec, principalement    des pap  ti  res.

L'  limination de mati  res recyclables d'origine ICI

Un total de 594 000 tonnes de mati  res recyclables assimilables    la collecte s  lective d'origine ICI ont   t     limin  es en 2021, soit 31 % de l'ensemble des r  sidus ICI   limin  s (excluant les boues). Ce tonnage se compose en majorit   de papier/carton (59 %) et de plastique (35 %). D'ailleurs, on constate une hausse importante (54 %) des cartons   limin  s provenant des ICI depuis 2011, de m  me qu'une hausse des papiers et cartons lamin  s ou composites   limin  s par ce secteur.

Tableau 4

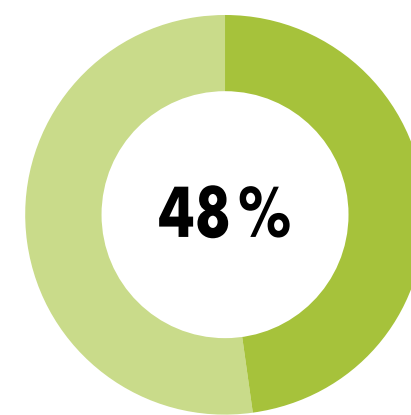
Mati  res recyclables d'origine ICI   limin  es en 2021 par type de mati  res (en tonnes)

Cat��gories de mati��res	Provenance ICI
Papier / carton	350 000
M��tal	17 000
Plastique	207 000
Verre	21 000
Total 2021	594 000
Total ��limin�� par le secteur ICI en 2021	1 947 000

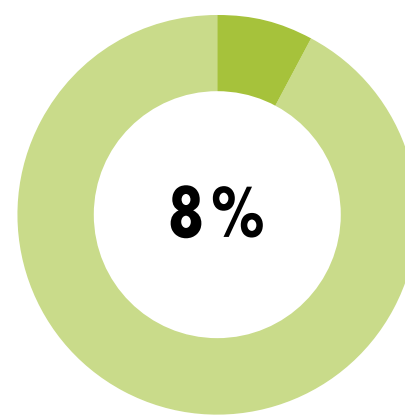
Les matières organiques

Les dernières années ont été marquées par la mise en exploitation de plusieurs installations de compostage et de biométhanisation de même que la progression de l'implantation des collectes de matières organiques (MO) au Québec, contribuant ainsi au détournement de ces matières de l'élimination au profit de leur recyclage. Cette situation bénéficie à l'ensemble des secteurs d'activités, autant municipal que celui des industries, commerces et institutions (ICI), qui ont maintenant de nouvelles opportunités pour mettre en valeur la matière organique et permettre le retour au sol de cette précieuse ressource.

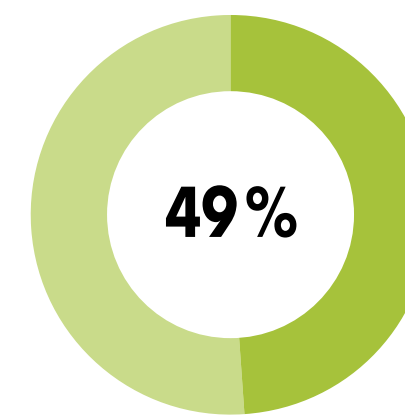
Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.



Taux de recyclage global des MO du secteur municipal



Taux de recyclage pour le secteur des ICI (excluant l'industrie agroalimentaire)



Taux de recyclage des matières putrescibles du secteur des pâtes et papiers



Taux de recyclage des industries de la transformation agroalimentaire

Portrait global du recyclage et de l'élimination des matières organiques

Le taux global de recyclage pour l'ensemble des secteurs d'activités, incluant les données du secteur de la transformation agroalimentaire, est estimé à 56 % (plus de 2,6 M de tonnes), une amélioration de 12 points de pourcentage par rapport à 2018. La quantité de MO générée s'établit quant à elle à un peu plus de 4,6 M de tonnes pour 2021, une quantité inférieure à celle de 2018 où cette quantité était estimée à près de 5,2 M de tonnes.

Le taux de recyclage global pour les matières organiques putrescibles (excluant le secteur de l'agroalimentaire) a quant à lui augmenté de 15 points de pourcentage entre 2018 et 2021 pour atteindre 42 %. Au total, en 2021, près de 1,5 M de tonnes humides a été recyclée par compostage, biométhanisation ou épandage au sol au Québec par les différents secteurs d'activités. Cette amélioration est observable pour les secteurs municipal et ICI (incluant les fabriques de pâtes et papiers).

Il est intéressant de noter que les quantités de matières organiques destinées à la biométhanisation ont augmenté par rapport à 2018, ce qui peut s'expliquer par l'augmentation des unités d'occupation et des ICI desservis par de telles installations, de même que par l'amélioration du taux de participation à ces collectes.

Selon les déclarations des répondants à l'enquête, la quantité de rejets pour l'ensemble des sites de compostage et de biométhanisation est estimée à un peu plus de 36 000 tonnes, ce qui représente un taux de rejets de 6 % sur le total de près de 593 000 tonnes de résidus verts et alimentaires reçus par ces installations. Ces rejets se retrouvent essentiellement dans les résidus verts et alimentaires reçus et sont considérés comme des matières contaminantes non compatibles avec le traitement par compostage ou biométhanisation. Les quantités de rejets sont donc exclues des tableaux suivants.

¹ L'utilisation d'une méthodologie différente pour l'estimation des quantités éliminées, combinée à la sous-estimation probable des quantités générées par ce secteur, pourrait expliquer l'augmentation du taux de recyclage dont l'estimation de 100 % apparaît surévaluée.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des mati  res recyclables (papier et carton, plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction, de r  novation et de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Tableau 1

G  n  ration et recyclage des mati  res organiques putrescibles en 2021²

(en tonnes humides³)

Secteur d'activit��s	Total g��n��r��	��limination			Recyclage					Taux de recyclage en 2021	Taux de recyclage en 2018	Quantit��s recycl��es en 2018	Variation des quantit��s recycl��es 2018-2021
		Enfouisse-ment	Incin��ra-tion	Total ��limin��	Alimenta-tion animale et ��quarris-sage	Compos-tage	Biom��tha-nisation	��pandage	Total recycl��				
Mati��res organiques du secteur municipal incluant les boues	2 092 000		1 089 000	1 089 000	S.O.	593 000	63 000	346 000	1 002 000	48 %	35 %	675 000	48 %
Boues et r��sidus organiques putrescibles de pap��ti��res	900 000	122 000	341 000	463 000	S.O.	S.O.	1 000	436 000	438 000	49 %	34 %	330 000	33 %
Autres r��sidus ICI (sans bois, r��sidus agricoles, effluents d'��levage et tourbe)	504 000		465 000	465 000	S.O.	31 000	9 000	S.O.	39 000	8 %	5 %	51 000	-24 %
Total (sans r��sidus agroalimen-taires)	3 496 000		2 017 000	2 017 000	S.O.	623 000	73 000	783 000	1 479 000	42 %	27 %	1 057 000	40 %
Boues et r��sidus agroalimentaires	1 141 000		1 000	1 000	928 000	6 000	138 000	69 000	1 140 000	100 %	97 %	1 210 000	-6 %
Total	4 638 000		2 018 000	2 018 000	928 000	629 000	211 000	852 000	2 619 000	56 %	44 %	2 267 000	16 %

² Des pr  cisions ou informations sur les donn  es pr  sent  es sont disponibles    la section M  thodologie du pr  sent bilan. Les quantit  s   limin  es de «Mati  res organiques du secteur municipal» (   l'exclusion des boues municipales) et des «Autres r  sidus ICI» ont   t   calcul  es    partir des taux d  termin  s par l'  tude de caract  risation des mati  res achemin  es    l'  limination 2019-2020.

³ Les quantit  s pr  sent  es repr  sentent les mati  res telles que re  ues au site de traitement, sans ajustement de siccit  .

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Secteur municipal

Le secteur municipal inclut la collecte des résidus verts et la troisième voie (bacs bruns) ainsi que les boues municipales (biosolides de stations d'épuration des eaux usées et boues de fosses septiques). Au total, ce secteur recycle 48 % des résidus organiques générés. C'est une augmentation de 12 points de pourcentage par rapport à 2018.

L'implantation de la collecte des MO dans les municipalités du Québec contribue assurément à la progression notable du taux de recyclage de ce secteur. À la fin 2021, le nombre de municipalités offrant une telle collecte était estimé à environ 660 (soit 60 % des municipalités du Québec), une nette augmentation par rapport à 2018, où leur nombre était estimé à un peu plus de 500⁴. S'ajoutent à ces municipalités celles ayant opté pour le compostage domestique en respect des exigences gouvernementales, permettant ainsi d'atteindre environ 62 % des municipalités offrant l'un ou l'autre de ces modes de desserte à leurs citoyens. Notons également que de plus en plus d'organismes municipaux encouragent les citoyens à adopter des pratiques telles que l'herbicyclage et le feuillicyclage, c'est-à-dire de laisser les résidus de gazon et de feuilles (broyées) sur leur terrain. Les quantités détournées par ces activités sont difficiles à évaluer et ne sont pas prises en compte dans les quantités présentées dans cette fiche.

Aussi, les quantités de résidus alimentaires municipaux acheminés à des installations de biométhanisation ont presque doublé entre 2018 et 2021, passant de 21 000 tonnes en 2018 à près de 41 000 tonnes. Cette hausse pourrait être attribuable en partie à l'implantation de nouvelles collectes dans les territoires desservis par de telles usines de traitement et possiblement par l'amélioration du taux de participation.

Des comportements en évolution

Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2^e édition)

En parallèle de l'implantation des différents modes de gestion des MO, l'évolution des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV semble également avoir contribué à l'amélioration des taux de recyclage. En effet, alors qu'en 2015 seulement 26 % des répondants indiquaient récupérer «beaucoup» ou «systématiquement» les résidus alimentaires, cette proportion a plus que doublé en 2021 pour s'établir à 53 %. Une amélioration de la participation à la récupération des résidus verts a également été observée avec une proportion de 88 % des répondants qui déclarent le faire correctement en 2021 (contre 81 % en 2015). Parmi les ménages qui n'ont toujours pas accès à ce service, 68 % pensent qu'il serait important que la municipalité leur offre le service.

La perception qu'il est très ou plutôt facile de récupérer les résidus alimentaires est partagée par 80 % des répondants, soit une grande amélioration par rapport à 2015 (42 %).

La réceptivité envers le compostage continue également de s'améliorer. Plus de huit répondants sur dix (83 %) pensent que les personnes qui participent au compostage donnent l'exemple à suivre. Pour près de huit répondants sur dix (79 %), les bénéfices du compostage valent les efforts et le temps que cela requiert. Finalement, pour 23 % des répondants, le compostage apporte plus d'inconvénients que de bénéfices, soit une moins grande proportion qu'en 2015 (30 %), ce qui montre une évolution positive de la perception des citoyens québécois.

⁴ En 2020, RECYC-QUÉBEC estimait que 66 % de la population québécoise avait accès à une collecte porte-à-porte des résidus alimentaires, combinés ou non avec des résidus verts.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

La quantit   de boues municipales g  n  r  es (incluant les boues de fosses septiques) a augment   d'environ 100 000 tonnes humides entre 2018 et 2021, une situation qui pourrait   tre attribuable    une hausse de la quantit   d'eaux us  es    traiter ainsi qu'   une augmentation du nombre de municipalit  s ayant proc  d      la vidange de leurs boues d'  tangs. Cette fluctuation entre les ann  es est normale; entre 2015 et 2018, la situation inverse avait   t   observ  e avec un recul des quantit  s g  n  r  es de boues municipales de 100 000 tonnes. Le taux de recyclage des boues municipales a   galement connu une augmentation de 15 points de pourcentage en 2021 par rapport    2018, pour s'  tablir    57 %. Notons en outre une diminution de 15 % des quantit  s de boues destin  es    l'  limination, qui sont pass  es de 404 000    344 000 tonnes humides, d  montrant la volont   des organismes municipaux de r  duire l'enfouissement et l'incin  ration de ces ressources.



Tableau 2
G  n  ration et recyclage des r  sidus organiques de provenance municipale en 2021
(en tonnes humides)

Secteur d'activit��s	Total g��n��r��	��limination			Recyclage					Taux de recyclage en 2021	Taux de recyclage en 2018	Quantit��s recycl��es en 2018	Variation des quantit��s recycl��es 2018-2021
		Enfouisse- ment	Incin��ra- tion	Total ��limin��	Alimenta- tion animale et ��quarris- sage	Compos- tage	Biom��tha- nisation	��pandage	Total recycl��				
R��sidus verts et alimentaires municipaux	1 298 000	745 000		745 000	S.O.	512 000	41 000	400	553 000	43 %	31 %	387 000	43 %
Boues municipales	794 000	45 000	299 000	344 000	S.O.	81 000	23 000	346 000	449 000	57 %	42 %	288 000	56 %
Total	2 092 000	1 089 000		1 089 000	S.O.	593 000	63 000	346 000	1 002 000	48 %	35 %	675 000	48 %

Les donn  es sur les composts et digestats produits    la suite du traitement des mati  res organiques sont pr  sent  es dans la section **Qualit   et march  s pour les composts et digestats** de la pr  sente fiche.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Figure 1

Destination des résidus verts et alimentaires du secteur municipal en 2021

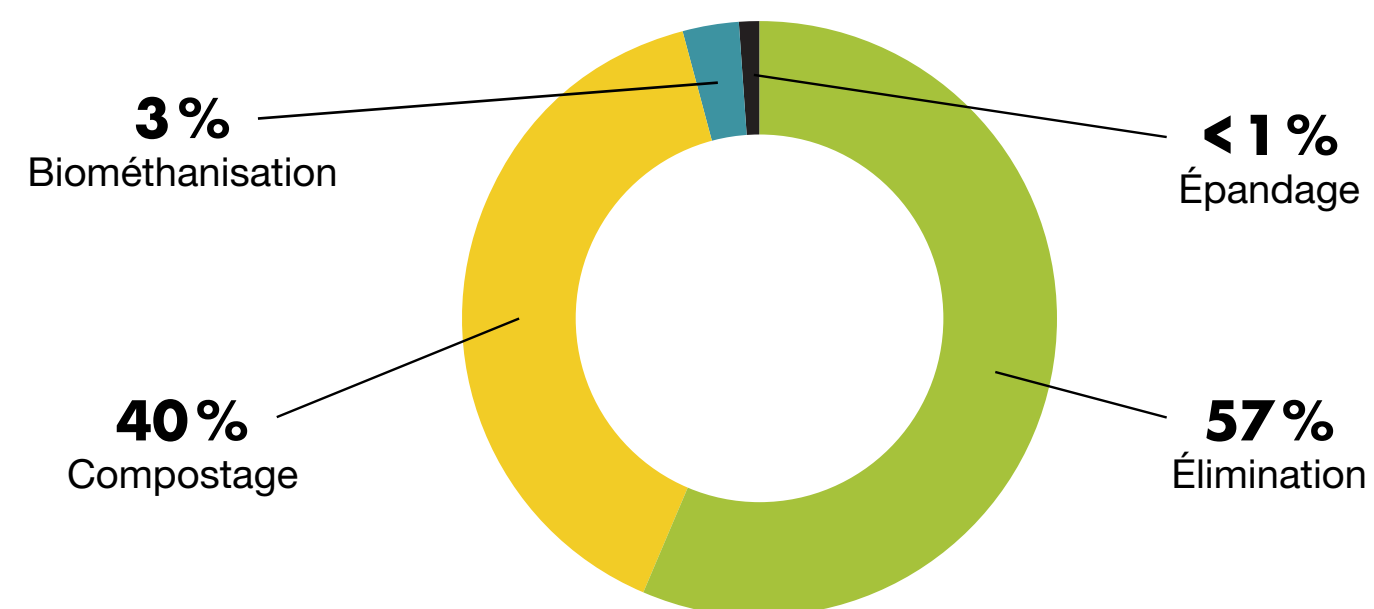
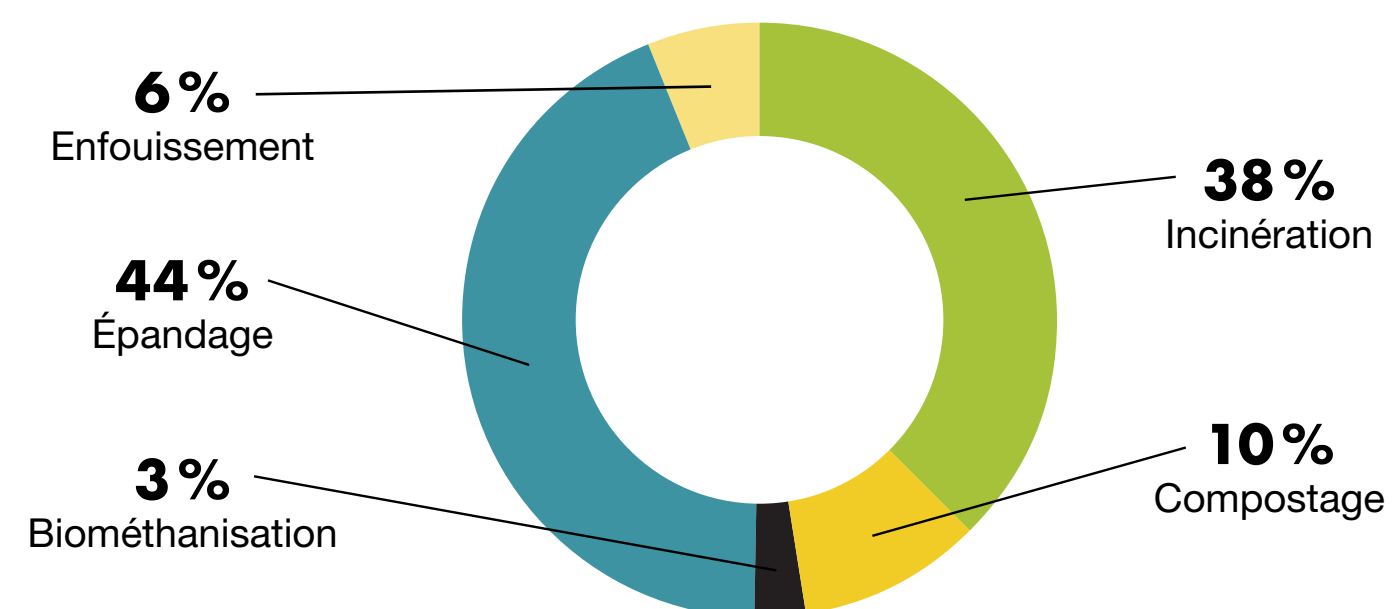


Figure 2

Destination des boues du secteur municipal en 2021



Le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire réfère au détournement, à la dégradation, à la perte ou au rejet de toute partie comestible des aliments qui sont destinés à la consommation humaine, à n'importe quelle étape du système bioalimentaire.

Selon l'**Étude de quantification des pertes et gaspillage alimentaires au Québec** publiée en 2022 par RECYC-QUÉBEC, ce sont 16 % des 7,5 M de tonnes d'aliments qui entrent annuellement dans le système bioalimentaire québécois, soit 1,2 M de tonnes, qui sont perdus ou gaspillés, aux différentes étapes du système.

Répartition des aliments comestibles perdus ou gaspillés à travers le système bioalimentaire



14 %
Production



21 %
Transformation
et fabrication



10 %
Distribution



5 %
Hôtellerie, restauration,
institutions (HRI)



22 %
Commerces
de détail



28 %
Ménages

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

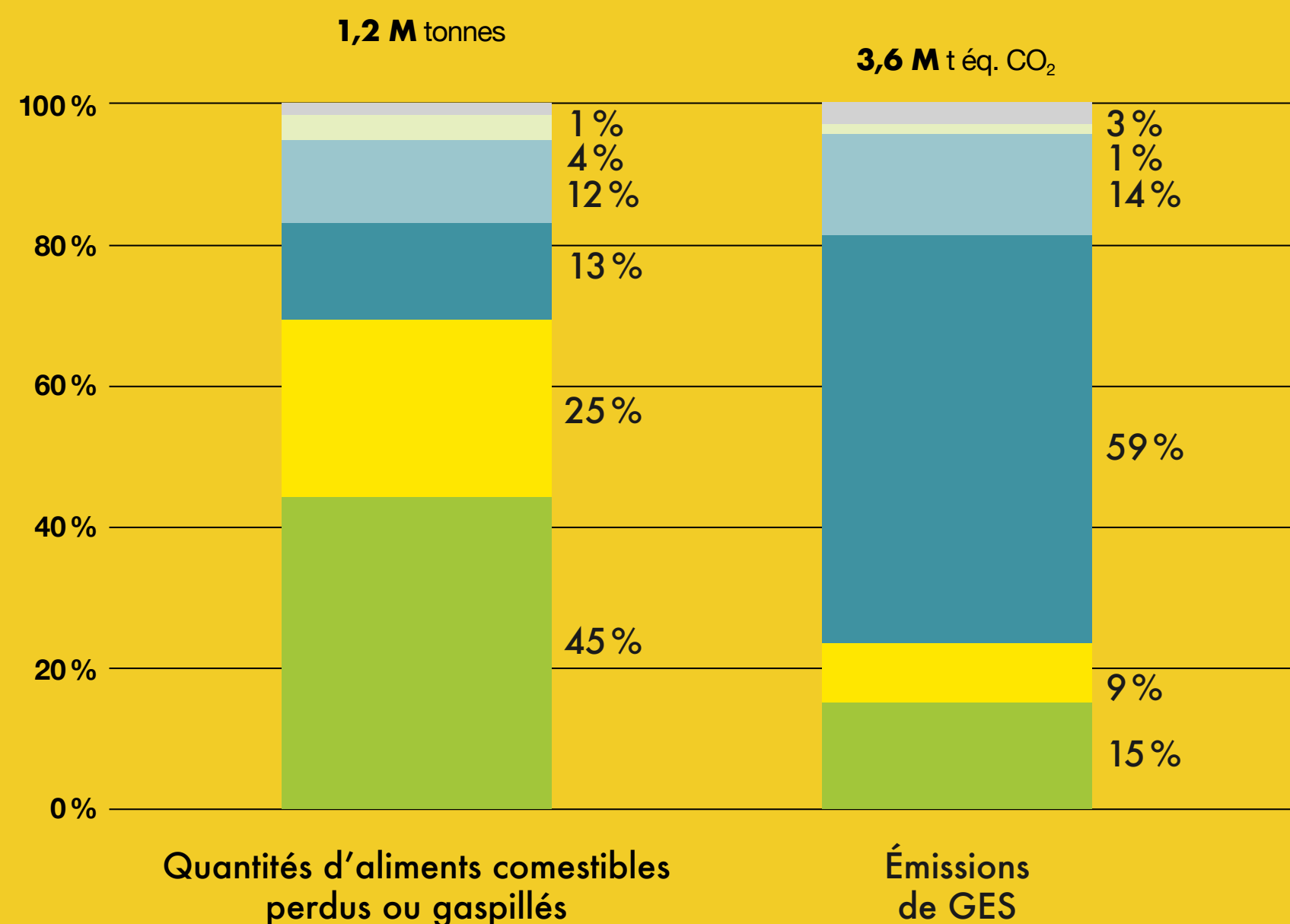
L'élimination

Méthodologie

Le gaspillage alimentaire (suite)

Ces aliments comestibles perdus ou gaspillés entraînent l'émission annuelle de 3,6 M de tonnes éq. CO₂, correspondant à 18 % des émissions de GES associées au système bioalimentaire québécois.

Répartition des émissions de GES par catégorie d'aliments comestibles perdus ou gaspillés



Fruits et légumes



Grandes cultures



Viande et volaille



Produits laitiers et œufs



Sucres, sirops et confiseries



Produits marins

L'ensemble des acteurs du système bioalimentaire québécois sont interpellés pour la prévention des pertes et du gaspillage alimentaire. De multiples informations, outils et ressources sont disponibles aux liens suivants :

- Citoyen : [RECYC-QUÉBEC - Prévenir le gaspillage alimentaire \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/recyc-quebec/prevenir-le-gaspillage-alimentaire)
- Municipalité : [RECYC-QUÉBEC - Réduction du gaspillage alimentaire par les citoyens \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/recyc-quebec/reduction-du-gaspillage-alimentaire-par-les-citoyens)
- ICI : [RECYC-QUÉBEC - Prévenir les pertes et le gaspillage alimentaires \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/recyc-quebec/prevenir-les-pertes-et-le-gaspillage-alimentaires)

Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Le secteur des ICI comprend notamment les activités de l'industrie des pâtes et papiers, de la transformation agroalimentaire et des autres ICI (comme les commerces, les restaurants, les institutions). Les entreprises de ce secteur génèrent une très grande variété de matières organiques, rendant l'estimation de ces quantités complexe. Les ICI ont contribué pour une part importante (environ 55 %) des 4,6 M de tonnes de matières organiques putrescibles générées au Québec en 2021.

Le taux de recyclage du secteur des ICI, excluant le secteur agroalimentaire et les pâtes et papiers, a connu une légère hausse de 3 points de pourcentage entre 2018 et 2021, pour atteindre 8 %. Cette évolution pourrait en partie être attribuable à l'importante baisse des quantités éliminées entre 2018 et 2021, passant de 968 000 tonnes à 465 000 tonnes, combinée à une plus légère diminution des quantités recyclées sur la même période, soit de 51 000 tonnes à 39 000 tonnes.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

De plus, il est probable que la baisse des quantit  s g  n  r  es par les « Autres r  sidus ICI » puisse   tre en partie attribuable    la situation pand  mique, notamment celles des secteurs de la restauration, de l'h  tellerie, des commerces de d  tail et du secteur institutionnel (ex.:   tablissements d'enseignement). En parall  le, bien que difficile      valuer ou    confirmer, il est   galement possible que le secteur r  sidentiel ait g  n  r   davantage de r  sidus alimentaires consid  rant que le secteur ICI ait   t      l'arr  t pendant plusieurs mois et que davantage de nourriture ait   t   pr  par  e et consomm  e    domicile.



Tableau 3

G  n  ration et recyclage des mati  res organiques des ICI

(excluant les industries agroalimentaires et des p  tes et papiers) (en tonnes humides)

Secteur d'activit��s	Total g��n��r��	��limination			Recyclage				Taux de recyclage en 2021	Taux de recyclage en 2018	Quantit��s recycl��es en 2018	Variation des quantit��s recycl��es 2018-2021
		Enfouissement	Incin��ration	Total ��limin��	Compostage	Biom��tha-nisation	��pandage	Total recycl��				
Autres r��sidus ICI (sans bois, r��sidus agricoles, effluents d'��levage et tourbe)	504 000		465 000	465 000	31 000	9 000	S.O.	39 000	8 %	5 %	51 000	-23 %

Industrie des p  tes et papiers

En 2021, les 36 papeti  res en activit   au Qu  bec ont g  n  r   pr  s de 2 M de tonnes de mati  res r  siduelles de diff  rents types, une baisse non n  gligeable de 12 % par rapport    2018. De cette quantit  , une proportion de 37 % a   t   recycl  e, un taux en progression de trois points de pourcentage par rapport    2018.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Tableau 4

Mati  res r  siduelles des fabriques de p  tes et papiers

(en tonnes humides)

	Total g��n��r��	��limination			Recyclage	Taux de recyclage
		Enfouissement (lieu d'enfouissement technique)	Enfouissement (lieu de fabrique)	Combustion		
Mati��res r��siduelles de papeti��res 2018	2 207 000	64 000	474 000	914 000	755 000	34 %
Mati��res r��siduelles de papeti��res 2021	1 949 000	41 000	340 000	843 000	724 000	37 %
��cart (tonnes/an)	- 258 000	- 23 000	- 134 000	- 71 000	- 31 000	-
��cart (%)	- 12 %	- 35 %	- 28 %	- 8 %	- 4 %	-

En ne consid  rant que les r  sidus organiques putrescibles, ce sont pr  s de 438 000 tonnes qui ont   t   recycl  es sur un total de 900 000 tonnes g  n  r  es, soit une proportion de 49 %, une nette augmentation par rapport    2018 o   cette proportion   tait estim  e    34 %. Les activit  s de recyclage, telles que d  clar  es par les papeti  res, incluent essentiellement le compostage, la valorisation (agricole, sylvicole et autres) et la restauration de sites.

Tableau 5

G  n  ration et recyclage des r  sidus organiques putrescibles en provenance du secteur des p  tes et papiers en 2021

(en tonnes humides)

	Total g��n��r�� (tonnes)	��limination			Recyclage				Taux de recyclage en 2021	Taux de recyclage en 2018	Quantit��s recycl��es en 2018	Variation des quantit��s recycl��es 2018-2021
		Enfouissement	Incineration	Total ��limin��	Compostage	Biom��tha- nisation	��pandage	Total recycl��				
Boues et r��sidus organiques putrescibles de papeti��res	900 000	122 000	341 000	463 000	S.O.	1 000	436 000	438 000	49 %	34 %	331 000	32 %

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

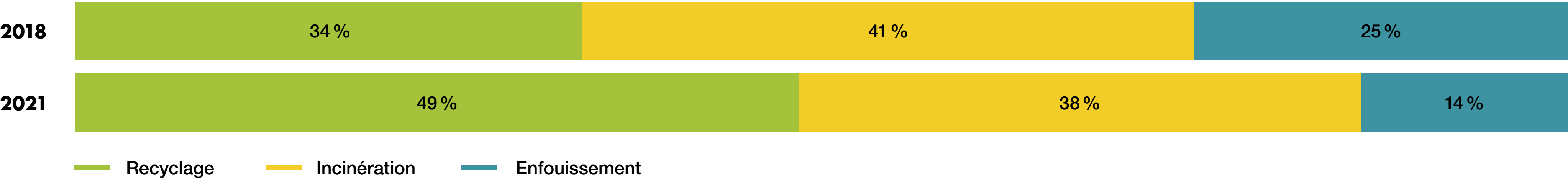
L'  limination

M  thodologie

Figure 3

Destination des mati  res organiques putrescibles g  n  r  es par les fabriques de p  tes et papiers

(en tonnes humides)



Industrie de la transformation agroalimentaire

Tableau 6

G  n  ration et recyclage des r  sidus organiques en provenance du secteur agroalimentaire en 2021

(en tonnes humides)

Secteur d'activit��s	Total g��n��r��	��limination			Recyclage					Taux de recyclage en 2021	Taux de recyclage en 2018	Quantit��s recycl��es en 2018	Variation des quantit��s recycl��es 2018-2021
		Enfouisse-ment	Incin��ra-tion	Total ��limin��	Alimenta-tion animale et ��quarris-sage	Compos-tage	Biom��tha-nisation	��pandage	Total recycl��				
Boues et r��sidus agroalimentaires	1 141 000	1 000		1 000	928 000	6 000	138 000	69 000	1 140 000	100 %	97 %	1 210 000	-6 %

En 2021, pr  s de 1,2 M de tonnes de MO du secteur agroalimentaire a   t   recycl  e, une quantit   relativement stable par rapport    2018.

Les quantit  s de boues et r  sidus agroalimentaires g  n  r  es pr  sent  es dans cette section sont possiblement sous-estim  es d   au fait que certaines installations n'ont pas particip      l'enqu  te de RECYC-QU  BEC pour l'ann  e 2021. Cela pourrait expliquer l'augmentation du taux de recyclage, dont l'estimation de 100 % appara  t sur  valu  e.

Avant-propos

Section 1

La collecte s lective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des mati res recyclables (papier et carton, plastique, verre et m tal)

Section 3

Les mati res organiques

Section 4

Les r s dus de construction, de r novation et de d molition

Section 5

Les  cocentres

Section 6

La r cup ration des textiles

Section 7

Les programmes de r cup ration sp cifiques

Section 8

Les autres fili res de r cup ration des mati res

Section 9

La valorisation  nerg tique

Section 10

L' limination

M thodologie

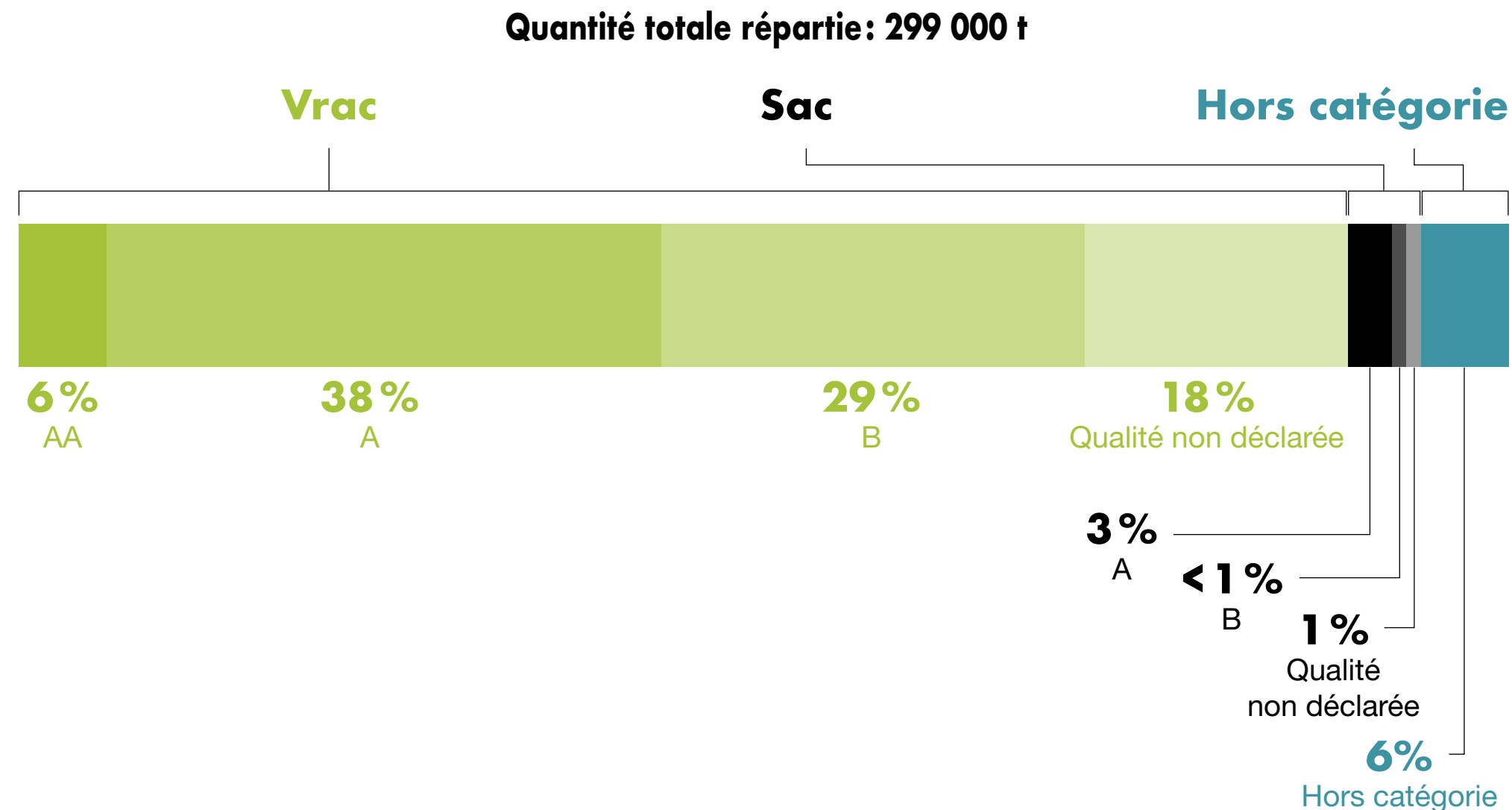
Qualit  et march s pour les composts et digestats

En 2021, la quantit  de composts produits et mis en march  est estim e   299 000 tonnes, une augmentation de 39 % par rapport   2018.

Selon les d clarations des lieux de compostage, les composts dont la qualit  a atteint les exigences AA et A de la norme de qualit  des composts (CAN/BNQ 413-200/2016) repr sentent 47 % de l'ensemble des composts produits, alors que 29 % des composts atteignent les exigences de la cat gorie B. Pour 18 % des composts produits, le niveau de qualit  n'a pas  t  identifi  dans les d clarations des sites de compostage.

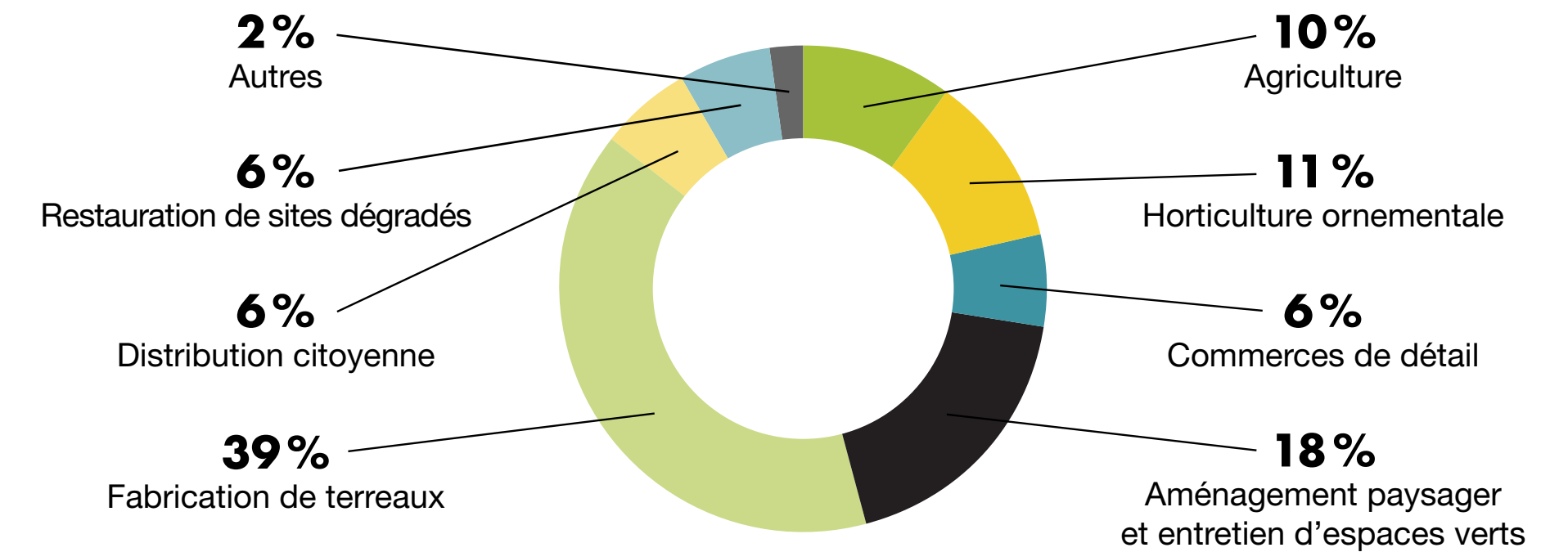
Bien que la qualit  de 6 % des composts  coul s en 2021 soit inf rieure aux normes de qualit  de la norme CAN/BNQ 0413-200/2016, des march s sp cifiques permettent tout de m me leur recyclage (ex.: utilisation en restauration de sites d grad s).

Figure 4
Composts produits au Qu bec en 2021 selon les cat gories de qualit ⁴



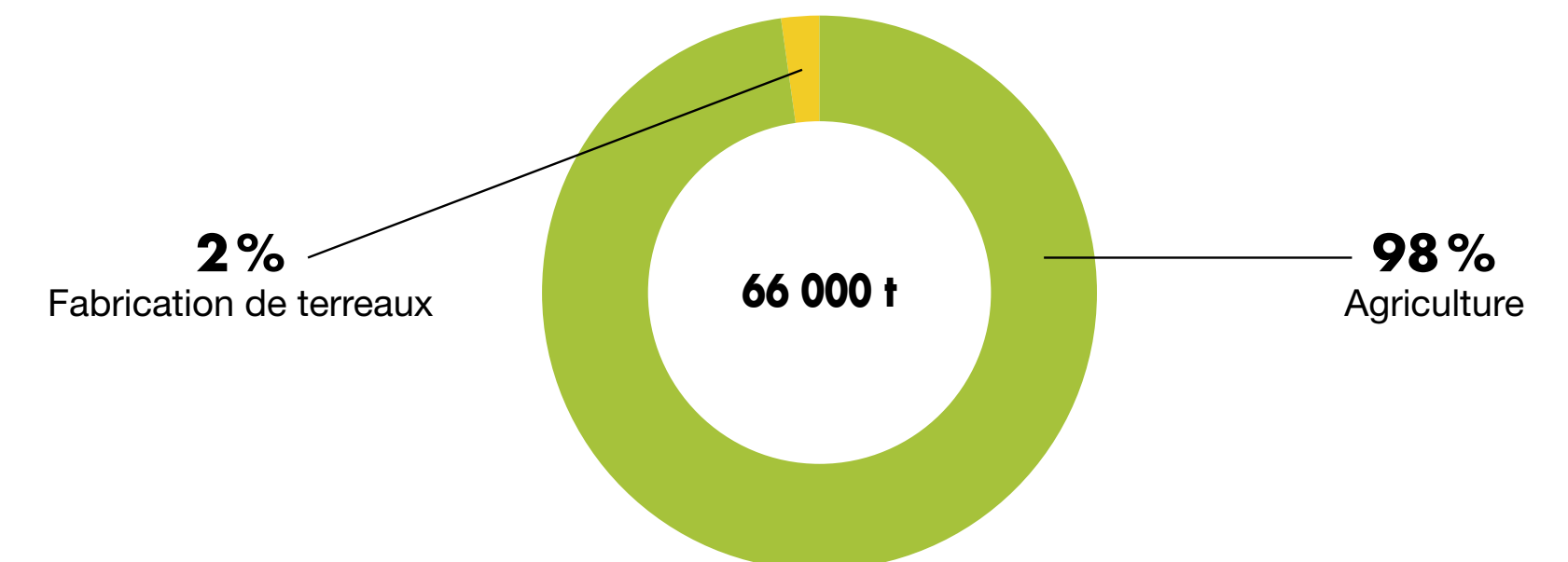
⁴ D clarations de qualit  selon les exigences de la norme CAN/BNQ 413-200/2016.

Figure 5
March s pour les composts produits au Qu bec en 2021



Pour leur part, les digestats g n r s en 2021 repr sentent une quantit  estim e   environ 66 000 tonnes, soit une augmentation de 267 % par rapport   2018. La tr s grande majorit  de ces digestats (98 %) ont  t   pandus sur des terres agricoles et 2 % ont  t  destin s   la fabrication de terreaux. Tous ces digestats r pondent aux crit res de qualit  du **Guide sur le recyclage des mati res r siduelles fertilisantes**.

Figure 6
March s pour les digestats produits au Qu bec en 2021



Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

La présente section brosse le portrait du secteur de la récupération et de la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) au Québec. À la fin de cette section est également présentée l'information recueillie auprès des conditionneurs et recycleurs de bois. La valorisation énergétique des matières, incluant le bois, fait l'objet d'une autre fiche¹.

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

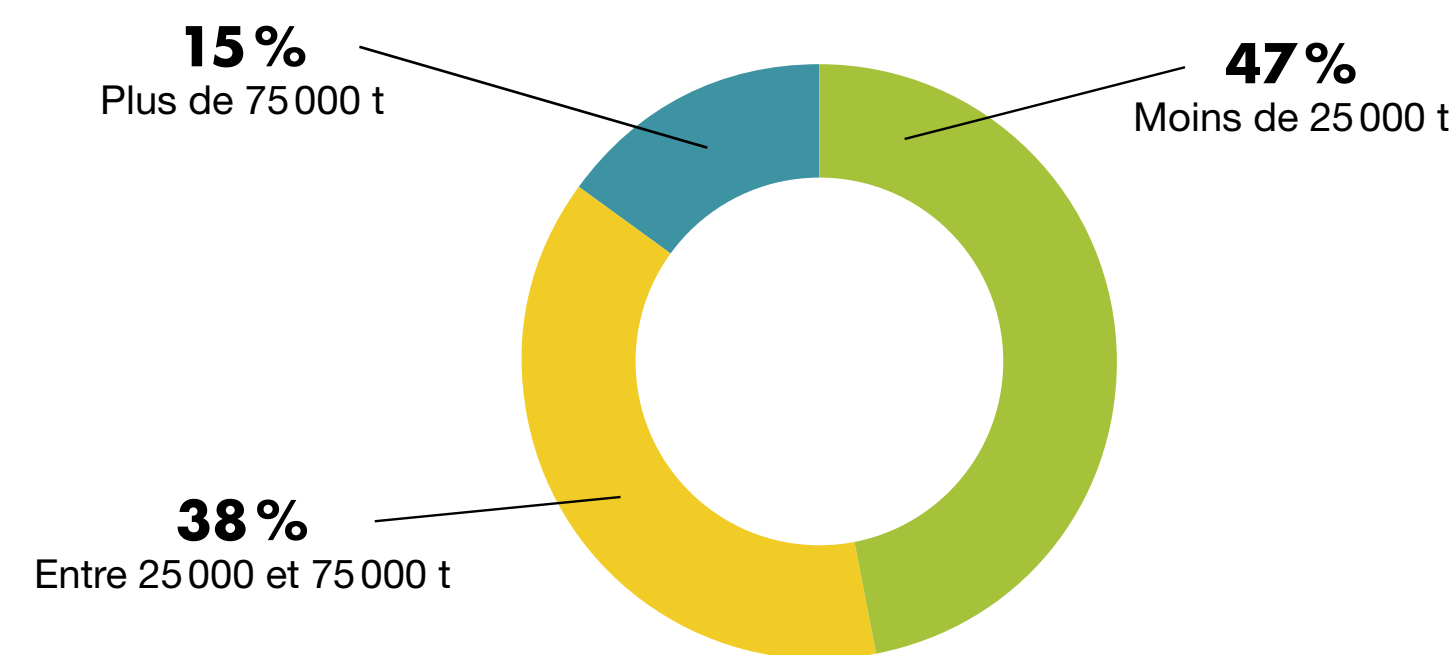
Les matières reçues par les centres de tri de résidus de CRD

Les centres de tri répondant au Bilan ont traité 1 340 000 tonnes de matières en 2021. Ce tonnage couvrirait un peu plus de 70 % du gisement pour le secteur du bâtiment², ce qui permet d'estimer la quantité totale reçue dans l'ensemble des centres de tri du Québec à environ 1 846 000 tonnes. Il s'agit d'une augmentation estimée de 4 % par rapport aux 1 781 000 tonnes reçues en 2018.

La figure ci-contre détaille la répartition des centres de tri de résidus de CRD selon le tonnage qu'ils reçoivent annuellement. On note par ailleurs une hausse de 44 % du tonnage médian reçu par centre de tri, passant de 18 000 tonnes en 2018 à 26 000 tonnes en 2021.

Figure 1

Répartition des centres de tri de résidus de CRD selon le tonnage reçu annuellement



La provenance des matières

Tel qu'observé au Bilan 2018, la majorité de l'approvisionnement des centres de tri provient de collectes et de la location du parc de conteneurs (71 %), bien que cela représente une diminution de huit points de pourcentage par rapport à 2018. À l'inverse, on note une augmentation de six points de pourcentage des quantités de matières provenant des écocentres.

¹ Pour plus d'information, voir la [fiche sur la valorisation énergétique](#).

² Les résidus de CRD sont générés par deux secteurs d'activités différents : celui du bâtiment et celui des infrastructures. Les informations présentées dans cette fiche concernent principalement le secteur du bâtiment.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

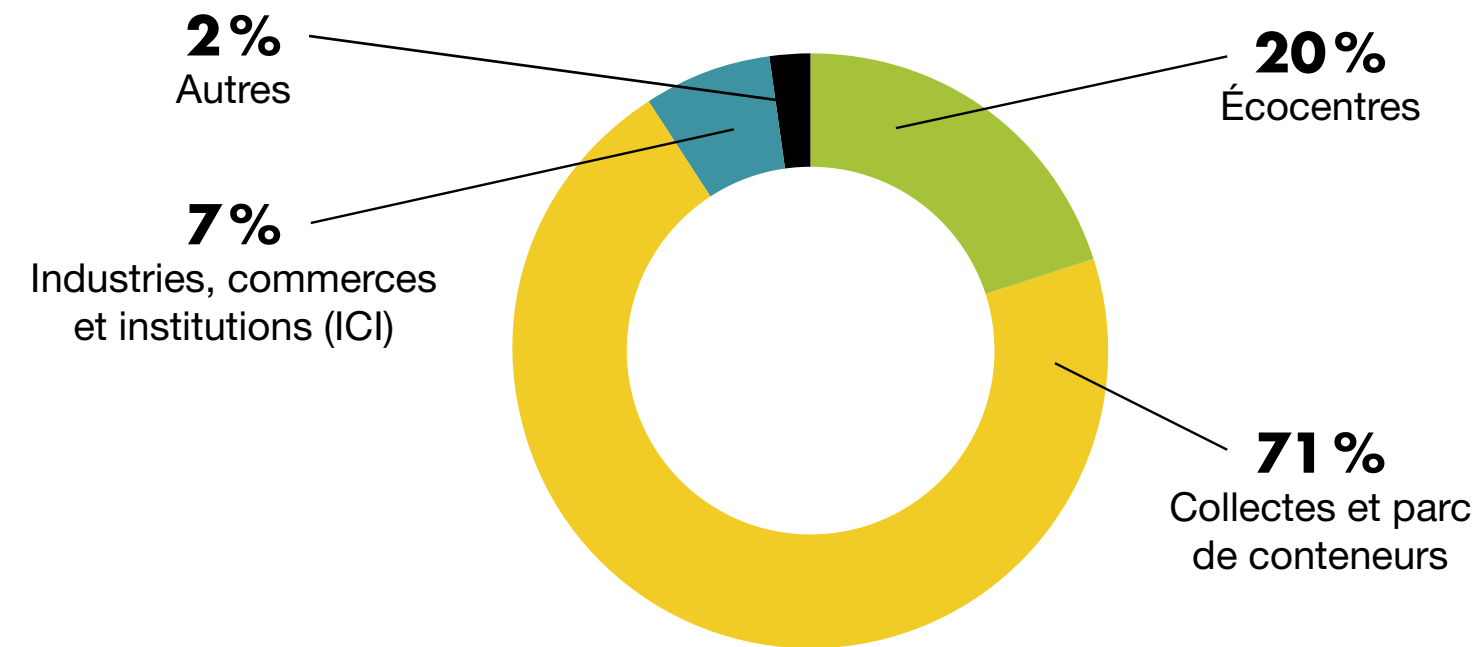
Section 10

L'élimination

Méthodologie

Figure 2

Provenance des matières reçues par les centres de tri de résidus de CRD



Proportion des résidus de CRD acheminés vers les centres de tri

Environ la moitié des résidus de CRD du secteur du bâtiment générés annuellement est acheminée vers un centre de tri, soit 1 846 000 tonnes en 2021. Cette proportion est passée de 55 % en 2018³ à 53 % en 2021.

La quantité totale de résidus de CRD éliminés est quant à elle estimée à 1 666 000 tonnes en 2021. Cela inclut :

- 1 018 000 tonnes de déchets provenant du secteur de la construction, acheminés par conteneurs directement à un lieu d'élimination et provenant de différents chantiers, qu'ils soient résidentiels ou ICI;
- 197 000 tonnes de résidus de CRD qui se retrouvent dans les déchets d'origine municipale;
- 451 000 tonnes de résidus de CRD qui se retrouvent dans les déchets provenant d'ICI⁴.

³ Pour 1 486 000 tonnes éliminées. Donnée révisée par rapport à celle diffusée au Bilan 2018.

⁴ Les quantités de résidus de CRD contenues dans les ordures ménagères et les résidus ICI ont été calculées à partir des taux déterminés par l'étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination 2019-2020.

Les rejets des centres de tri de résidus de CRD sont exclus de ce total.

Bien que l'on note une augmentation de 4 % du tonnage acheminé vers un centre de tri, on observe également une augmentation de 12 % des résidus de CRD éliminés, ce qui indique que les générateurs de résidus de CRD semblent encore choisir davantage l'élimination à la récupération.

Par ailleurs, les quantités présentées ne prennent pas en considération les quantités de matières entreposées ou éliminées dans des sites illégaux. Les quantités exactes qui y sont acheminées sont très difficiles à estimer.

Figure 3

Quantités de résidus de CRD acheminés vers un centre de tri et quantités acheminées directement à l'élimination.

(en tonnes)



Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Rejets

En 2021, les centres de tri de r  sidus de CRD r  pondant au Bilan ont envoy   650 000 tonnes de rejets vers un lieu d'  limination, soit une hausse de 32 % par rapport aux 492 000 tonnes de 2018.

Une partie des rejets des centres de tri de r  sidus CRD (tri  s ou non) a   t   utilis  e dans les lieux d'enfouissement technique (LET) en am  nagement (ex. : construction de route) ou comme mat  riel alternatif de recouvrement (notamment les r  sidus fins issus des proc  d  s de criblage au centre de tri). Ce sont 186 000 tonnes de r  sidus, une diminution de 17 % par rapport aux 224 000 tonnes en 2018, qui ont   t   utilis  es pour ces deux applications : 104 000 tonnes pour des am  nagements en LET et 82 000 tonnes comme recouvrement. Le reste des rejets (464 000 tonnes) a   t     limin  , majoritairement au Qu  bec.

Au total, les rejets achemin  s vers un lieu d'  limination repr  sentent 53 % des 1,2 M de tonnes de mati  res sortantes des centres de tri, dont 15 % ont   t   envoy  es dans un lieu d'enfouissement pour servir    un autre usage (am  nagement ou recouvrement) et 38 % ont   t     limin  es.

Les mati  res achemin  es aux fins de recyclage et de valorisation

Les centres de tri r  pondant au Bilan 2021 ont donc achemin   au total 47 % des mati  res sortantes aux fins de recyclage et de valorisation   nerg  tique. En effet, sur les 1 219 000 tonnes sortantes des centres de tri, outre les rejets d  taill  s pr  c  demment, 569 400 tonnes ont   t   achemin  es aux fins de recyclage et de valorisation. De ce tonnage, il est estim   que 46 % ont   t   achemin  s vers la fili  re du recyclage et 41 % vers la fili  re de la valorisation   nerg  tique. Il s'agit d'une diminution du taux de sortie vers le recyclage par rapport    2018. On note   galement une augmentation du recours    l'exportation par rapport    2018. Les mati  res export  es sont destin  es aux territoires limitrophes du Qu  bec, soit l'Ontario, le Nord-Est des   tats-Unis et le Nouveau-Brunswick.

Tableau 1

Destination des mati  res sortantes des centres de tri de r  sidus de CRD en proportion

	Recyclage	Valorisation ��nerg��tique	Autre destination / entreposage	Exportation
2018	55 %	44 %	S.O.	< 1 %
2021	46 %	41 %	7 %	7 %

Le tableau suivant pr  sente les diff  rentes quantit  s de mati  res provenant du secteur CRD selon leurs fili  res de gestion, soit    la sortie des centres de tri ou descendre    l'  limination.

   l'instar de 2015 et 2018, le bois repr  sente toujours en 2021 la plus grande proportion des mati  res sortantes. Il s'agit   galement de la seule mati  re qui a un tonnage semblable, qu'il soit achemin      des fili  res de recyclage ou de valorisation qu'  limin  . De nouveaux d  bouch  s de recyclage des r  sidus fins de CRD ont   galement   t   d  velopp  s et sont    capacit   commerciale en 2021-2022. Il est donc envisageable que les quantit  s recycl  es augmentent davantage dans les prochaines ann  es.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Tableau 2

Quantit  s de mati  res sortantes selon les destinations (recyclage, valorisation   nerg  tique et autres fili  res) et de mati  res provenant du secteur CRD achemin  es    l'  limination

(en tonnes)

	Recyclage	Valorisation ��nerg��tique	Autre destination / entrep��sage	Exportation	Total	��limination ⁵
Agr��gats	129 000		22 000		151 000	174 000
Bardeaux	1 000	27 000		5 000	33 000	43 000
Bois	70 000	184 000		18 000	272 000	267 000
Bois trait��		800			800	55 000
M��lange combustible		21 000			21 000	
Gypse	2 000				2 000	100 000
Carton	11 000				11 000	27 000
M��taux	41 000				41 000	58 000
Plastiques	600				600	28 000
Verre	5 000				5 000	3 000
R��sidus fins	1 000		2 000	16 000	19 000	
CRD non tri��s			13 000		13 000	
Autres CRD						187 000
Autres mati��res r��siduelles achemin��es avec les d��chets du secteur CRD Ex. : mati��res organiques, textiles, etc.						78 000
Total	260 600	232 800	37 000	39 000	569 400	1 018 000

⁵ Exclut les r  sidus de CRD   limin  s parmi les ordures m  nag  res et les r  sidus d'ICI. La r  partition des tonnages par type de mati  res a   t   calcul  e    partir des taux d  termin  s par l'*  tude de caract  risation des mati  res achemin  es    l'  limination 2019-2020*.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La performance de tri est variable selon les installations, comme le démontre le tableau ci-dessous.

Tableau 3

Répartition des centres de tri selon leur taux individuel d'acheminement aux fins de recyclage et de valorisation énergétique

Taux d'acheminement aux fins de recyclage et de valorisation énergétique	Nombre de centres de tri atteignant cette performance
Moins de 20 %	6
Entre 20 et 39 %	14
Entre 40 et 59 %	9
Entre 60 et 80 %	5
Plus de 80 %	1

Il est à noter que certains éléments, comme le contexte régional, ont un impact sur la performance individuelle des centres de tri. En effet, l'éloignement ou la proximité des marchés et l'impact au niveau financier, notamment sur les coûts de transport associés, influencent l'effort de tri pour une matière donnée.

Le conditionnement et le recyclage du bois

Au Québec, le secteur du conditionnement et du recyclage du bois se divise en trois grandes catégories :

- 1. Les conditionneurs de bois :** Ces entreprises reçoivent des résidus de bois sous différentes formes et les traitent pour qu'ils puissent ensuite servir d'intrants à des recycleurs de bois, en agriculture, en horticulture ou à des installations de valorisation énergétique. Les conditionneurs s'approvisionnent auprès de centres de tri de résidus de CRD ou encore directement auprès de générateurs (notamment des industries et commerces).

- 2. Les recycleurs de bois :** Ces entreprises reçoivent des résidus de bois qu'ils intègrent dans leurs procédés afin de fabriquer un produit fini tels que des panneaux de particules (mélamine) ou des panneaux d'insonorisation. Les recycleurs s'approvisionnent auprès de conditionneurs, de centres de tri de résidus de CRD ou directement auprès de générateurs.

- 3. Les recycleurs et conditionneurs de bois traité :** Ces entreprises se spécialisent dans la transformation de bois traité. Elles reçoivent en très grande majorité des produits en fin de vie comme des poteaux d'utilité publique ou encore des dormants de chemin de fer. Les entreprises de cette catégorie peuvent transformer ces produits pour le réemploi (ex. : autres poteaux électriques, poteaux de clôtures), en d'autres produits du bois (ex. : planches) ou encore en copeaux pour la valorisation énergétique.

Les entreprises du secteur du conditionnement et du recyclage du bois ont déclaré avoir reçu 1,67 M de tonnes de résidus de bois⁶ en 2021. L'industrie continue de s'approvisionner hors Québec alors que près de 17 % de cette quantité, soit 278 000 tonnes, ont été importés. Cela constitue une hausse de 58 % des importations de résidus de bois par rapport aux 176 000 tonnes importées en 2018⁷. Il est à noter que c'est pour les résidus de bois provenant des centres de tri CRD que cette proportion est la plus importante, alors que 44 % ou 95 000 tonnes de cet approvisionnement viennent de l'extérieur du Québec. La qualité variable du bois trié par les installations du Québec et le prix plus avantageux amènent les recycleurs à s'approvisionner à l'étranger.

Une quantité importante de résidus de bois est toujours éliminée, alors que l'étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination 2019-2020 permet d'estimer qu'un total de 738 000 tonnes de cette matière a été éliminé en 2021. De cette quantité, près du deux tiers, soit 476 000 tonnes de matériaux et emballages en bois, offrent un potentiel intéressant et pourraient être recyclés, s'ils étaient récupérés et triés adéquatement.

Le réemploi des résidus de bois reste difficile, notamment en raison de la qualité et de la quantité, parfois trop faible, des intrants reçus par les entreprises. Le recours à la déconstruction de certains bâtiments permettrait d'offrir une plus grande possibilité pour le réemploi.

⁶ Incluant le bois post-consommation et les résidus de la transformation du bois

⁷ Donnée révisée par rapport à celle qui a été diffusée dans le Bilan 2018

⁸ Incluant l'ensemble des résidus de bois éliminés dans les déchets d'origine municipale, les déchets provenant d'ICI et ceux provenant du secteur de la CRD

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Les écocentres

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

Les écocentres ont désormais un rôle essentiel à jouer dans l'écosystème de la récupération, du tri et de la valorisation des matières résiduelles au Québec, car ils offrent aux citoyens un service de proximité pour se départir d'une multitude de matières qui ne sont pas nécessairement acceptées dans les collectes municipales régulières. Au moment de réaliser le Bilan 2021, RECYC-QUÉBEC avait répertorié 393 écocentres sur le territoire québécois. Non seulement ce chiffre est en constante augmentation depuis leur inclusion au Bilan 2015, mais le réseau d'écocentres québécois est également dans une phase d'optimisation des services afin d'améliorer sa performance et son accessibilité.

La Stratégie de valorisation de la matière organique

La **Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)** présente les orientations gouvernementales pour les matières organiques générées au Québec. Parmi les 14 directions privilégiées afin d'atteindre les objectifs fixés, la direction 2 consiste à offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, la possibilité aux citoyens de récupérer la matière organique.

Pour y parvenir, la SVMO soutient notamment le développement du réseau d'écocentres pour récupérer le bois dont les citoyens doivent se départir, tout en améliorant le tri à la source du bois propre. Un programme d'aide financière, doté d'un budget de 16,2 M\$, est proposé à cette fin, afin d'encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.

Portrait des écocentres répondants

Les écocentres sont majoritairement de propriété publique (95 % des répondants en 2021) et opérés par des organismes municipaux, soit des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) ou des régies. Les écocentres qui ont répondu au Bilan desservait 90 % de la population du Québec en 2021, ce qui représente une augmentation de 6 points de pourcentage par rapport à 2018.

Le coût d'exploitation d'un écocentre est très variable, mais plusieurs réponses obtenues permettent de constater que les dépenses sont, dans la majorité des cas, supérieures aux revenus.

Plusieurs facteurs influencent les coûts d'exploitation, les revenus, de même que la quantité et le type de matières qui sont acheminées aux écocentres, ce qui contribue à la grande variabilité observée entre les installations. Parmi ces facteurs, notons :

- l'éventail des matières acceptées;
- la présence de collectes spéciales sur les territoires desservis par ces écocentres (résidus de CRD, encombrants, surplus de carton, collecte de sapins de Noël, etc.);
- la présence d'autres récupérateurs ou points de dépôts desservant un même territoire, pouvant notamment inclure des lieux d'élimination;
- l'offre d'un service de collecte à la porte, tarifé ou non;
- l'offre d'un service de location de conteneurs ou de remorques par l'écocentre;
- la clientèle desservie (résidentielle, saisonnière, ICI, petits entrepreneurs et même la ou les municipalités elles-mêmes);

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

- l'accessibilit   des installations selon notamment :
 - la distance;
 - les heures d'ouverture;
 - l'acc  s annuel ou saisonnier;
 - l'acc  s de la population    une voiture;
 - la limite du nombre de visites annuelles;
 - le tonnage maximum impos  ;
 - le type de v  hicules autoris  s;
 - la nature tarif  e des services offerts.

Les mati  res re  ues par les   cocentres

Les   cocentres r  pondants au Bilan ont re  u 648 000 tonnes de mati  res en 2021, comparativement    509 000 tonnes d  clar  es par les r  pondants en 2018.

46 % des   cocentres r  pondants acceptent uniquement les mati  res d'origine r  sidentielle. Ce sont donc un peu plus de la moiti   des   cocentres qui acceptent l'une, l'autre ou toutes les mati  res provenant d'autres sources, soit d'ICI (49 %), du secteur CRD (43 %) ou du secteur agricole (35 %). Les modalit  s de tarification varient grandement entre les   cocentres, certains acceptant les client  les sans frais, d'autres avec certaines conditions (par exemple en termes de nombre de visites ou de tonnage/volume maximal) ou moyennant des frais selon la client  le.

Les types et la destination des mati  res prises en charge par les   cocentres

Les r  sidus de CRD repr  sentent la principale cat  gorie des mati  res prises en charge par les   cocentres r  pondants en 2021, soit 43 % des 648 000 tonnes re  ues. Une portion de ceux-ci est tri  e    la source par les citoyens utilisateurs (23 %) et les autres r  sidus CRD sont achemin  s p  le-m  le (20 %). La composition d  taill  e des mati  res prises en charge est pr  sent  e au tableau 1.

* La proportion exclut les quantit  s de lampes contenant du mercure, l'information re  ue ne permettant pas la compilation de r  sultats significatifs.

** Autres que les plastiques de la collecte s  lective : polystyr  ne, plastiques agricoles, tubulures et autres objets (jouets, si  ges de b  b  , bacs de r  cup  ration, etc).

Tableau 1

Composition des mati  res prises en charge par les   cocentres

Cat��gorie de mati��res	Tonnage	%
CRD non tri��s	130 000	20 %
Bois	83 000	13 %
Agr��gats	55 000	8 %
Bardeau	7 000	1 %
Gypse	4 000	1 %
Total de r��sidus de CRD	278 000	43 %
R��sidus v��g��taux	57 000	9 %
Terre et sable	38 000	6 %
M��taux	35 000	6 %
Mati��res recyclables de la collecte s��lective	15 000	2 %
Produits sous REP*	15 000	2 %
Encombrants	13 000	2 %
Pneus	6 000	1 %
RDD	4 000	1 %
Autres plastiques**	1 000	< 1 %
Textiles	1 000	< 1 %
Mati��res entrepos��es	2 000	< 1 %
Mati��res achemin��es vers un lieu d'��limination	182 000	28 %
Total	648 000	100 %

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Outre les résidus de CRD non triés et excluant les matières acheminées vers un lieu d'élimination, les quantités les plus appréciables sont constituées de bois, de résidus végétaux (résidus verts, arbres, branches, etc.) et d'agrégats.

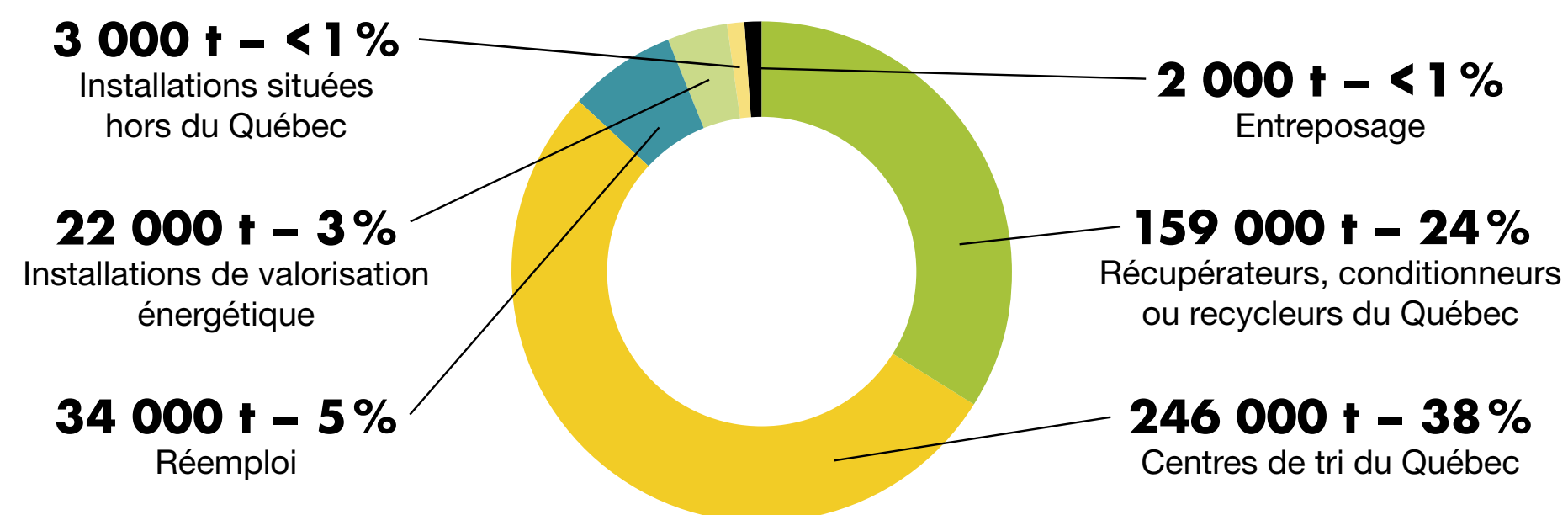
En 2021, les métaux qui transitent par les écocentres sont répartis entre les encombrants (électroménagers métalliques, grosses pièces de ferraille) et la catégorie matières recyclables de la collecte sélective. La situation est similaire pour le plastique et le bois qui se retrouvent dans différentes catégories.

Les matières acheminées à un lieu d'élimination comptent pour 28 % (182 000 tonnes) des matières prises en charge en 2021 : 64 000 tonnes (10 %) y auraient été utilisées comme matériel de recouvrement alternatif ou pour d'autres usages en LET, alors que 117 000 tonnes (18 %) y auraient été éliminées¹.

Les matières restantes (72 %) ont été acheminées vers différentes installations de réemploi, de tri, de conditionnement, de recyclage ou encore vers la valorisation énergétique (figure 2). Moins de 1 % des matières ont été dirigées vers l'extérieur de la province.

Figure 2

Destination des matières sortantes des écocentres
(excluant les quantités acheminées à un lieu d'élimination)



¹ Parallèlement, les lieux d'élimination ont déclaré avoir reçu, en 2021, 106 000 tonnes de résidus d'écocentres. Il est possible que certains résidus aient été classés par erreur dans une autre catégorie ou alors que le 117 000 tonnes soient surévaluées par les écocentres répondants.

Le réemploi dans les écocentres

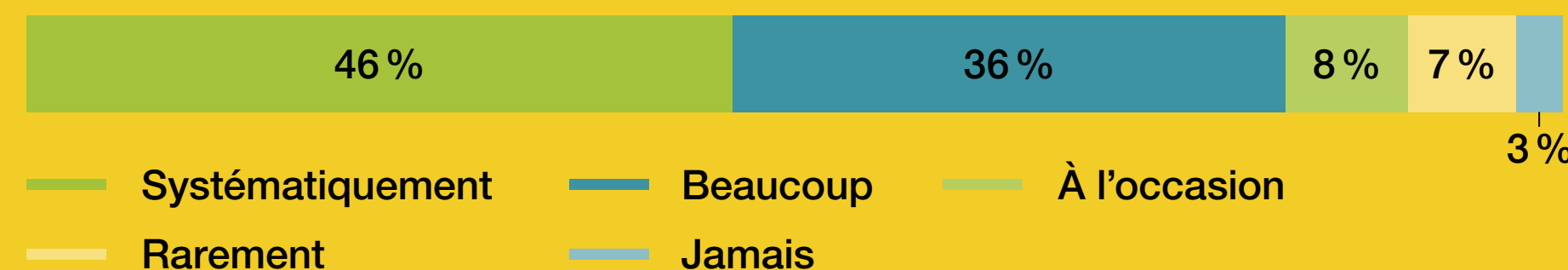
Près de 50 % des écocentres répondants ont indiqué recevoir des matières dédiées au réemploi (matériaux CRD, vêtements, meubles et électroménagers, etc.). Les écocentres ne sont pas toujours en mesure d'estimer les tonnages associés aux matières réemployées, néanmoins un tonnage de 34 000 tonnes destiné à cette fin a pu être comptabilisé. Plusieurs moyens sont mis en place par les écocentres afin d'encourager cette filière, tels que la création d'un espace de vente destiné aux citoyens, le don à des organismes de bienfaisance ou par des partenariats avec des ressourceries ou encore le réemploi par l'écocentre de certaines matières récupérées à des fins d'entretien ou autre.

Finalement, un peu plus de 10 % des écocentres répondants font de la réparation de différents items, principalement de matériel électronique (directement sur place ou en collaboration avec d'autres organismes), de vélos, de meubles ou d'électroménagers.

Des comportements qui évoluent

Selon le **Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2^e édition)** publié par RECYC-QUÉBEC en 2021, 82 % des répondants se déplacent systématiquement ou la plupart du temps à l'écocentre et aux points de collecte autorisés (par exemple, les points de collecte des produits sous REP). Il s'agit d'une amélioration significative de 8 points de pourcentage par rapport au résultat de 2015 qui s'établissait à 74 %, témoignant de l'adoption grandissante de la population aux saines mesures de gestion de leurs matières résiduelles. D'ailleurs, la proportion des répondants qui ne vont jamais à l'écocentre ou aux points de collecte autorisés a diminué de moitié, passant de 6 % en 2015 à 3 % en 2021.

Recours à l'écocentre ou dans les points de collecte autorisés



Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La récupération des textiles

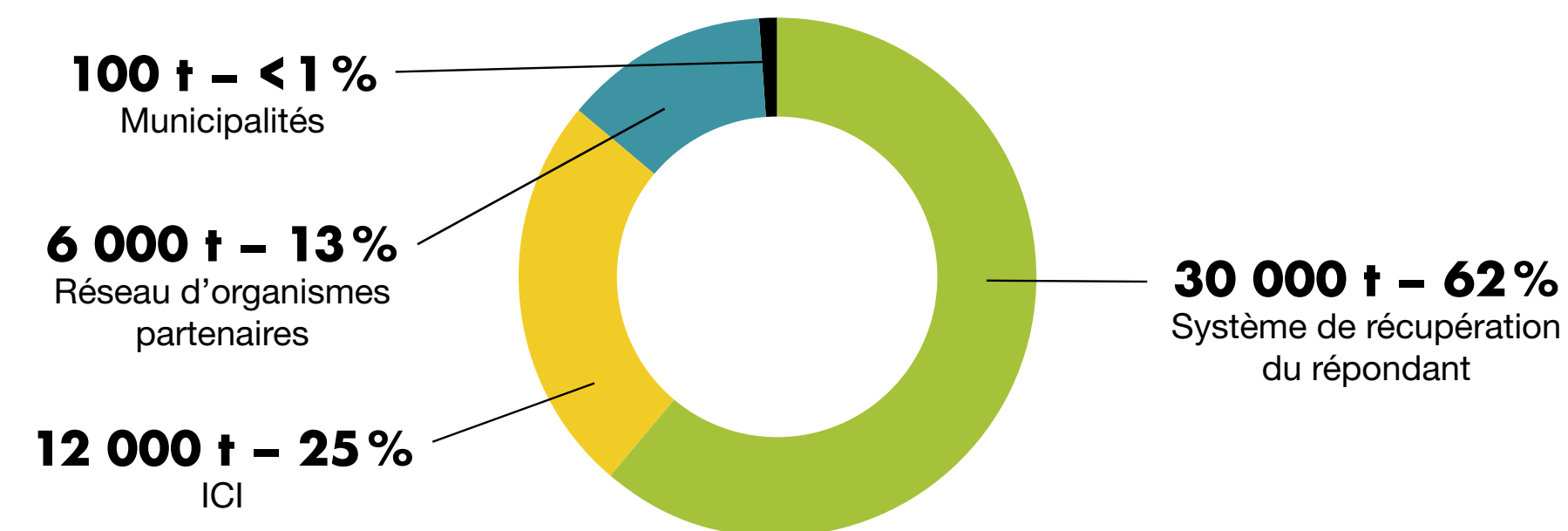
Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

Les installations de récupération des textiles regroupent des friperies, des ressourceries et magasins de réemploi, des centres de dons de vêtements ainsi que des récupérateurs de textiles de plus grande envergure. Les installations de récupération des textiles ayant répondu au Bilan ont reçu un peu plus de 52 000 tonnes de matières en 2021. La très grande majorité de la matière traitée provenait du Québec (87 %). En incluant les récupérateurs qui n'ont pas répondu au Bilan, mais pour lesquels il a été possible d'estimer les quantités traitées, ce sont plus de 64 000 tonnes de textiles qui auraient été récupérées par ce secteur en 2021, une quantité similaire à 2018.

La majorité (62 %) des textiles ont été récupérés par le biais de systèmes de collecte propres à l'installation (notamment par boîtes et centres de dons) ou par l'apport volontaire des citoyens directement chez le récupérateur. Les récupérateurs de textiles ont également reçu 25 % de leurs matières en provenance d'industries, de commerces et d'institutions (ICI) en 2021, une augmentation de 11 points de pourcentage par rapport à 2018.

Figure 1

Matières reçues par les installations de récupération des textiles répondantes selon la source d'approvisionnement



Les matières rejetées par les installations répondantes représentent environ 6 % du tonnage reçu, une diminution de 5 points de pourcentage par rapport à 2018.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

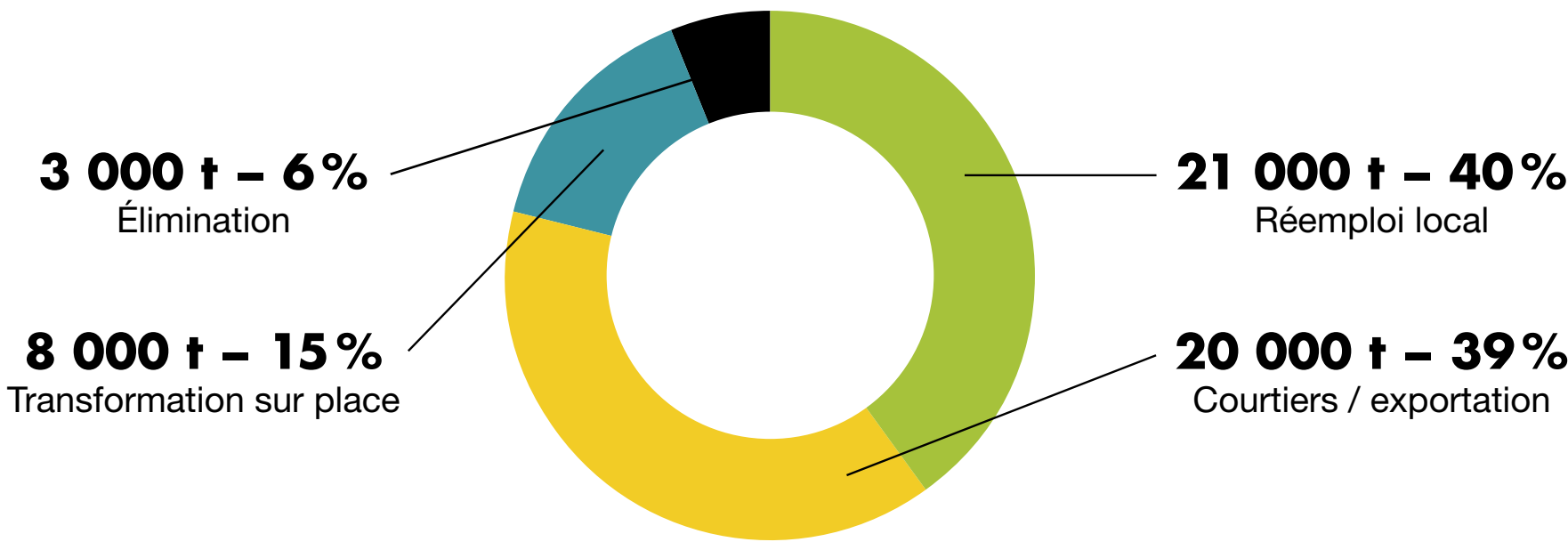
Section 10

L'élimination

Méthodologie

Figure 2

Destination des matières traitées par les installations de récupération des textiles



En 2021, la très grande majorité des textiles traités a été détournée de l'élimination (94 %) et un peu moins de la moitié de ceux-ci ont été destinés au réemploi local (40 %). Une quantité similaire (39 %) a également été acheminée à des courtiers qui exportent ensuite les textiles principalement vers l'international, mais également vers d'autres provinces canadiennes. Les matières restantes ont été transformées sur place (chiffons, artisanat, *redesign* – 15 %).

Élimination des textiles

Des quantités importantes de textiles sont encore directement acheminées à l'élimination annuellement. Les données de l'**Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination 2019-2020** permettent d'estimer qu'un total de 292 000 tonnes de textiles a été éliminé en 2021, provenant principalement du secteur municipal. Au cours de la dernière décennie, les quantités de textiles éliminées ont

augmenté de plus de 80 %¹. L'importante quantité de textiles éliminée par le secteur municipal pourrait en partie être l'effet des confinements vécus en lien avec la pandémie de COVID-19 durant cette période, qui ont amené plusieurs citoyens à effectuer le ménage de leurs placards, alors que les organismes de seconde main avaient généralement cessé temporairement leurs activités.

Tableau 1

Textiles éliminés en 2021 par provenance (en tonnes)

Catégories de matières	Provenance			TOTAL
	Municipal	ICI	CRD	
Textiles, cuirs et chaussures	22 000	10 000	10 000	42 000
Vêtements	57 000	24 000		81 000
Textiles d'utilisation domestique ou commerciale	75 000	28 000		103 000
Bottes et chaussures	10 000	7 000		17 000
Accessoires	9 000	5 000		14 000
Peluches	3 000	<1 000		3 000
Sous-produits textiles et cuirs préconsommation	4 000	19 000		23 000
Autres textiles	6 000	3 000		9 000
Total éliminé en 2021	186 000	96 000	10 000	292 000
Proportion	64 %	33 %	3 %	

¹ Par rapport aux données provenant de l'Étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination 2011-2012.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

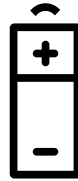
Programmes de responsabilité élargie des producteurs

Afin de faciliter la lecture, les résultats ont été arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affichés dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout à fait à la somme des résultats qui leur sont associés.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent en marché certains produits sont responsables de leur gestion en fin de vie. Au Québec, le **Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises** encadre ce système. En 2021, six organismes étaient reconnus par RECYC-QUÉBEC pour prendre en charge les produits visés. En plus de ces six organismes, huit programmes individuels sont en place.

Figure 1
Produits visés et programmes officiels de récupération et de valorisation
 (en vigueur en 2021)

	Catégories de produits visés par le Règlement	Organismes de gestion reconnus (OGR) par RECYC-QUÉBEC	Programmes individuels ¹
	Appareils ménagers et de climatisation* Incluant les appareils de réfrigération et de congélation à usage domestique, climatiseurs, thermopompes et déshumidificateurs, cuisinières, lave-vaisselles, machines à laver et sèche-linge, etc.		 

	Huiles usagées incluant leurs contenants et filtres Antigels et liquides de refroidissement incluant leurs contenants et filtres Contenants aérosols des nettoyants à freins	   	
	Lampes au mercure incluant les tubes fluorescents et les ampoules fluocompactes		
	Peintures incluant les aérosols et les contenants		
	Piles et batteries incluant les piles rechargeables et non rechargeables		
	Produits électroniques incluant les ordinateurs et périphériques, portables, écrans, cellulaires, téléviseurs, équipement audio et vidéo, etc.	  	

* Concernant les appareils de réfrigération et de congélation à usage commercial ou institutionnel, un programme collectif est en préparation.

1 Les programmes individuels mis en œuvre par les entreprises sont conçus pour les produits qu’elles mettent en marché et ne comprennent pas nécessairement toutes les sous-catégories de produits prévues par le Règlement.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La structure de récupération instaurée par les programmes permet aux citoyens de se départir des différents produits visés dans plus de 9 300 points de dépôt présents à travers le Québec, sans compter les nombreuses collectes ponctuelles orchestrées par plusieurs organismes municipaux.

En 2021, l'ensemble des programmes ont permis la récupération de plus de 98 000 tonnes de matières, tous produits confondus. Il s'agit d'une croissance de 1,5 % des quantités récupérées par rapport à 2018. Ces résultats démontrent que les citoyens et les industries, commerces et institutions (ICI) maintiennent leurs bons gestes de récupération vers les filières en place. Les campagnes de sensibilisation déployées par les responsables de programmes contribuent sans doute à encourager ces comportements.

Les taux de récupération présentés à la figure suivante sont calculés en fonction des quantités mises en marché et de certaines modalités prévues par règlement.



Une réglementation en évolution

Depuis quelques années, les responsables des programmes de REP ont soulevé différentes problématiques auprès du gouvernement quant à l'application de ce règlement, qui ont un impact sur les taux de récupération atteints. Parmi les difficultés rencontrées, mentionnons la présence de réseaux parallèles de récupération non reconnus, les défis de sensibilisation et les ventes en ligne.

Les modifications réglementaires édictées en juin 2022 contribueront à minimiser ces difficultés notamment par l'interdiction des réseaux parallèles de récupération, l'assujettissement des ventes en ligne, l'obligation de rendre publiques certaines informations et données de performance et l'obligation d'investir des sommes pour l'amélioration des programmes au lieu de l'imposition de pénalités.

De nouvelles catégories et des produits ont également été ajoutés au Règlement :

- Produits agricoles (juin 2023 et juin 2025)
- Contenants pressurisés de combustible (juin 2024)
- Produits pharmaceutiques (juin 2024)
- Petites piles/batteries au plomb-acide (janvier 2023)
- Appareils réfrigérants de laboratoire (30 juin 2023)

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des mati  res recyclables (papier et carton, plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction, de r  novation et de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

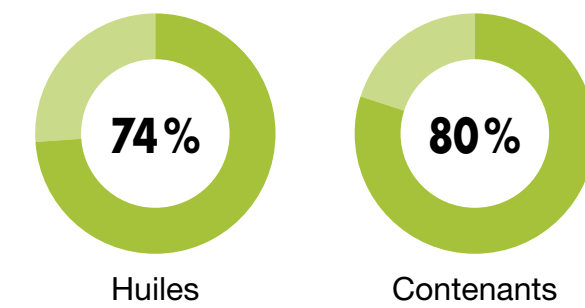
L'  limination

M  thodologie

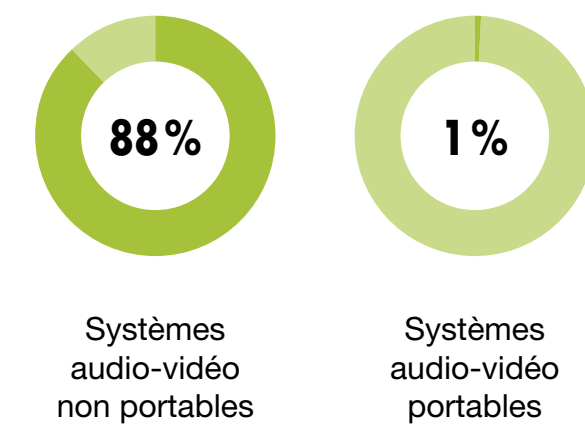
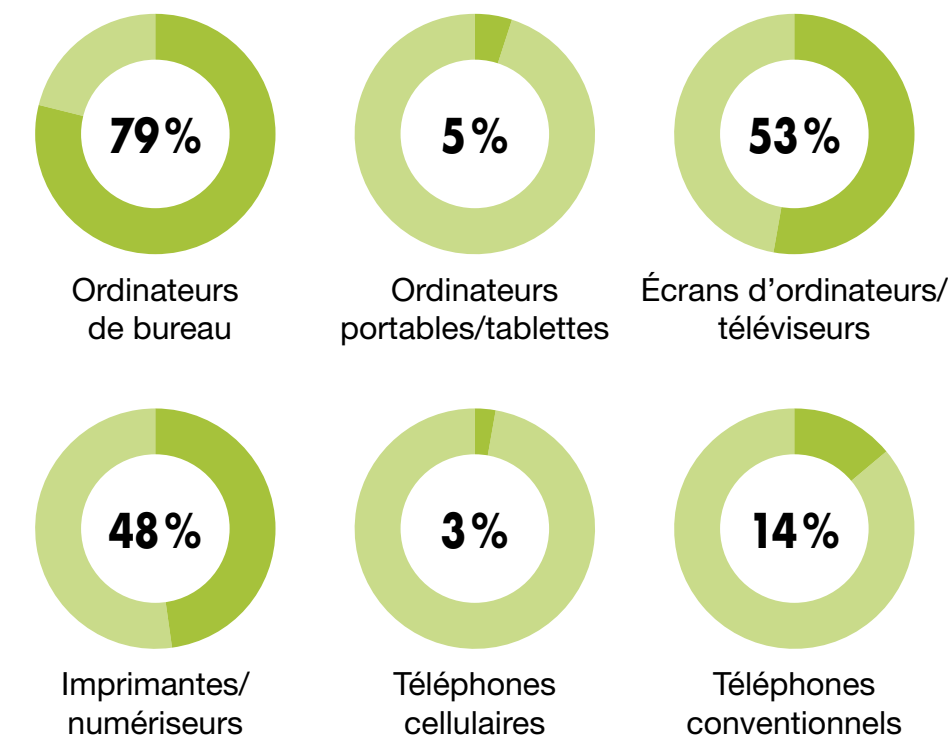
Figure 2

Mati  res assujetties    la REP – taux de r  cup  ration atteints en 2021

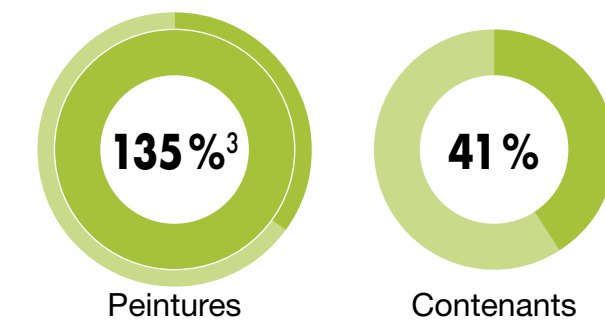
Huiles, liquides de refroidissement et antigels, leurs filtres et contenants et autres produits assimilables² :



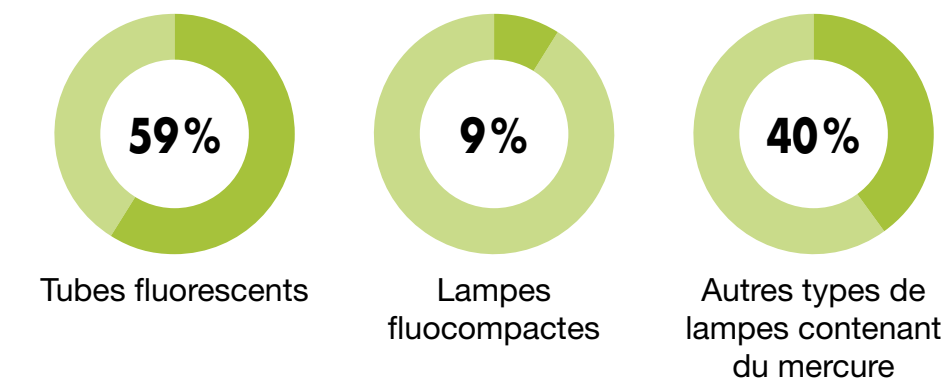
Produits   lectroniques :



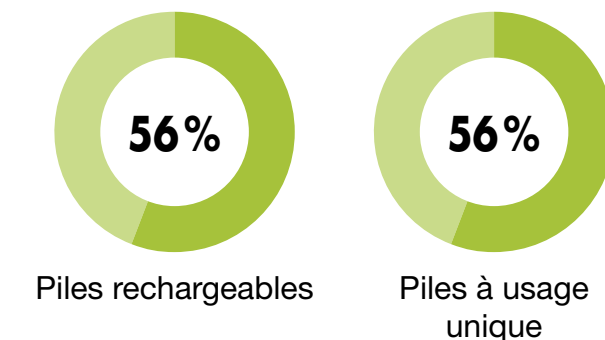
Peintures et leurs contenants :



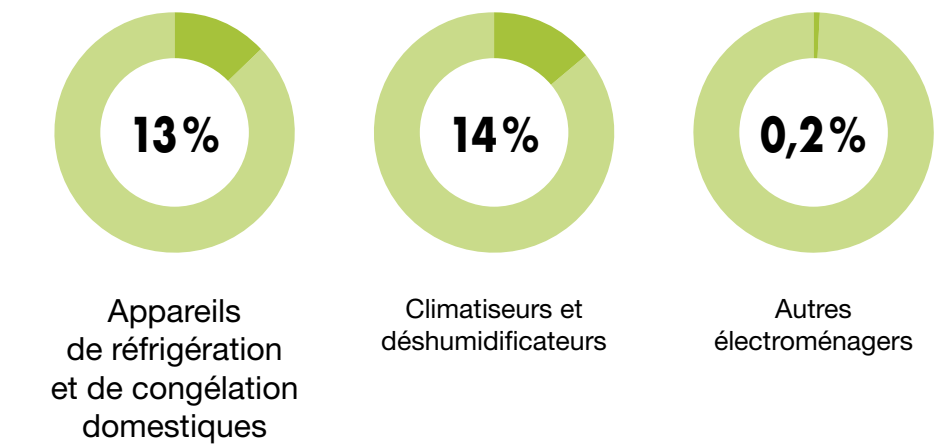
Lampes au mercure :



Piles et batteries :



Appareils m  nagers et de climatisation⁴



Destination des produits vis  s par les programmes de REP

La destination des mati  res r  cup  r  es par les diff  rents programmes officiels varie selon les d  bouch  s existants et les traitements que doivent subir les produits, soit pour leur r  emploi ou leur recyclage. Plusieurs   tapes de conditionnement doivent parfois   tre effectu  es avant que l'un ou l'autre des composants d'un produit puisse   tre recycl  .

Tableau 1

Destination des produits

Produits	Destination
Huiles, liquides de refroidissement, antigels, leurs filtres et contenants, ainsi que les autres produits assimilables	Peuvent ��tre d��pos��s dans plus de 1 600 points de d��p��t accessibles au Qu��bec et chez plus de 12 000 g��n��rateurs. Huiles : majoritairement recycl��es au Qu��bec, une partie des huiles r��cup��r��es est valoris��e ��nerg��tiquement au Qu��bec Liquides de refroidissement : en majorit�� recycl��s au Qu��bec Filtres : en majorit�� compress��s pour en extraire l'huile et recycl��s en fonderie ou utilis��s comme combustibles Contenants de plastique : d��chiquet��s et nettoy��s au Qu��bec, revendus ensuite sous forme de flocons �� des recycleurs
Lampes au mercure	Peuvent ��tre d��pos��es dans plus de 888 points de d��p��t publics au Qu��bec, en plus des collectes sp��ciales offertes aux plus gros g��n��rateurs et des collectes sp��ciales offertes dans plusieurs municipalit��s. Les lampes sont achemin��es vers deux installations de traitement et de recyclage, l'une situ��e au Qu��bec, l'autre en Ontario et les produits finaux sont en partie achemin��s aux ��tats-Unis.
Peintures et leurs contenants	Peuvent ��tre d��pos��s dans l'un des 1 200 points de d��p��t accessibles au Qu��bec, en plus des collectes sp��ciales offertes dans plusieurs municipalit��s. Peintures : trait��es et recycl��es au Qu��bec Contenants : mis en ballots au Qu��bec et revendus sur les march��s locaux et internationaux

² Pour les filtres et antigels, les r  sultats ne peuvent   tre publi  s afin de pr  server la confidentialit   des donn  es appartenant aux entreprises.

³ Ce taux d  passe 100 % en raison de certaines hypoth  ses de calcul ench  ss  es dans le R  glement, notamment les quantit  s disponibles    la r  cup  ration, ainsi que la dur  e de vie utile des peintures.

⁴ Ce programme a d  but   le 1  r avril 2021.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

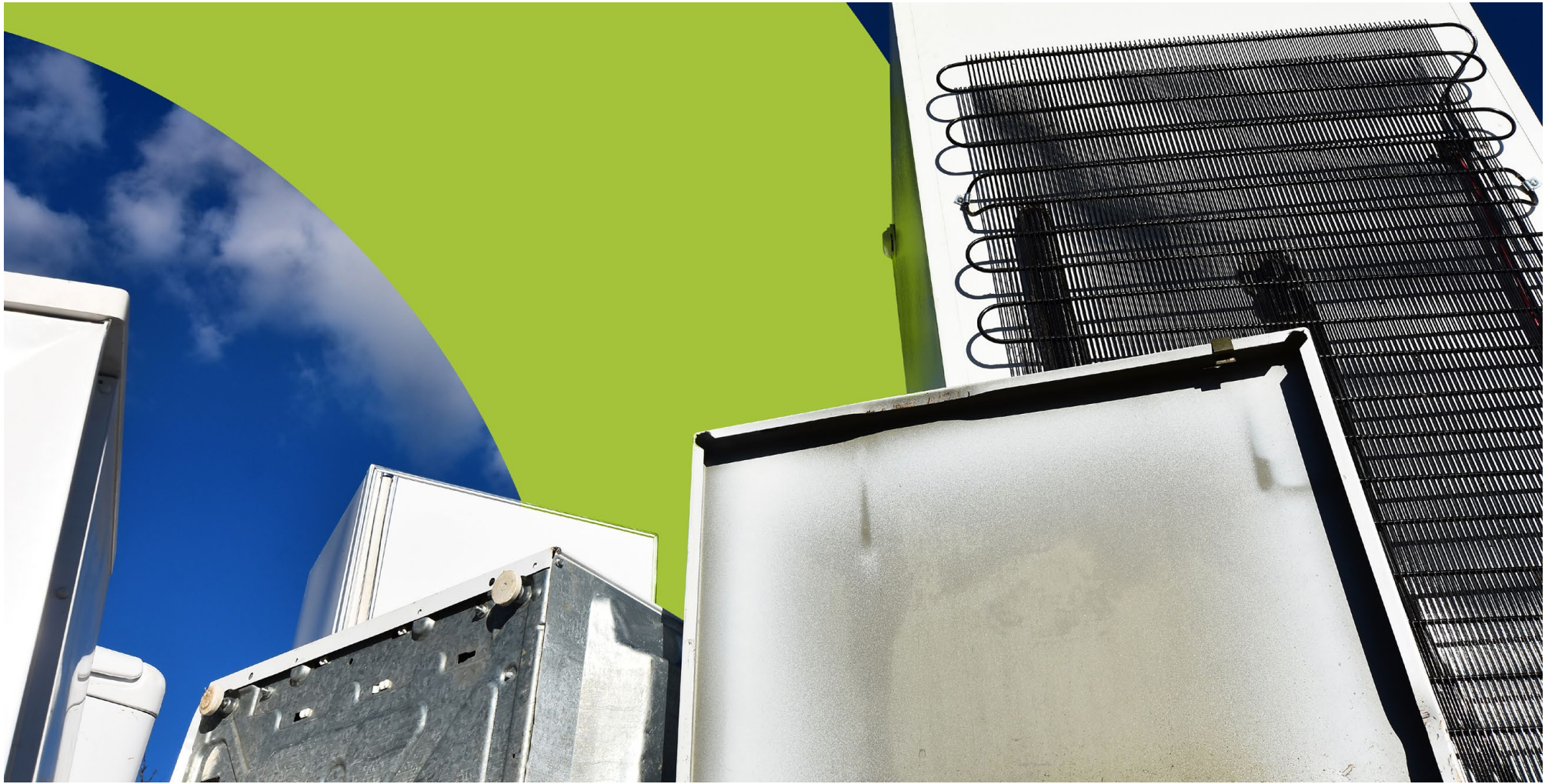
La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Piles	Peuvent être déposées dans l'un des 1 948 points de dépôt publics au Québec en plus des collectes spéciales offertes dans plusieurs municipalités. Triées par composition chimique et emballées de façon sécuritaire au Québec, puis acheminées vers différentes installations de recyclage situées en Ontario, en Colombie-Britannique et aux États-Unis.
Produits électroniques	Peuvent être déposés dans l'un des quelque 1 133 points de dépôt accessibles au Québec, en plus des collectes spéciales offertes dans plusieurs municipalités. Les produits électroniques sont partiellement démantelés au Québec, puis les différents composants ou produits entiers sont acheminés vers différentes installations situées majoritairement au Canada et aux États-Unis à des fins de recyclage. Environ 11 % des produits récupérés sont dirigés vers le secteur du réemploi.
Appareils ménagers et de climatisation	Peuvent être déposés dans l'un des quelque 329 points de dépôt. Les composants sont réemployés ou recyclés en majorité au Québec. La filière officielle de réemploi reste à être développée.



Élimination de résidus domestiques dangereux (RDD), incluant les produits visés par les programmes de REP

L'étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination réalisée en 2019-2020

a permis de déterminer que les quantités de RDD éliminées, incluant les produits sous REP, ont plus que doublé entre 2011 et 2019, atteignant plus de 60 000 tonnes en 2021. L'importante augmentation observée est grandement attribuable au secteur municipal, mais le secteur ICI a également vu une augmentation notable des quantités éliminées.

On constate donc qu'un effort important de sensibilisation s'avère nécessaire afin que les citoyens, mais également les ICI, utilisent les différentes infrastructures mises en place au cours des dernières années afin que ces matières soient davantage récupérées, réemployées et recyclées.

L'étude réalisée ne permet pas de cibler précisément lesquelles de ces matières ont connu les hausses les plus importantes de quantités éliminées, mais la toxicité de plusieurs d'entre elles en fin de vie utile peut entraîner des impacts négatifs lorsqu'elles sont éliminées dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur de déchets. De plus, certains produits, notamment les piles li-ion, présentent un risque d'incendie si elles se retrouvent dans les bacs de récupération et dans les centres de tri.

Il est par ailleurs prévu d'obtenir un portrait plus précis des différentes matières visées qui sont éliminées dans le cadre de la prochaine étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination, qui sera réalisée en 2023.

Le système de consignation des contenants à remplissage unique (CRU)

Mis sur pied en 1984, le système de consigne publique du Québec vise tous les contenants de boissons gazeuses et de bière à remplissage unique, notamment les bouteilles en plastique, les canettes métalliques et les bouteilles en verre. Il consiste en un mode de récupération utilisant la perception d'une somme d'argent à l'achat d'un produit, remboursable en totalité, pour en favoriser la récupération après consommation.

Pour en savoir plus sur la consigne, son fonctionnement et les produits visés, consultez le lien suivant : **[RECYC-QUÉBEC - Fonctionnement de la consigne \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/reCYC-QUEBEC/Fonctionnement-de-la-consigne)**.

La modernisation du système de consignation et son élargissement

En juin 2022, le gouvernement du Québec a édicté le Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne pour certains contenants. Ce règlement prévoit l'élargissement du système actuel à l'ensemble des contenants de boissons, dont les bouteilles d'eau, de vin et de jus, d'un format d'au moins 100 millilitres et d'au plus 2 litres. Le règlement détaille les obligations, droits et responsabilités que devra assumer l'organisme de gestion désigné (OGD) qui représentera les entreprises qui mettent en marché ces produits (producteurs) et soumises à cette réglementation. L'entrée en vigueur du système est prévue pour le 1^{er} novembre 2023. Cette modernisation prévoit l'atteinte évolutive de taux de récupération, de recyclage et de valorisation, incluant un objectif précis de valorisation locale.

La mise en marché des contenants de bière et de boissons gazeuses

En 2021, 2,6 milliards de contenants de bière et de boissons gazeuses ont été mis en marché au Québec, ce qui représente une croissance de 14,6 % depuis 2018. L'augmentation des ventes de CRU d'aluminium se poursuit, alors que le ratio de mise en marché de cette matière est passé de 82,8 % en 2018 à 83,3 % en 2021. La mise en marché des contenants de plastique demeure stable à près de 10 % du volume total, tandis que le verre poursuit son déclin, représentant 6,8 % des ventes en 2021 comparativement à 7,2 % en 2018. Globalement, le poids total provenant de la vente des contenants consignés a augmenté de 67 500 à 74 000 tonnes, soit une hausse de près de 10 %.

Tableau 2

Mise en marché des CRU consignés par matière
(en millions de contenants)

	2018	2021	Différence 2018-2021
Verre	164 ^r	179	9,1 %
Aluminium	1 890	2 180	15,3 %
Plastique	229	258	12,7 %
Total	2 283	2 617	14,6 %

^r Donnée révisée depuis la publication du Bilan 2018.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Figure 3

Mise en marché des CRU consignés par matière
(en proportion selon le nombre de contenants)

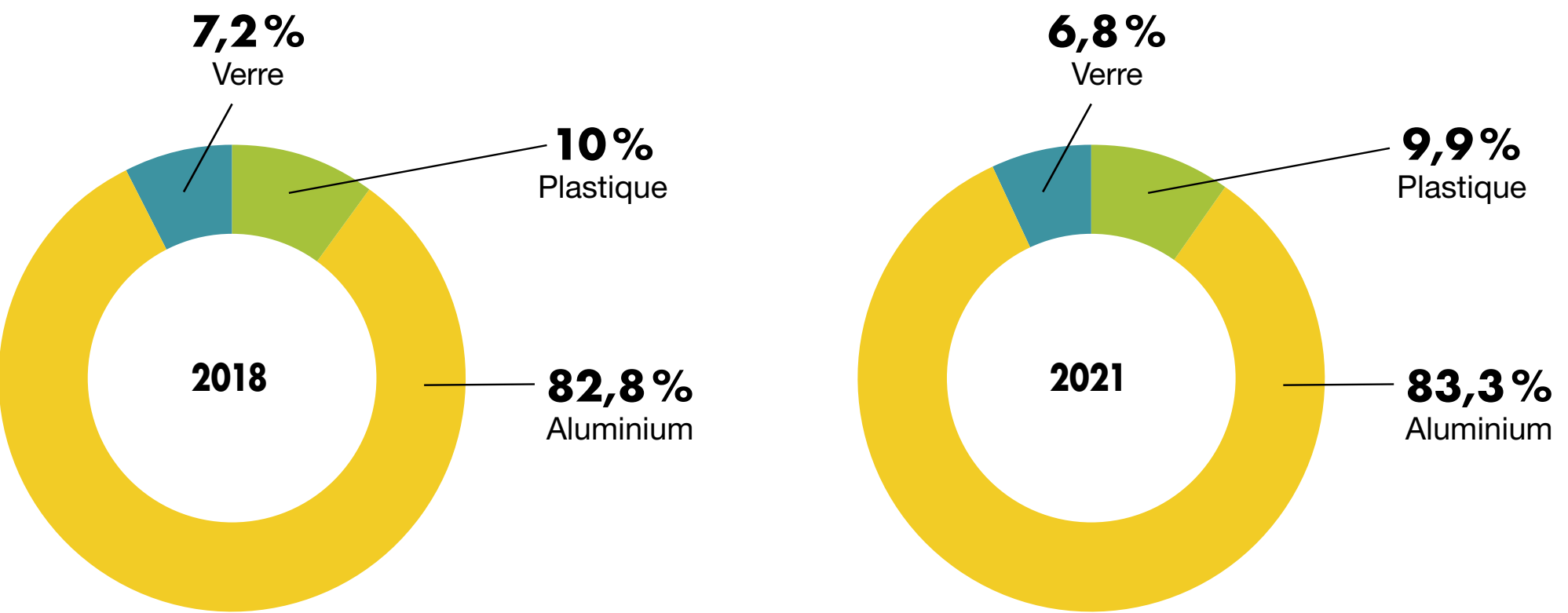


Tableau 3

Mise en marché des CRU consignés par matière
(en tonnes)

	2018	2021	Différence 2018-2021
Verre	35 000	38 000	8,6 %
Aluminium	25 500 ^r	28 500	11,8 %
Plastique	7 000	7 500	7,1 %
Total	67 500^r	74 000	9,6 %

^r Donnée révisée depuis la publication du Bilan 2018.

Tableau 4

Mise en marché des CRU consignés selon le contenu

Vente par contenu	Poids (tonnes)		En millions de contenants	
	2018	2021	2018	2021
Bière	44 000	48 500	1 187	1 427
Boissons gazeuses	23 500	25 500	1 096	1 190
Total	67 500	74 000	2 283	2 617

La récupération des contenants de bière et de boissons gazeuses

Au total, ce sont 1,7 milliard de contenants de bière et de boissons gazeuses qui ont été récupérés en 2021, ce qui représente une hausse de 181 millions de contenants ou près de 12 % de plus qu'en 2018.

Tableau 5

Quantité de CRU récupérés par la consigne – selon la matière

Récupération par matière	Poids (tonnes)		En millions de contenants	
	2018	2021	2018	2021
Verre	22 500	20 500	106	99
Aluminium	17 500	19 500	1 298	1 499
Plastique	5 000	4 500	159	146
Total	45 000	44 500	1 563^r	1 744

^r Donnée révisée depuis la publication du Bilan 2018.

Pour l'industrie de la bière, cela représente plus d'un milliard de contenants récupérés en 2021, correspondant à une hausse de 23 % depuis 2018. Pour l'industrie des boissons gazeuses, ce sont 711 millions de contenants qui ont été récupérés en 2021, soit une baisse de 1,7 % depuis 2018. En poids, 44 500 tonnes de contenants consignés ont été récupérées en 2021. Il s'agit d'une légère baisse de 1,1 % par rapport à 2018.

Le taux de récupération combiné, basé sur le nombre de contenants, a légèrement diminué de 2,7 % pour atteindre 66,6 %.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Tableau 6

Quantit   de CRU r  cup  r  s par la consigne – selon le contenu

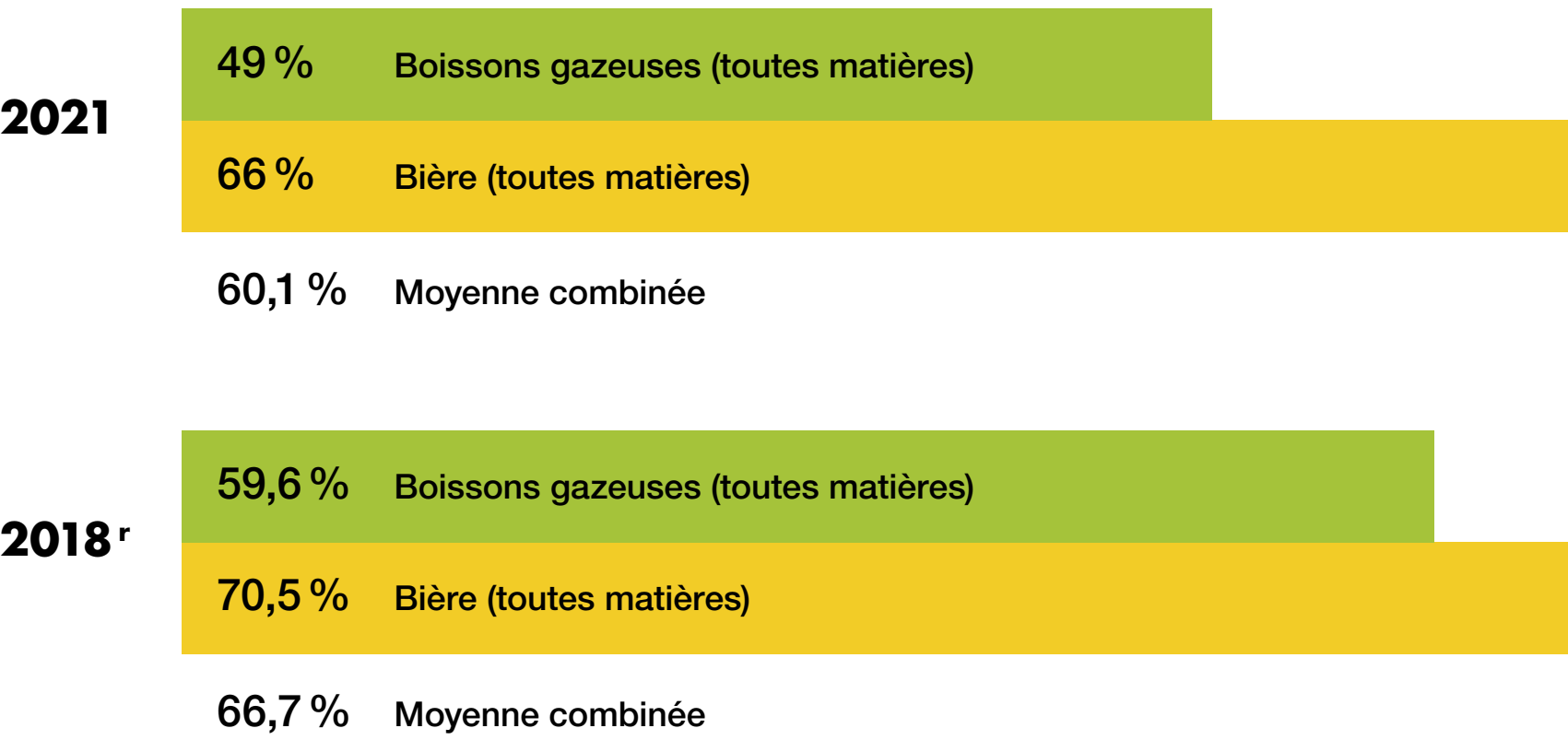
R��cup��ration par contenu	Poids (tonnes)		En millions de contenants	
	2018	2021	2018	2021
Bi��re	31 000	32 000	840 ^r	1 033
Boissons gazeuses	14 000	12 500	723 ^r	711
Total	45 000	44 500	1 563 ^r	1 744

^r Donn  es r  vis  es depuis la publication du Bilan 2018.

En 2021, le taux de r  cup  ration, bas   sur le poids, a l  g  rement diminu      60,1 %.

Figure 4

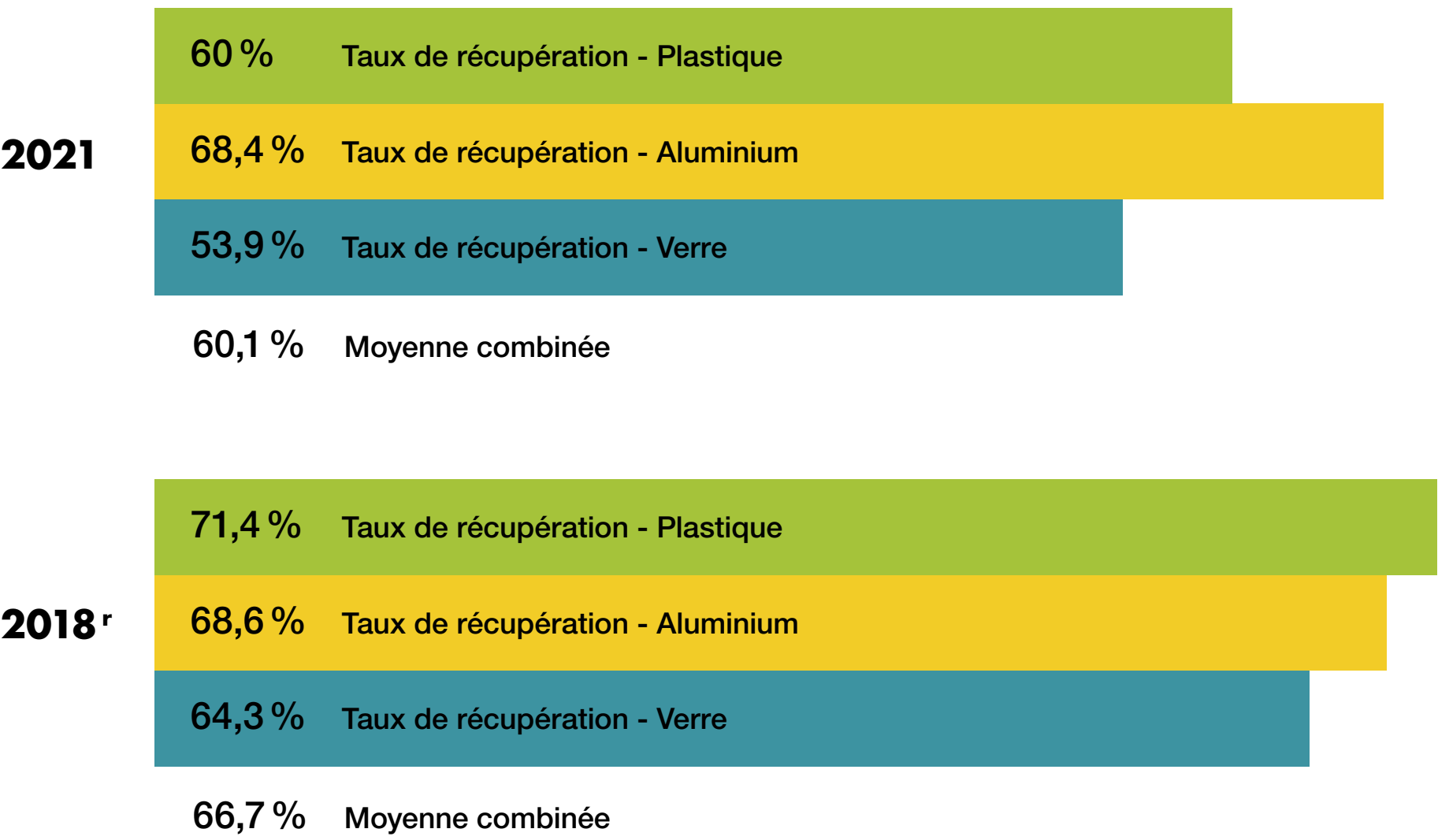
Taux de r  cup  ration des CRU – selon le contenu
(bas   sur le poids)



^r Donn  es r  vis  es depuis la publication du Bilan 2018.

Figure 5

Taux de r  cup  ration des CRU – selon la mati  re
(bas   sur le poids)



^r Donn  es r  vis  es depuis la publication du Bilan 2018.

Des comportements en   volution

Selon **l'  tude sur la perception des Qu  b  cois    l'  gard de la modernisation et de l'  largissement de la consigne** r  alis  e pour RECYC-QU  BEC en 2021, 4 m  nages sur 5 rapportent la majorit   (75 % et plus) de ses contenants chez le d  taillant.

Toujours selon cette   tude, ce sont 91 % des m  nages qui ont l'intention de retourner leurs contenants dans le cadre de l'  largissement de la consigne.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Débouchés pour les matières récupérées

L'aluminium est majoritairement traité aux États-Unis, tandis que le plastique et le verre sont traités au Québec, de sorte qu'en 2021, 87,5 % de la matière a été traitée aux États-Unis et 12,5 % au Québec.

Il est à noter que la période de 2018 à 2021 a vu un nouveau joueur émerger parmi les conditionneurs et les recycleurs accrédités au Québec dans le conditionnement du verre consigné, soit l'entreprise Groupe Bellemare de Trois-Rivières. Ce conditionneur vient s'ajouter aux autres déjà accrédités, soit 2M Ressources, Gaudreau Environnement, Plastrec, TOMRA et Les Produits Verglass.

L'élimination de contenants consignés

L'étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination réalisée en 2019-2020 a permis de quantifier le tonnage de contenants consignés qui se retrouvent encore annuellement dans les lieux d'élimination du Québec. Pour 2021, ce sont près de 19 000 tonnes de contenants consignés qui ont donc été éliminées. Il s'agit d'une diminution de près de 10 % par rapport aux quantités éliminées en 2011-2012, alors qu'environ 21 000 tonnes de contenants consignés s'étaient retrouvées dans un lieu d'élimination.

Nouvelles données

Une nouvelle étude de caractérisation à l'élimination se déroulera en 2023 afin d'évaluer l'évolution des quantités éliminées. En complément de cette étude, RECYC-QUÉBEC réalisera également une étude de caractérisation de déchets sauvages retrouvés en bordure de routes et de rivages. Les déchets sauvages sont des déchets abandonnés qui, pour diverses raisons, n'ont pas intégré le circuit conventionnel de gestion des matières résiduelles. Un des objectifs de cette étude est d'évaluer si les changements législatifs à venir, notamment la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective, auront un impact sur la quantité et le type de matières résiduelles qui sont abandonnées dans la nature au Québec. Une deuxième étude similaire sera donc réalisée à la suite de la mise en place de ces modernisations, pour fin de comparaison.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Les pneus hors d'usage

Le **Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage** a été instauré au Québec en 1993. Il couvre l'ensemble des pneus ayant un diamètre de jante inférieur ou égal à 62,23 cm (24,5 pouces) et un diamètre extérieur n'excédant pas 123,19 cm (48,5 pouces). Ces pneus proviennent, entre autres, d'automobiles, de camions, d'autobus, de motocyclettes, mais aussi de véhicules de loisirs. L'objectif du Programme est de diriger les pneus hors d'usage récupérés en priorité vers les filières du réemploi et du recyclage. Depuis le début du Programme, ce sont près de 2,1 M de tonnes de pneus qui ont été récupérées et traitées, soit l'équivalent de plus de 200 millions de pneus automobiles.

En 2021, le seuil des 100 000 tonnes de pneus récupérés en une année fut franchi pour la première fois. Cela représente une augmentation de 10 % du volume de pneus récupérés par le programme par rapport au Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles, poursuivant ainsi la croissance observée depuis 2015. Cette augmentation s'explique entre autres par une augmentation du nombre de pneus utilisés, puisqu'on note une augmentation modérée mais constante du parc automobile québécois⁵, mais également en raison de l'augmentation du poids moyen d'un pneu de voiture⁶. Ces deux phénomènes contribuent à faire augmenter le tonnage récupéré annuellement.

Au total, le volume de pneus récupérés en 2021 équivaut à 11,7 kg/habitant, soit l'équivalent d'un pneu par habitant. Ces pneus ont été récupérés dans l'un des 12 235 points de dépôt enregistrés au Programme.

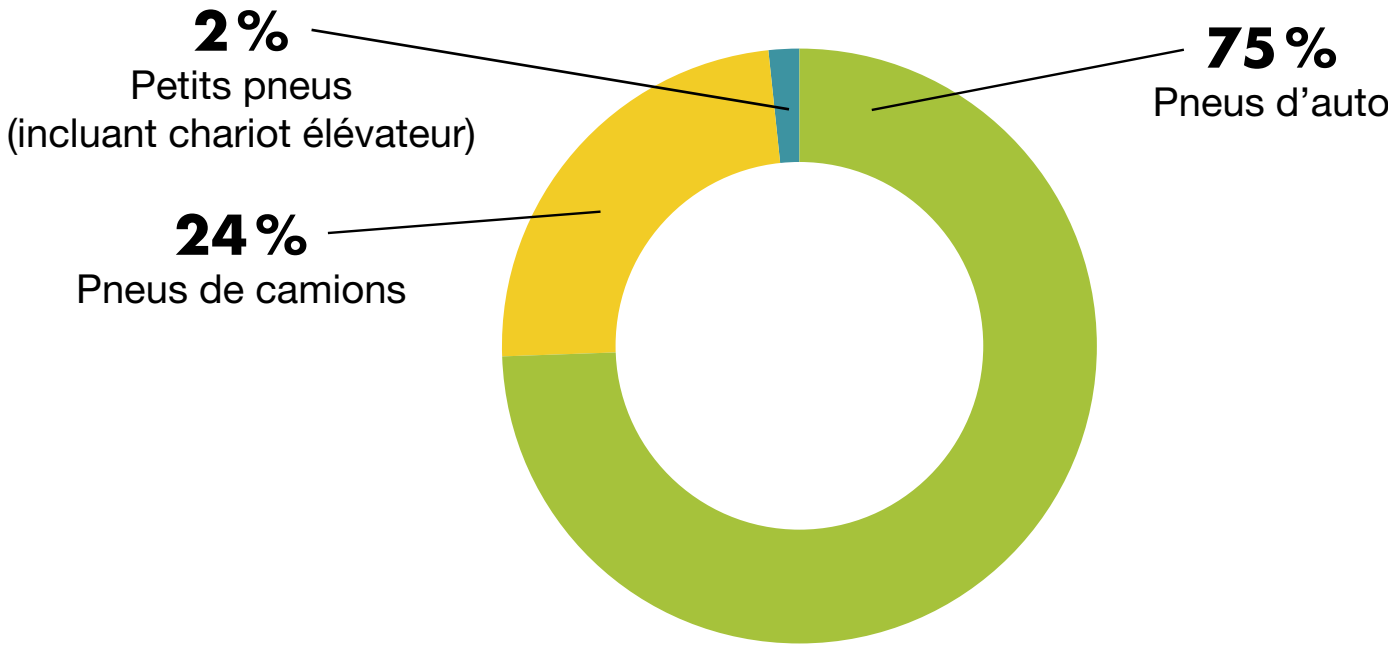
Tableau 7

Quantités et proportions de pneus récupérés par type de pneus couverts par le Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage (en tonnes)

	2018	2021
Quantités récupérées et traitées par type de pneus (en tonnes)	92 000	101 000
Pneus autos	75 %	75 %
Pneus camions	24 %	24 %
Petits pneus (incluant chariot élévateur)	1 %	2 %
Nombre estimé de pneus récupérés et traités (unité)	7 395 000	8 088 000

Figure 6

Proportion de pneus récupérés par type de pneus couverts par le programme – 2021



5 Les données de la SAAQ démontrent qu'il y a de plus en plus de véhicules immatriculés chaque année.

6 Toujours selon les données de la SAAQ, les véhicules sont en moyenne équipés de pneus de plus en plus gros, notamment en raison de l'augmentation de la part des VUS dans le parc automobile québécois, au détriment des voitures de plus petites tailles.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

En accord avec l'objectif du Programme, ce sont plus de 95 % des pneus r  cup  r  s qui ont   t   envoy  s vers une fili  re de r  emploi ou de recyclage, aupr  s des huit centres de traitement en activit   au Qu  bec.

Le bon dynamisme de cette industrie dans les derni  res ann  es a favoris   l'  mergence de trois nouveaux centres de traitement. La sp  cialisation de ces nouveaux acteurs dans des fili  res de recyclage comme la poudrette de caoutchouc issue des pneus hors d'usage a permis au Programme d'atteindre son plus haut taux de recyclage depuis 2015.

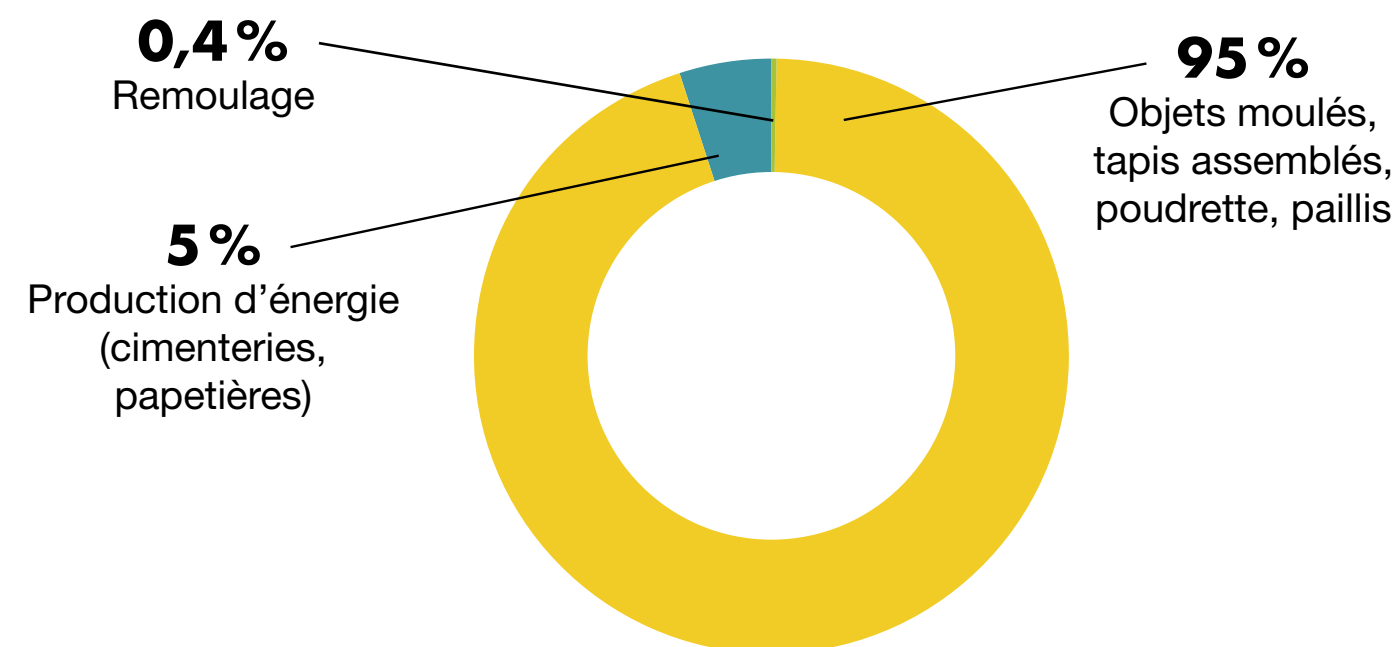
Tableau 8

D  bouch  s des pneus r  cup  r  s

	2018	2021
Destinations/d��bouch��s des pneus r��cup��r��s		
Remoulage	0,4 %	0,4 %
Objets moul��s, tapis assembl��s, poudrette, paillis	91 %	95 %
Production d'��nergie (cimenteries, pap��ti��res)	9 %	5 %

Figure 7

D  bouch  s pour les pneus r  cup  r  s - 2021



Apr  s transformation, aucun r  sidu issu du traitement des pneus n'est envoy      l'  limination : plus de 82 % de la mati  re est recycl  e ou r  employ  e, soit le meilleur taux des sept derni  res ann  es. Le restant, soit pr  s de 18 %, est utilis   en valorisation   nerg  tique.

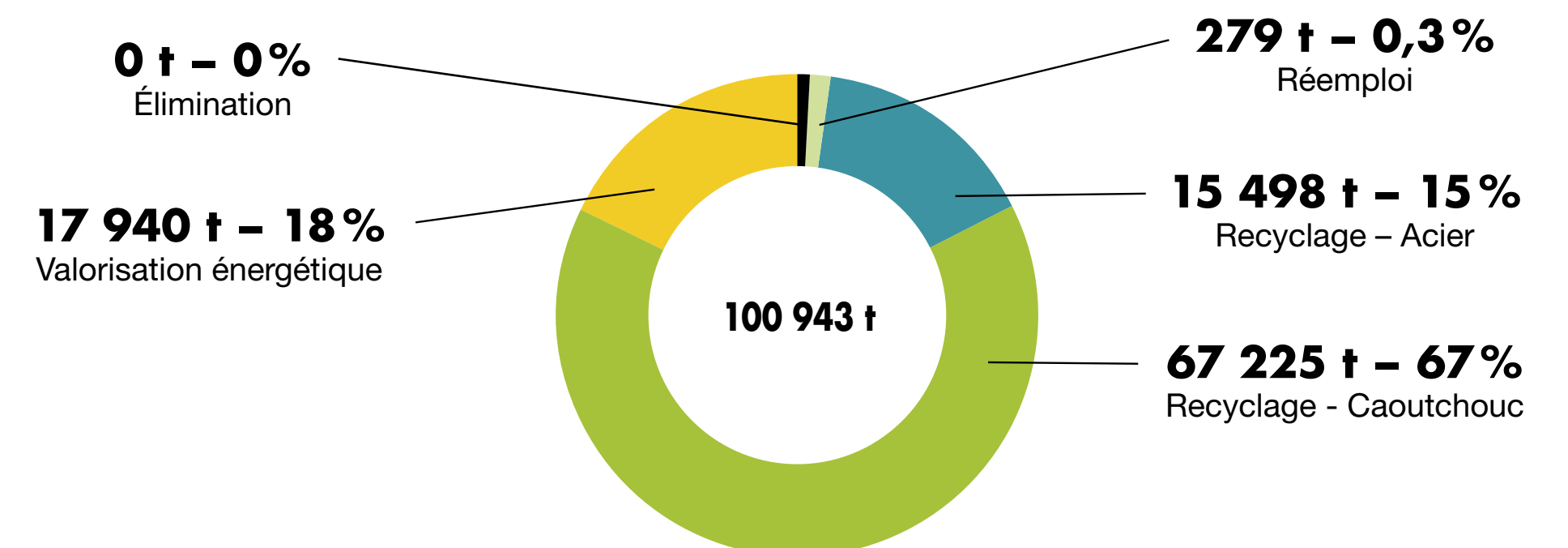
Tableau 9

Bilan 3RV-E

	2018	2021
Bilan 3RV-E		
R��emploi ⁷	0,3 %	0,3 %
Recyclage	80 %	82 %
Valorisation ��nerg��tique	19 %	18 %
��limination	0,1 %	0 %

Figure 8

Bilan 3RV-E



⁷ Les pneus de camion inclus dans le Programme sont g  n  ralement rechap  s avant d'  tre consid  r  s hors d'usage et r  cup  r  s. L'information sur cette fili  re de r  emploi hors Programme est insuffisante et, par cons  quent, exclue du bilan 3RV-E.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

L'année 2021 a marqué le premier pas de RECYC-QUÉBEC vers la réduction des GES générés par les opérations de collecte du Programme québécois de gestion des pneus hors d'usage, grâce à la mise en place de la première route de collecte effectuée en véhicules électriques dans la grande région de Montréal.

La récupération des pneus et chambres à air de vélos hors d'usage

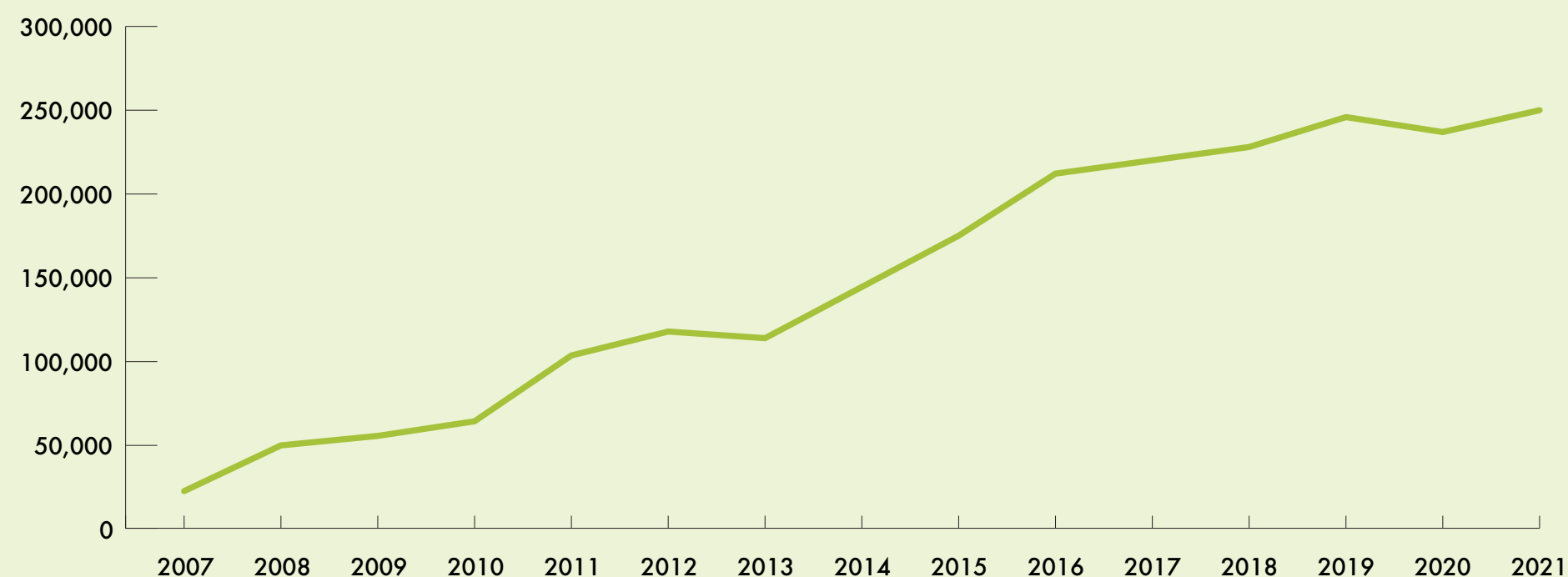
Bien qu'ils ne soient pas couverts par le Programme, RECYC-QUÉBEC assure également la récupération des pneus et chambres à air de vélos hors d'usage. Depuis le début de cette initiative en 2007, plus de 2,27 millions d'unités ont été récupérées. Le vélo gagne en popularité tant comme loisir que comme moyen de transport actif, si bien que les volumes à récupérer ne cessent de croître annuellement.

Pour 2021, près de 253 000 pneus et chambres à air hors d'usage ont été collectés et traités. Outre les boutiques traditionnelles de vélos, les pneus sont ramassés dans des écocentres municipaux, des instituts de réadaptation, des organismes de réinsertion, des écoles ainsi que dans des ateliers de réparation mobile. Ce sont ainsi près de 300 détaillants, répartis sur l'ensemble de la province, qui ont participé au Programme sur l'année.

Figure 9

Nombre de pneus et de chambres à air de vélo récupérés et traités entre 2007 et 2021

Évolution du nombre d'unités récupérées de 2007 à 2021



Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Les autres filières de récupération des matières

La récupération des masques et autres équipements de protection individuelle (ÉPI)¹

La crise sanitaire en lien avec la pandémie de COVID-19 amène son lot d'effets et d'impacts, dont une utilisation accrue de masques et autres équipements de protection individuelle (ÉPI), généralement à usage unique, particulièrement dans les réseaux de la santé et de l'éducation, mais également dans les milieux de travail et auprès du grand public pour lesquels ils représentent une nouvelle matière à gérer. Ces matières, bien qu'utilisées en plus grandes quantités qu'avant la pandémie, représentent un tonnage limité en raison de la faible densité des équipements.

En raison de l'élargissement de l'utilisation des masques et autres équipements, RECYC-QUÉBEC a décidé, pour la première fois, de questionner les entreprises de récupération d'ÉPI² pour la réalisation du Bilan de gestion des matières résiduelles 2021. Les cinq entreprises répertoriées sont réparties dans 11 lieux de récupération situés dans diverses régions du Québec.

Les matières reçues par les entreprises de récupération d'ÉPI

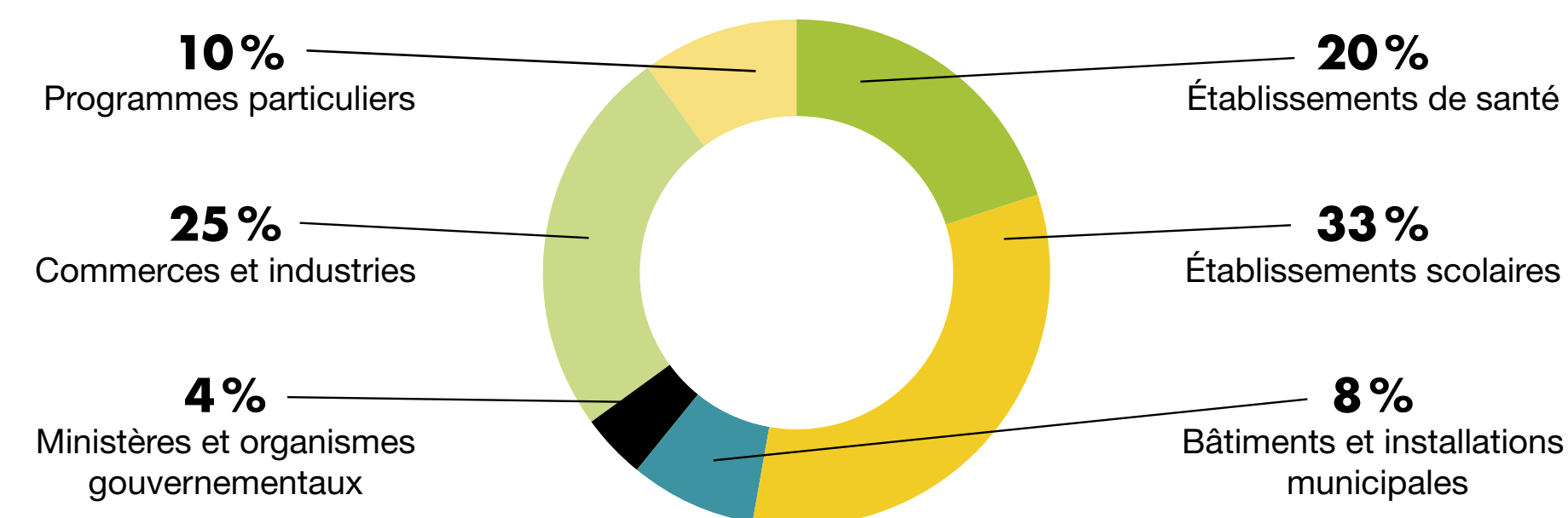
En 2021, les services de récupération d'ÉPI ont permis de récupérer 803 tonnes d'ÉPI divers (gants, masques, visières, lingettes, etc.), l'équivalent de plusieurs dizaines de millions de pièces d'équipement récupérés. De ce total, 68 % des ÉPI reçus par les récupérateurs proviennent du Québec (548 tonnes) et 32 % proviennent de l'extérieur du Québec (255 tonnes).

La provenance des matières

La majorité de l'approvisionnement des ÉPI récupérés provient des établissements scolaires (33 %), suivis des commerces et industries (25 %), puis des établissements de santé (20 %). La récupération dans les bâtiments gouvernementaux et municipaux totalise 12 % du total récupéré et, enfin, 10 % provient de programmes de récupération particuliers mis en place par les entreprises de récupération d'ÉPI.

Figure 1

Provenance des matières reçues par les entreprises de récupération d'ÉPI



¹ L'équipement de protection individuelle (ÉPI) est de l'équipement que portent les travailleurs ou les particuliers pour réduire au minimum leur exposition à certains risques. On compte parmi ces équipements les appareils respiratoires, les gants, les tabliers, les amortisseurs de chute, les combinaisons complètes, ainsi que les dispositifs de protection pour la tête, les yeux et les pieds. (Réf. : [CCHST](#))

² Ces entreprises et leurs services sont détaillés dans une liste de fournisseurs disponible en ligne : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/liste-options-recuperation-EPI.pdf>.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

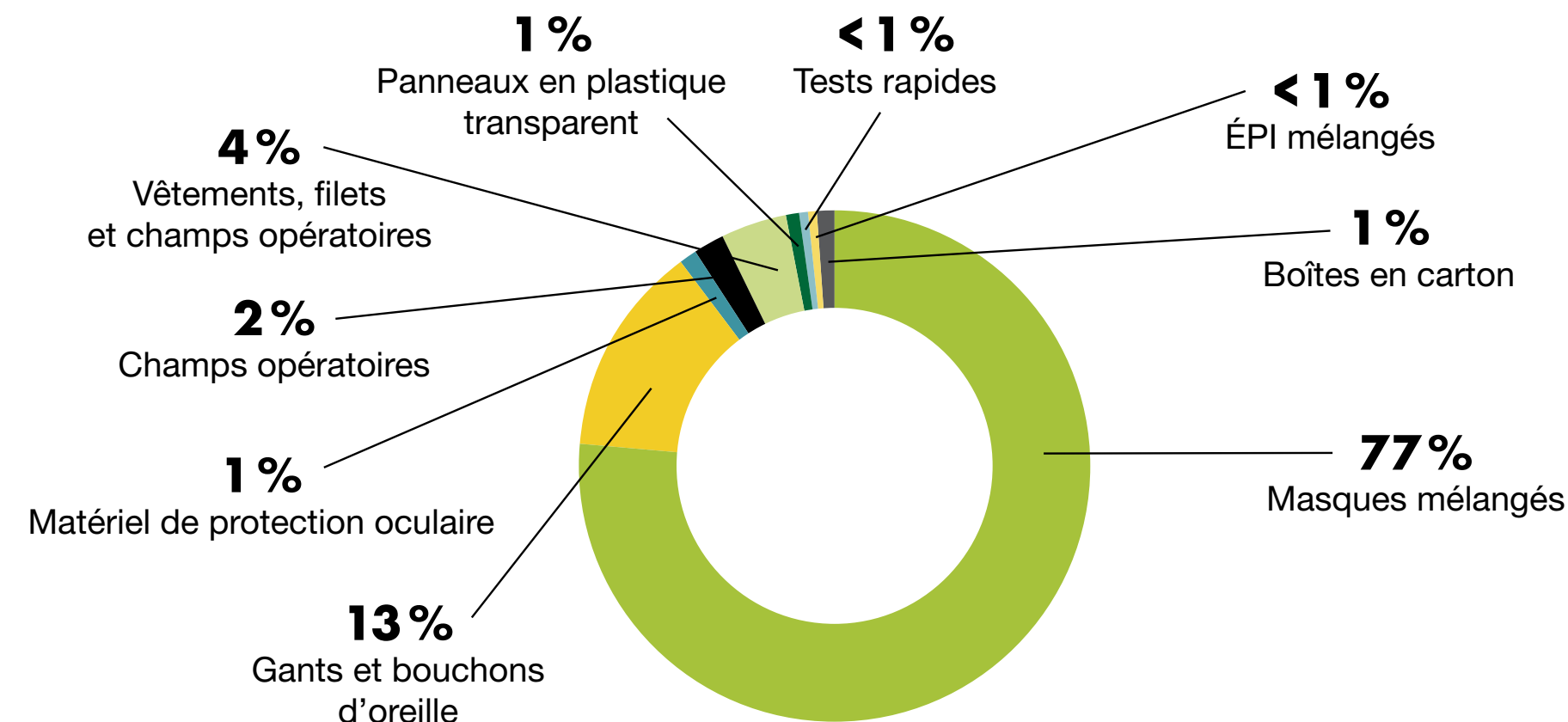
Méthodologie

La répartition des matières reçues

77 % des ÉPI récupérés sont des masques de protection mélangés de différents types, pour un total de 615 tonnes. La seconde catégorie en importance est celle des gants et bouchons auriculaires (13 %) totalisant 108 tonnes. L'ensemble des types de matières récupérées est présenté à la figure suivante.

Figure 2

Composition des ÉPI récupérés

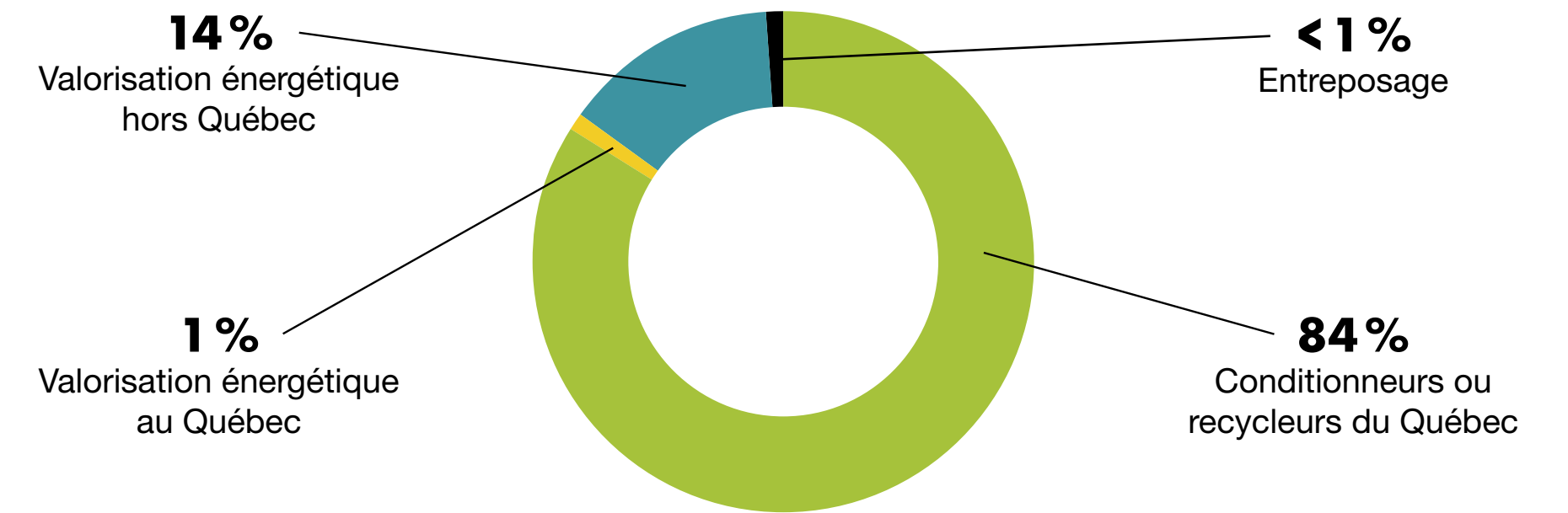


Les matières acheminées aux fins de recyclage et de valorisation

La majorité des ÉPI récupérés, soit 84 %, a été acheminée à des conditionneurs ou recycleurs du Québec (672 tonnes – principalement pour les composantes en plastique et le métal). 126 tonnes, soit près de 16 % de la matière, ont été acheminées à des fins de valorisation énergétique, dont 115 tonnes à l'extérieur du Québec. Finalement, ce sont 0,6 % des matières qui ont été entreposées en attente d'un traitement.

Figure 3

Destinations des matières récupérées



Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des matières
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction,
de rénovation et
de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes
de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de
récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Nouvelles données

Analyses du cycle de vie relatives aux masques de protection

RECYC-QUÉBEC a entrepris une réflexion sur les impacts environnementaux des masques de protection respiratoire homologués disponibles au Québec. Deux études d'analyse de cycle de vie (ACV) ont été réalisées. La première visait à comparer l'empreinte environnementale de masques à usage unique selon les scénarios de fin de vie suivants : recyclage au Québec, incinération avec valorisation énergétique aux États-Unis et enfouissement au Québec. La seconde étude consistait à comparer l'empreinte environnementale de masques réutilisables à celle de masques à usage unique utilisés au Québec. Une comparaison des coûts directs pour les utilisateurs de ces masques a également été effectuée.

Il en ressort que les masques réutilisables (de type procédure ou N95) devraient être privilégiés par les utilisateurs tant d'un point de vue environnemental qu'économique. Ils présentent un impact environnemental potentiel moindre que les masques à usage unique après seulement huit réutilisations pour le masque N95 et dès quatre réutilisations pour le masque en tissu réutilisable. De plus, ils coûtent moins cher à l'utilisateur (incluant achat, nettoyage et recyclage) que les masques à usage unique, dès qu'ils sont réutilisés plus de 24 fois lors d'achat en petite quantité (100 masques et moins).

En comparant deux scénarios d'achat en grande quantité (10 000 unités et plus) sur une durée de 35 jours, soit l'usage de masques de procédure à usage unique recyclés en fin de vie et l'usage de masques réutilisables nettoyés quotidiennement, **le masque réutilisable demeure 2,2 fois plus avantageux économiquement.**

Dans le cas d'un recours aux masques à usage unique, le recyclage des masques en fin de vie est préférable d'un point de vue environnemental à la valorisation énergétique et à l'enfouissement, et ce, même en tenant compte des distances à parcourir.

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/acv-masques-sommaire.pdf>

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La récupération des matelas

Les matières reçues par les entreprises de récupération de matelas

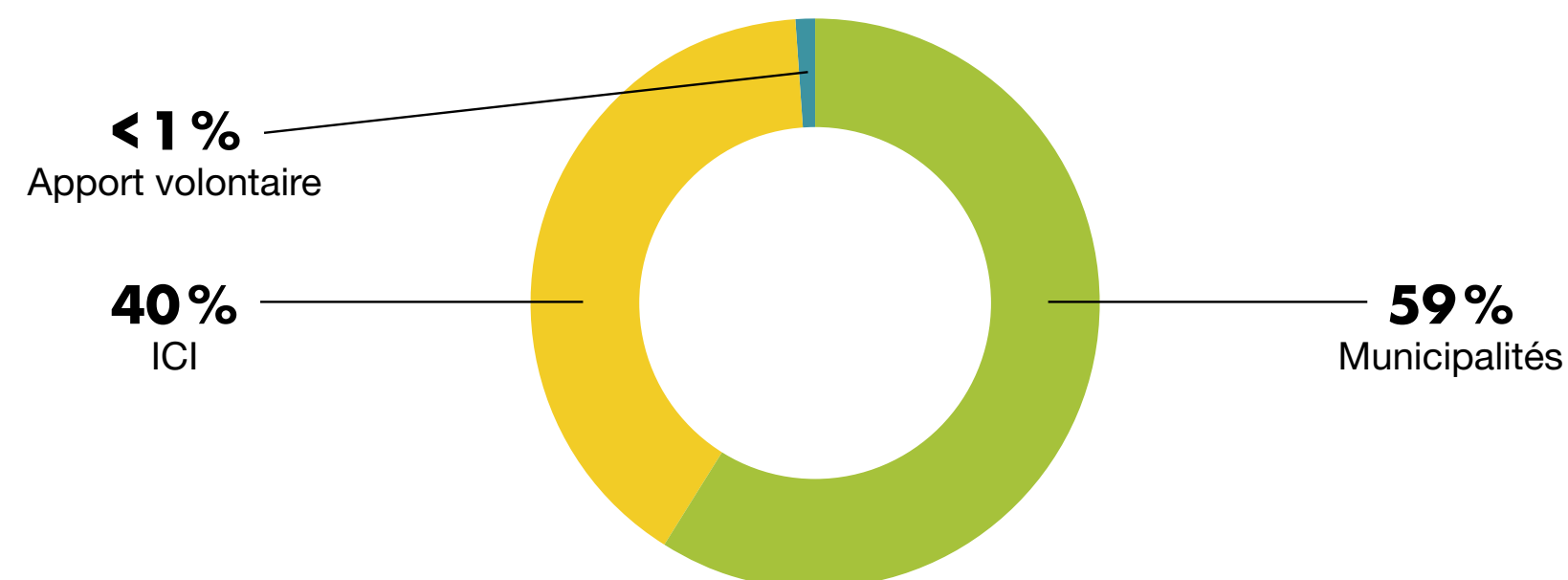
En 2021, le Bilan s'est penché sur la récupération et la gestion en fin de vie des matelas. Les répondants à l'enquête, des entreprises de récupération de matelas situées au Québec, ont déclaré avoir reçu près de 6 900 tonnes de matelas, dont près de 3 900 tonnes en provenance du Québec.

La provenance des matières

Les matelas récupérés sont majoritairement de provenance municipale (59 %), par exemple par l'entremise des collectes dédiées ou par des ententes avec des écocentres, et à 40 % en provenance d'ICI³. L'apport de citoyens directement aux récupérateurs représente 1 % des quantités récupérées.

Figure 4

Provenance des matières reçues par les installations répondantes



³ Incluant les entreprises d'ameublement qui offrent le ramassage des matelas usagés de leurs clients lors de la livraison de matelas neufs.

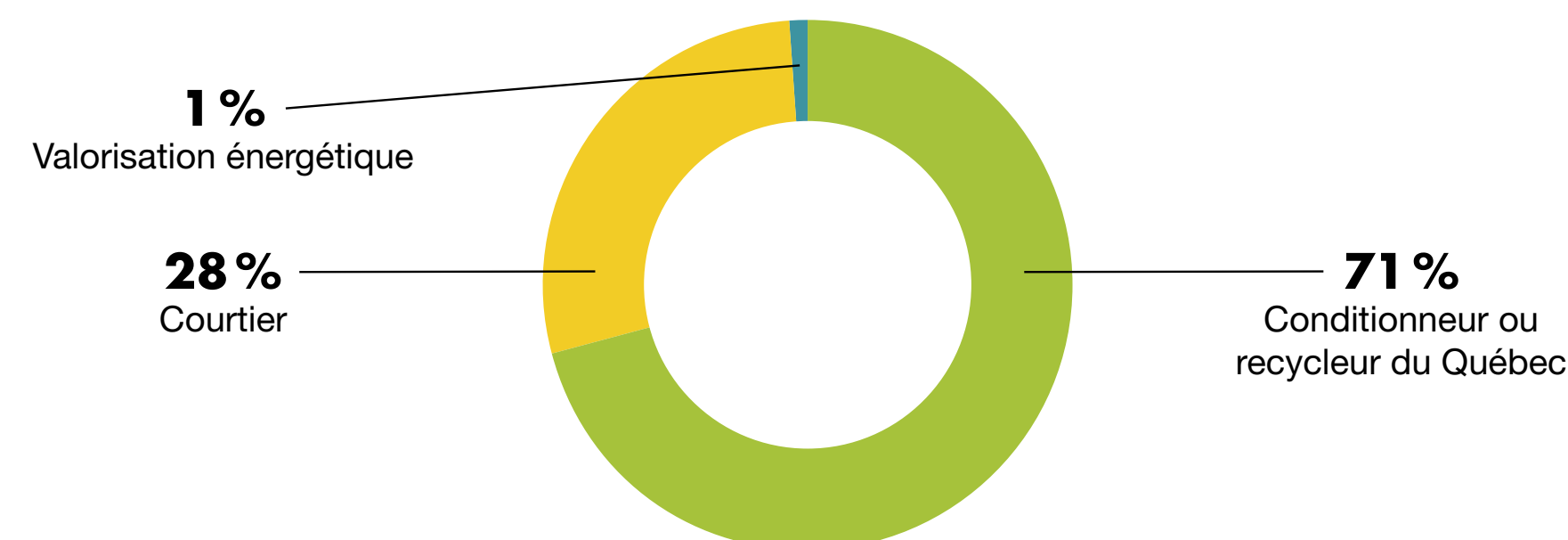
Les matières acheminées aux fins de recyclage et de valorisation

Ce sont 82 % des composantes des matelas récupérés provenant du Québec (3 900 tonnes) qui ont été acheminées à des fins de recyclage et de valorisation, soit 3 200 tonnes. Un total de 700 tonnes de rejets, composés de feutre, de tissus et de matières mélangées, a été déclaré par les entreprises de récupération et acheminé à l'élimination.

La destination des 3 200 tonnes acheminées à des fins de recyclage et de valorisation est présentée dans la figure ci-dessous.

Figure 5

Destination des matières acheminées à des fins de recyclage et de valorisation



Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

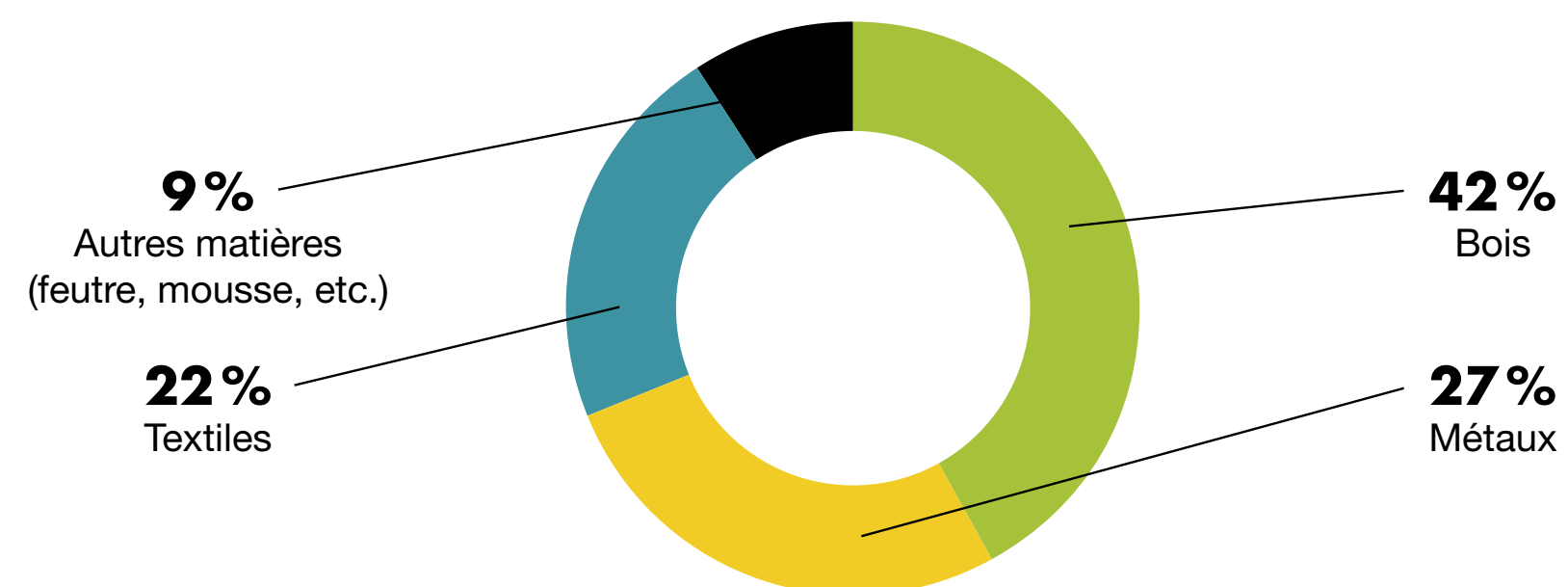
L'élimination

Méthodologie

Les principales composantes récupérées des matelas sont : le bois (42 %), les métaux (27 %) et les textiles (22 %), tels que présentés ci-dessous.

Figure 6

Proportion des composantes récupérées



Autres filières de gestion des matelas

Des matelas sont également récupérés par des centres de tri de résidus de CRD, mais les quantités et les destinations finales sont souvent inconnues. Bien qu'aucune donnée spécifique aux quantités de matelas éliminées annuellement soit disponible, il est estimé qu'une proportion importante de matelas se retrouve encore à l'élimination. En effet, les matelas sont inclus dans la catégorie des résidus encombrants, catégorie qui a connu une augmentation de 40 % entre 2018 et 2021, passant de 25 000 à 35 000 tonnes éliminées⁴.

⁴ Consultez la [fiche sur l'élimination](#) pour en savoir plus.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

La récupération des résidus domestiques dangereux

Plusieurs produits utilisés dans les activités courantes des ménages génèrent, à la fin de leur vie utile, des résidus possédant un certain degré de dangerosité pour la santé et l'environnement.

De natures très diverses, il peut s'agir par exemple de résidus de pesticides, de produits de nettoyage ou d'entretien. Ces matières résiduelles sont rassemblées sous l'appellation résidus domestiques dangereux (RDD). Certains de ces RDD sont couverts par la responsabilité élargie des producteurs (REP), pour lesquels existent un ou plusieurs programmes de récupération coordonnés à l'échelle du territoire québécois⁵.

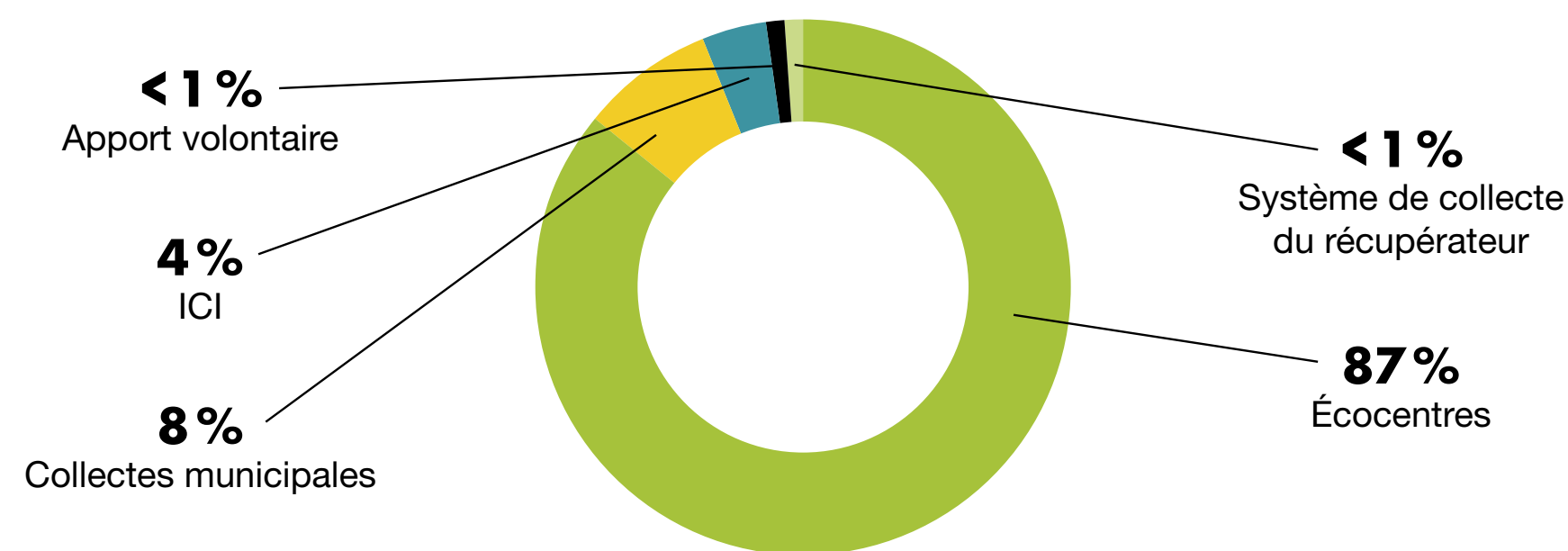
Cette section n'inclut toutefois que les RDD non actuellement visés par les programmes de REP. Plusieurs initiatives municipales ou autres sont en place afin de permettre une gestion en fin de vie adéquate de ces matières.

La récupération des RDD

En 2021, les entreprises de gestion de RDD ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir reçu près de 2 100 tonnes de matières provenant en totalité du Québec, une quantité similaire à 2018, mais qui s'avère probablement sous-estimée compte tenu du taux de réponse, de réponses manquantes et de la précision de certaines données obtenues. La majorité des matières récupérées provenaient des écocentres (87 %, soit une augmentation de 26 points de pourcentage par rapport à 2018), suivis des collectes spéciales mises en place par les municipalités (8 %). L'ensemble des sources d'approvisionnement est détaillé à la figure suivante.

Figure 7

Provenance des RDD reçus par les installations répondantes



⁵ À l'heure actuelle, des programmes sont en place pour les produits électroniques, les piles et batteries, les peintures, les lampes au mercure, les huiles, liquides de refroidissement, antigels et autres produits assimilables, ainsi que les appareils ménagers et de climatisation. Pour en savoir plus : [RECYC-QUÉBEC - Avantages de la responsabilité élargie des producteurs \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/reCYC-QUEBEC-Avantages-de-la-responsabilite-elargie-des-producteurs)

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

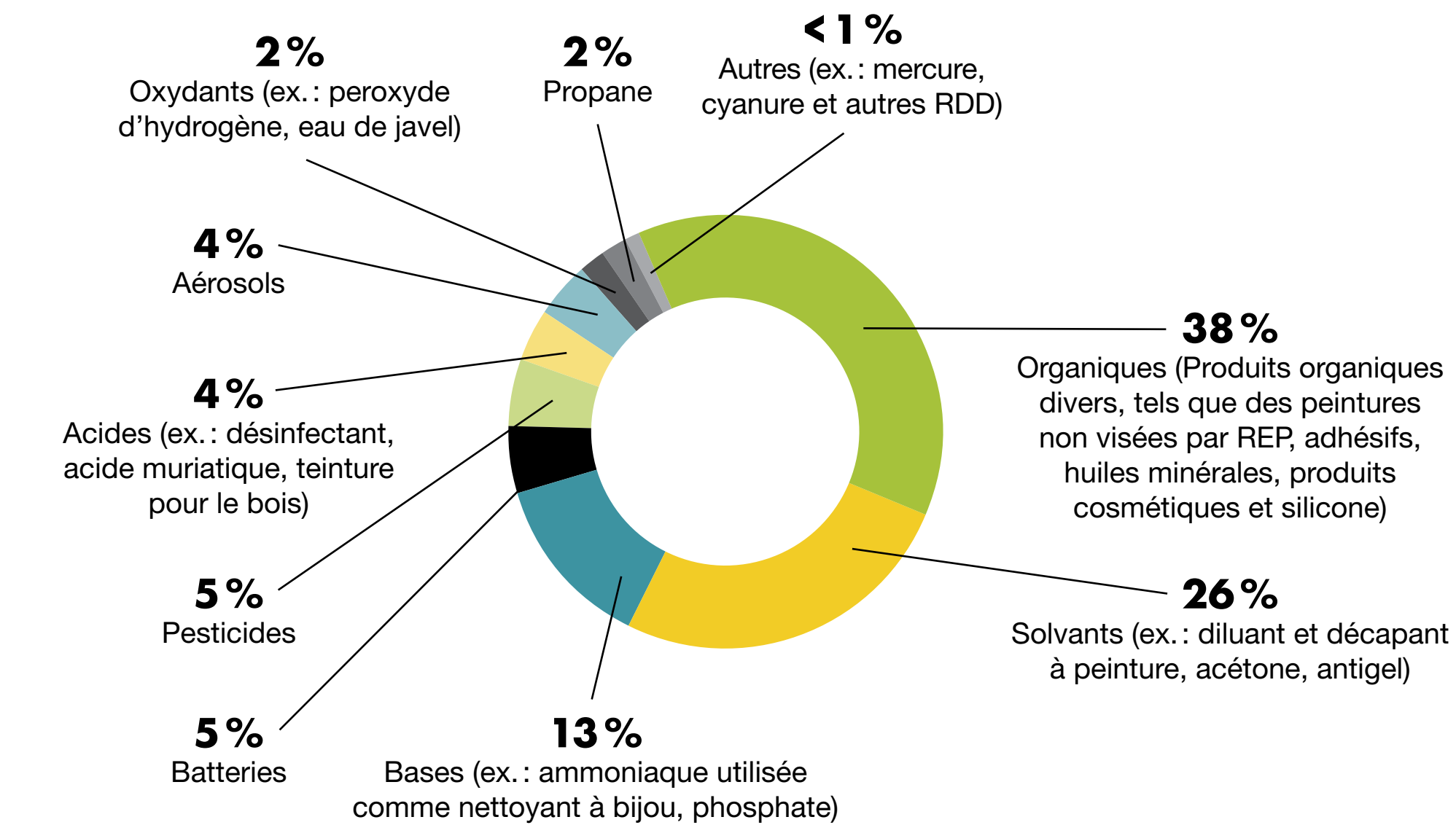
L'élimination

Méthodologie

Les solvants et les produits organiques représentent 64 % du total récupéré. La figure suivante détaille la composition des RDD récupérés.

Figure 8

Composition des RDD récupérés



Gestion des RDD récupérés

Comme en 2018, les installations qui ont pris en charge les matières récupérées à des fins de traitement et de recyclage ou d'élimination sécuritaire sont principalement situées hors Québec (76 %). Les pesticides, les contenants de propane, les solvants et autres organiques récupérés ont été traités majoritairement en Ontario (89 %). Pour les solvants uniquement, ce taux atteint 96 %. Par ailleurs, ce sont près de 100 tonnes de RDD qui ont été traitées aux États-Unis.

Les métaux récupérés des aérosols, des batteries, des réservoirs de propane et les contenants de RDD, sont recyclés. Le contenu des aérosols, les oxydants, les pesticides ainsi que les solvants et produits organiques sont quant à eux traités thermiquement afin de récupérer l'énergie et d'éliminer les contaminants ou sont stabilisés par l'application de procédés spéciaux.

L'élimination de RDD

L'étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination réalisée en 2019-2020 a permis de déterminer que les quantités de RDD éliminées, incluant les produits sous REP, ont plus que doublé entre 2011 et 2019, atteignant plus de 60 000 tonnes en 2021. L'importante augmentation observée est grandement attribuable au secteur municipal, mais le secteur ICI a également vu une augmentation notable des quantités éliminées.

On constate donc qu'un effort important de sensibilisation s'avère nécessaire afin que les citoyens, mais également les ICI, utilisent les différentes filières de gestion mises en place au cours des dernières années afin que ces matières soient davantage récupérées, réemployées et recyclées.

L'étude réalisée ne permet pas de cibler précisément lesquelles de ces matières ont connu les hausses les plus importantes des quantités éliminées, mais la toxicité de plusieurs d'entre elles en fin de vie utile peut entraîner des impacts négatifs lorsqu'elles sont éliminées dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur de déchets. De plus, certains produits, notamment les piles au lithium, présentent un risque d'incendie si elles se retrouvent dans les bacs de récupération ou dans les centres de tri.

Il est par ailleurs prévu d'obtenir un portrait plus précis des RDD éliminés dans le cadre de la prochaine étude de caractérisation des matières acheminées à l'élimination, qui sera réalisée en 2023.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

La valorisation   nerg  tique

La pr  sente section brosse le portrait des installations qui utilisent des mati  res r  siduelles dans un proc  d   de production d'  nergie par combustion au Qu  bec. Les mati  res r  siduelles g  n  r  es par les pap  ti  res et utilis  es en combustion sont pr  sent  es    la fiche sur les mati  res organiques. Elles sont donc exclues des donn  es pr  sent  es ci-apr  s.

Afin de faciliter la lecture, les r  sultats ont   t   arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affich  s dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout    fait    la somme des r  sultats qui leur sont associ  s.

Les mati  res re  ues

En 2021, les 11 installations r  pondantes au Bilan ont re  u 828 000 tonnes de mati  res    des fins de valorisation   nerg  tique, majoritairement en provenance du Qu  bec (92 %). Les installations de cog  n  ration, c'est-  -dire celles produisant    la fois de la vapeur et de l'  lectricit  , ont trait   la plus grande part de ces mati  res (85 %), suivies des cimenteries (15 %).



Tableau 1

Quantit  s de mati  res r  siduelles trait  es par les installations r  pondantes en vue de produire de l'  nergie (en tonnes)

Type de mati��res r��siduelles	Quantit�� trait��e
Pneus vis��s par le programme de RECYC-QU��BEC et pneus hors-programme (incluant fibres ou copeaux de pneus)	41 000
Bardeaux d'asphalte	30 000
Plastiques m��lang��s et autres plastiques	3 000
Bois d'activit��s de construction, r��novation et d��molition (CRD)	206 000
Bois trait��	4 000
��corces (g��n��r��es par des activit��s autres que des pap��ti��res - p. ex. scierie)	413 000
Dormants et poteaux	52 000
Autres r��sidus de bois (branches, d��boisement urbain, bois d'��cocentres, sciures de bois mou, copeaux)	69 000
Autres mati��res r��siduelles (textiles, capsules de caf��, masques, tapis, ��cailles de soja)	11 000
Total¹	828 000

¹ Excluant les mati  res r  siduelles trait  es par des pap  ti  res.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

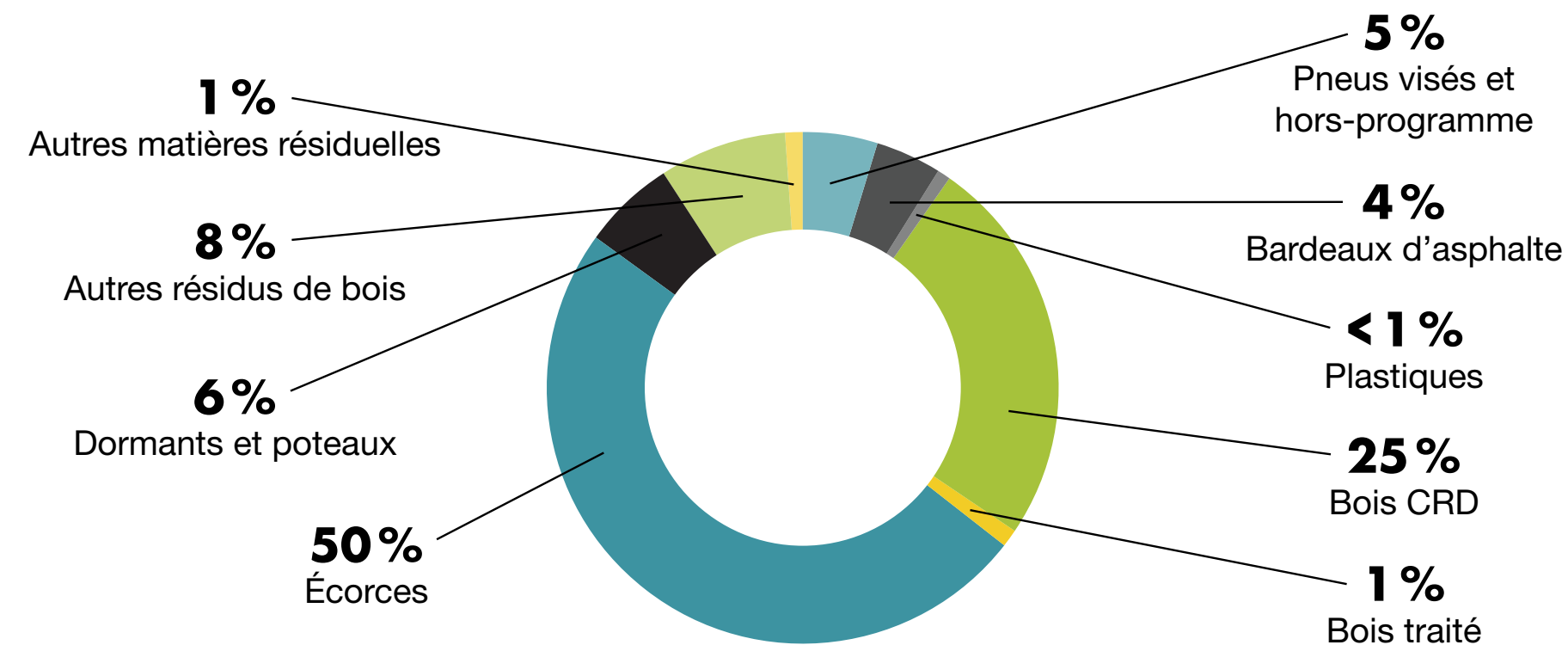
L'  limination

M  thodologie

Deux types de mati  res r  siduelles sont privil  gi  es par les installations r  pondantes    l'enqu  te en vue de produire de l'  nergie, soit des   corces (50 %) et du bois (25 %) issu des activit  s de construction, r  novation et d  molition (CRD).

Figure 1

Mati  res r  siduelles trait  es en 2021 en vue de produire de l'  nergie



Le contenu   nerg  tique de ces mati  res a   t   r  cup  r   afin de combler une partie des besoins en   nergie des installations de cog  n  ration, des cimenteries ou encore de ceux de leurs voisins industriels (p. ex. : fours industriels, chaudi  res    biomasse, turbines et g  n  ratrices).

Des 41 400 tonnes de pneus utilis  s    des fins de production d'  nergie par les installations r  pondantes, environ 4 800 tonnes sont des pneus vis  s par le programme de RECYC-QU  BEC. Les donn  es d  taill  es du programme de r  cup  ration des pneus sont pr  sent  es dans la fiche sur les pneus.

Les mati  res achemin  es en valorisation   nerg  tique proviennent de sources diverses, d  taill  es au tableau suivant.

Tableau 2

Mati  res trait  es par les installations les utilisant    des fins   nerg  tiques selon leurs principales provenances

Mati��res trait��es	Principales provenances
Pneus et fibres de pneus	Manufacturiers, recycleurs de pneus
Bardeaux d'asphalte	Centres de tri de r��sidus de CRD, entrepreneurs
Plastiques m��lang��s	Rejets postindustriels, centres de tri de r��sidus de CRD
Textiles	R��cup��rateurs de textiles
Bois de CRD	Centres de tri de r��sidus de CRD, ��cocentres, sites de construction, usines de transformation secondaire
Dormants (de chemins de fer)	Centres de tri de r��sidus de CRD, industrie ferroviaire
��corces	Scieries, industrie du bois
Autre biomasse (branches broy��es, r��sidus agricoles, d��boisement urbain et industriel, ��lagage)	Usines de transformation, industrie agricole, entreprises de d��boisement

Il est possible de constater que l'industrie foresti  re est    l'heure actuelle la principale source d'approvisionnement des installations de valorisation   nerg  tique. Toutefois, les mati  res en provenance de l'industrie de la CRD, notamment celles des centres de tri de r  sidus de CRD et des conditionneurs de bois, repr  sentent   galement des quantit  s appr  ciables.

Les rejets de combustion

Les activit  s de combustion g  n  rent des rejets sous forme de cendres qui sont majoritairement enfouies,    l'exception des cimenteries qui n'en rejettent pas, comme tous les intrants aux fours sont incorpor  s au produit final (ciment).

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

L'  limination

En 2021, 74 lieux d'  limination   taient en activit   au Qu  bec. Toutes les donn  es pr  sent  es dans cette section,    l'exception de celles sp  cifiques aux r  sidus de papeti  res, concernent les lieux vis  s par le R  glement sur l'enfouissement et l'incin  ration de mati  res r  siduelles (REIMR).

Afin de faciliter la lecture, les r  sultats ont   t   arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affich  s dans les tableaux et les figures ne correspondent pas tout    fait    la somme des r  sultats qui leur sont associ  s.

Tableau 1

Nombre de lieux d'  limination au Qu  bec

Types de lieux d'��limination	2018	2019	2020	2021	Diff��rence 2018-2021
Lieux d'enfouissement technique (LET)	39	39	38	38	-3 %
Lieux d'enfouissement de d��bris de construction et d��molition (LED��D) ¹	11	10	8	7	-36 %
Incin��rateurs	4	4	4	4	0 %
Lieux d'enfouissement en tranch��es (LEET)	25	25	25	25	0 %
Total	79	78	75	74	-6 %

Les quantit  s   limin  es

La quantit   totale de mati  res r  siduelles   limin  es au Qu  bec (excluant les boues) a augment   au cours des derni  res ann  es, affichant une croissance de 8 % entre 2018 et 2021. Ce sont dans les LET et les LEET que la majorit   des mati  res ont   t   achemin  es, ces lieux ayant re  u 94 % de la quantit   totale   limin  e en 2021. Ce sont   galement ces deux types de lieux qui ont connu l'augmentation la plus significative des quantit  s re  ues, puisqu'ils affichent une augmentation des tonnages   limin  s de 14 et 13 % chacun depuis 2018. Les quantit  s re  ues par les incin  rateurs ont connu une l  g  re baisse de pr  s de 2 %, comparativement    2018.

Finalement, en coh  rence avec la diminution du nombre de LED  D en activit  , les quantit  s qui y sont   limin  es ont diminu   de pr  s de 66 %. Puisque la fermeture de LED  D se poursuivra dans les prochaines ann  es, il est    pr  voir que les quantit  s qui y sont   limin  es continueront de diminuer,    l'inverse des LET qui recevront les r  sidus auparavant   limin  s en LED  D.

Tableau 2

Quantit   de mati  res r  siduelles   limin  es par types de lieux d'  limination (excluant les boues) (en tonnes)

Types de lieux d'��limination	2018	2019	2020	2021	Diff��rence 2018-2021
LET	4 730 000	5 269 000	5 280 000	5 388 000	14 %
LED��D	387 000	181 000	154 000	133 000	-66 %
Incin��rateurs	215 000	224 000	215 000	211 000	-2 %
LEET	30 000	27 000	30 000	34 000	13 %
Total	5 361 000	5 701 000	5 679 000	5 766 000	8 %

¹ La diminution du nombre de LED  D en activit   est l'effet de l'application du REIMR qui inclut une interdiction formelle d'  tablir ou d'agrandir ce type de lieu. Les sites ferment donc graduellement    l'atteinte de leur capacit   autoris  e.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Comme les ann  es pr  c  dentes, les r  sidus provenant d'ICI et les d  chets d'origine municipale repr  sentent pr  s des deux tiers des mati  res   limin  es, soit l'  quivalent de pr  s de 2 M de tonnes pour chacune des deux cat  gories.

Les r  sidus provenant d'ICI, incluant les boues ICI, totalisent 32 % du total   limin  , alors que les r  sidus provenant du secteur CRD et les r  sidus de centres de tri CRD composent quant    eux 22 % du total   limin  .

Entre 2018 et 2021, on note une augmentation importante des quantit  s   limin  es de r  sidus de centres de tri CRD, de r  sidus de centres de compostage et de collecte de mati  res organiques et de r  sidus d'  cocentres. Pour les r  sidus de centres de tri de CRD, cela peut s'expliquer par la diminution des quantit  s de r  sidus de CRD utilis  s en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement. L'augmentation des r  sidus de centres de compostage et de collecte de mati  res organiques et des r  sidus d'  cocentres est quant    elle le reflet de l'accroissement de l'offre et de la desserte de ces services aupr  s de la population qu  b  coise².

Au niveau des boues   limin  es, les quantit  s totales ont diminu   de 19 % depuis 2018, pour atteindre 394 000 tonnes en 2021. Bien que l'ensemble des types de boues   limin  es ait diminu  , ce sont les boues enfouies qui affichent les plus grandes diminutions, soit de 37 % pour les boues municipales et 31 % pour les autres types de boues.

En incluant les boues, la quantit   totale de mati  res r  siduelles   limin  es en 2021 s'  l  ve donc    6 160 000 tonnes. Il s'agit d'une augmentation de 5 % par rapport aux 5 848 000 tonnes³   limin  es en 2018.

² Voir les sections sur les **r  sidus de CRD**, les **mati  res organiques** et les **  cocentres** pour plus d'information.

³ Donn  e r  vis  e par rapport    celle diffus  e dans le Bilan 2018.

Tableau 3

Quantit   de mati  res r  siduelles   limin  es par cat  gories de mati  res r  siduelles (en tonnes)

Cat��gories de mati��res	2018	2019	2020	2021	Diff��rence 2018-2021	kg/hab. 2021
D��chets d'origine municipale	2 037 000	1 986 000	2 046 000	1 938 000	- 5 %	225
R��sidus provenant d'ICI	1 901 000	2 112 000	1 927 000	1 947 000	2 %	226
R��sidus provenant du secteur CRD	839 000	815 000	802 000	1 018 000	21 %	118
R��sidus encombrants	25 000	54 000	51 000	35 000	40 %	4
R��sidus d'��cocentres	74 000	94 000	108 000	106 000	43 %	12
R��sidus de centres de tri CRD	130 000	290 000	338 000	339 000	161 %	39
R��sidus de centres de tri autres que CRD	151 000	104 000	145 000	143 000	- 5 %	17
Mati��res de la collecte s��lective achemin��es �� l'��limination sans tri	N.D.	N.D.	3 000	3 000	S.O.	0
R��sidus de centres de compostage et collecte de mati��re organique	11 000	9 000	11 000	20 000	82 %	2
Balayures de rue	39 000	8 000	45 000	39 000	0 %	5
R��sidus d'incin��ration	93 000	83 000	82 000	77 000	- 17 %	9
Sols ��limin��s	6 000	7 000	1 000	400	- 93 %	0
Animaux morts	N.D.	5 000	3 000	3 000	S.O.	0
Autres	56 000	134 000	117 000	96 000	71 %	11
Boues municipales incin��r��es	338 000	325 000	286 000	299 000	- 12 %	35
Boues municipales enfouies	123 000	118 000	86 000	77 000	- 37 %	9
Autres boues enfouies (agroalimentaires, industrielles, etc.)	26 000	15 000	14 000	18 000	- 31 %	2
Total	5 848 000	6 159 000	6 065 000	6 160 000	5 %	716

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020

Afin d'examiner l'évolution de la composition des matières résiduelles qui sont éliminées, RECYC-QUÉBEC a réalisé **une étude de caractérisation à l'élimination** d'envergure provinciale qui s'est déroulée d'octobre 2019 à novembre 2020.

En comparant les résultats obtenus avec les données d'une étude semblable réalisée en 2011, il en ressort les grands constats suivants :

- **Les matières recyclables** (papier, carton, plastique, verre et métal) éliminées ont **diminué globalement de 6 %** (tous secteurs confondus, soit municipal, ICI et CRD) pour la période 2011-2019.
- Malgré cette baisse globale au niveau des matières recyclables, on constate **une hausse importante (54 %) des cartons éliminés provenant des ICI** depuis 2011, de même qu'une hausse des papiers et cartons laminés ou composites de ce même secteur.
- Les **matières organiques ont quant à elles connu une forte diminution entre 2011 et 2019**, et ce, autant dans le secteur municipal qu'ICI. En 2011, elles représentaient 43 % du total éliminé alors qu'en 2019, cette proportion s'élève à 30 % du total.
- Parmi les matières qui ont connu une **hausse des quantités éliminées** en 2019 comparativement à 2011, on note **les résidus de CRD** (soit les résidus de CRD présents dans les déchets d'origine municipale et dans les déchets provenant d'ICI, de même que l'ensemble des résidus provenant du secteur de la CRD), alors que ceux-ci représentent désormais près de **28 % du total éliminé en 2019**, comparativement à 22 % en 2011. Cette proportion augmente encore davantage si on ajoute les rejets de centres de tri de résidus de CRD acheminés à l'élimination, mais qui n'ont pas fait partie de cette étude de caractérisation. Cette hausse s'explique majoritairement par une augmentation des quantités de bois éliminées (69 % entre 2011 et 2019). Cette augmentation est encore plus importante pour le bois d'origine ICI, qui a connu une hausse des quantités éliminées de 150 % pour cette période.
- **Les encombrants, les textiles et les résidus domestiques dangereux (RDD)** sont les autres catégories de matières éliminées qui ont connu **des hausses importantes**, soit de 141 %, 82 % et 137 % respectivement.

La quantité éliminée par habitant

En 2021, 716 kg de matières résiduelles ont été éliminés par habitant, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2018. Durant la même période, la population du Québec a poursuivi sa croissance, l'augmentation entre 2018 et 2021 étant de 2 %.

Tableau 4

Comparaison entre la population du Québec et la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant

	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021
Population du Québec	8 401 738 ^r	8 503 483	8 578 300	8 602 335	200 597
Différence annuelle	-	1 %	1 %	0,3 %	2 %
Quantité éliminée totale (en tonnes)	5 848 000	6 159 000	6 065 000	6 160 000	5 %
Quantité éliminée par habitant (kg/hab.)	696^r	724	707	716	20
Différence annuelle	-	4 %	-2 %	1 %	3 %

^r Données révisées par rapport à celles diffusées dans le Bilan 2018.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

Dans les dernières années, l'agrandissement de plusieurs lieux d'enfouissement technique a mis en lumière un certain nombre d'enjeux concernant l'élimination des résidus ultimes au Québec. Alors que plusieurs lieux d'enfouissement se retrouvent confrontés à des enjeux de capacité, la quantité de matières résiduelles vouées à l'élimination n'atteint toujours pas les diminutions visées par les différentes mesures mises en œuvre à cette fin.

Face à ce constat, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une enquête et une audience publique portant sur *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes*.

En janvier 2022, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a déposé **son rapport** afin de permettre au gouvernement de développer une vision à long terme pour la gestion des résidus ultimes. Cette démarche de consultation a permis d'élargir les horizons sur la prévention et la gestion des matières résiduelles au Québec et d'aller au-delà de la seule notion de résidu ultime.

Afin d'atteindre les objectifs que le Québec s'est fixés, la commission d'enquête du BAPE a conclu qu'il faut en faire plus et mieux, en misant notamment davantage sur la réduction et les stratégies d'économie circulaire. À cet effet, les constats et avis de la commission ont permis de dégager 11 orientations stratégiques qui devraient guider le gouvernement dans la prise de décisions éclairées pour la gestion des matières résiduelles.

Des comportements en évolution

Selon le **Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2^e édition)** réalisé par RECYC-QUÉBEC en 2021, on observe une amélioration significative de certains comportements 3RV. La quasi-totalité (97 %) des Québécois(e)s a affirmé récupérer les matières recyclables systématiquement ou la plupart du temps. Tout d'abord considérées comme marginales, les initiatives de réduction à la source, telles que le mouvement zéro déchet ou encore la lutte au gaspillage alimentaire, sont maintenant nombreuses et accessibles.

Ce portrait démontre aussi une plus grande ouverture des répondants envers l'implantation de mesures incitatives.

À cet effet, plus des trois quarts des répondants (81 %) sont très ou plutôt favorables à l'idée que leur municipalité adopte une politique « zéro déchet », soit une amélioration par rapport à 2015 (76 %).

Presque cinq personnes sur dix (49 %) affirment également qu'elles arriveraient à produire moins de déchets si leur municipalité leur donnait une ristourne sur la quantité de matières qu'elles mettent à la collecte des matières recyclables ou compostables, soit une plus grande proportion que 2015 (40 %).

Finalement, l'idée que chaque foyer paie pour la collecte des déchets selon le volume est appuyée par 47 % des répondants.

La possibilité de réduire la production de déchets au Québec et les recommandations pour y arriver font d'ailleurs l'objet d'une démarche mise en place par RECYC-QUÉBEC et l'INM. Toute l'information concernant ce panel citoyen est disponible au lien suivant : **Panel citoyen sur la réduction - RECYC-QUÉBEC - Institut du Nouveau Monde (inm.qc.ca)**.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

L'utilisation de matières résiduelles en recouvrement ou pour d'autres usages dans les lieux d'enfouissement

En 2021, 2 736 000 tonnes de matières ont été utilisées en recouvrement ou autres usages⁴ dans les lieux d'enfouissement québécois. Il s'agit d'une augmentation de 2 % depuis 2018, les quantités ayant diminué en 2019 et 2020, pour ensuite augmenter en 2021.

La majorité des matières utilisées en recouvrement ou autres usages sont composées de sols contaminés, suivies de résidus de broyage de ferraille et finalement d'autres types de matières (balayure de rue, verre, cendre, scorie, etc.).

Tableau 5

Quantité de matières résiduelles utilisées en recouvrement ou autres usages (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021	Différence 2018-2021	kg/hab. 2021
Sols propres	198 000	110 000	170 000	115 000	- 42 %	13
Sols contaminés	1 250 000	1 522 000	1 282 000	1 533 000	23 %	178
Résidus de broyage (fluff)	390 000	334 000	288 000	421 000	8 %	49
Résidus de CRD	432 000 ^r	359 000	297 000	299 000	- 31 %	35
Autres	403 000 ^r	333 000	271 000	368 000	- 9 %	43
Total utilisé en recouvrement ou autres usages	2 674 000^r	2 659 000	2 308 000	2 736 000	2 %	318
Total enfoui	5 146 000	5 477 000	5 464 000	5 555 000	8 %	

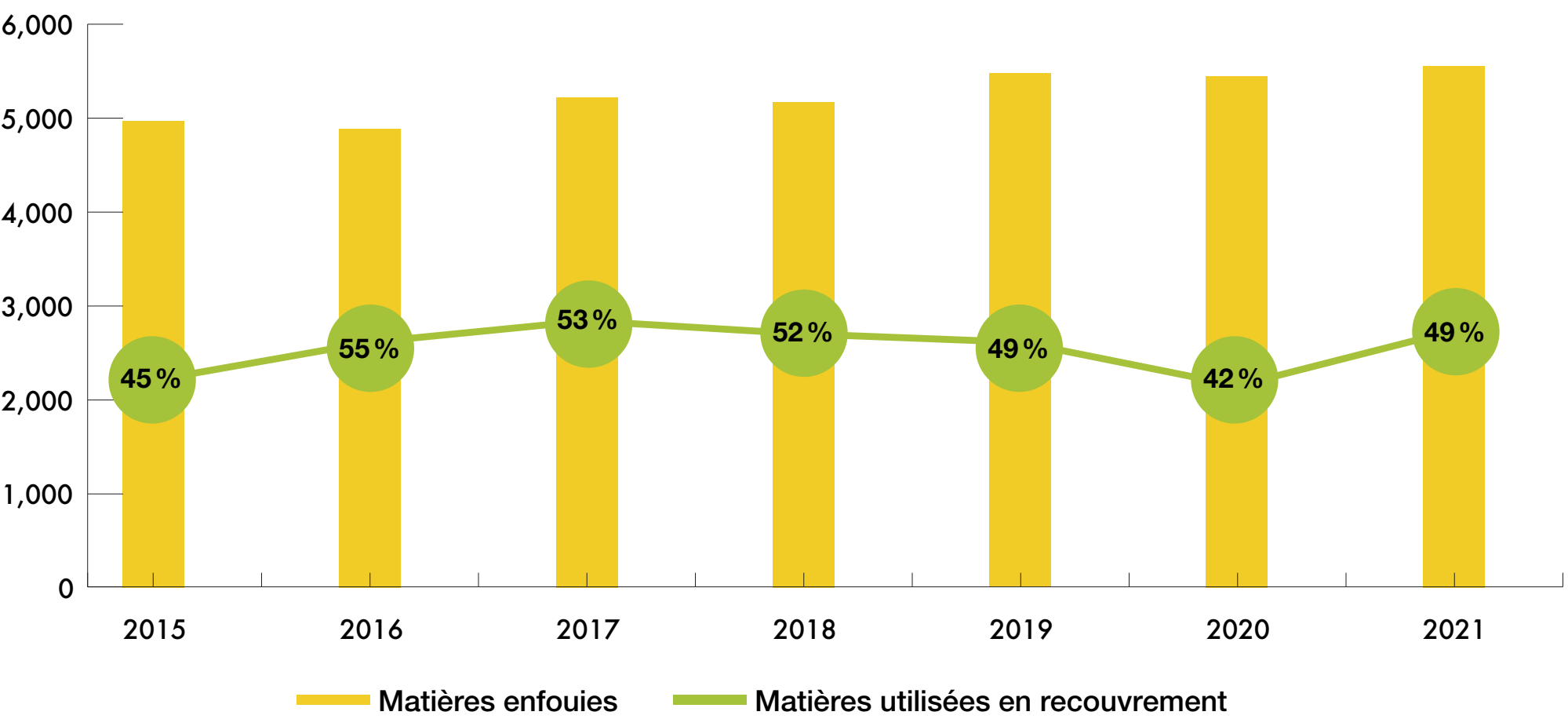
^r Données révisées par rapport à celles diffusées dans le Bilan 2018.

Après avoir diminué en 2019 et 2020, la quantité de matières résiduelles utilisée en recouvrement en 2021 est légèrement supérieure à 2018. Néanmoins, en raison de la hausse des quantités de matières éliminées, le rapport recouvrement/enfouissement a diminué de trois points de pourcentage depuis 2018 pour atteindre 49 %.

Une diminution importante de ce ratio est observable en 2020, alors qu'il atteint 42 %. Cela peut s'expliquer en partie par les effets de la pandémie et des confinements qui ont ralenti l'activité économique au Québec, ce qui pourrait expliquer les diminutions dans les quantités de sols contaminés, de fluff et d'autres types de matières utilisées en recouvrement.

Tableau 6

Quantité de matières acheminées dans les différents lieux d'enfouissement et proportion de matières utilisées en recouvrement ou autres usages (en milliers de tonnes)



⁴ Il s'agit de la quantité de matières résiduelles utilisées en recouvrement ou autres usages qui a été déclarée par les lieux d'élimination pour 2021. Par contre, les lieux d'élimination n'ont pas l'obligation de déclarer les quantités de matières résiduelles reçues, mais utilisées pour d'autres usages en dehors de la zone de dépôt. On estime à plus de 100 000 tonnes la quantité de matières résiduelles utilisées à cette fin qui n'auraient pas été déclarées.

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

Une r  glementation en   volution

Au Qu  bec, le R  glement sur les redevances exigibles pour l'  limination de mati  res r  siduelles permet d'encourager la r  duction, le r  emploi et le recyclage en imposant un montant payable pour chaque tonne de mati  res r  siduelles   limin  e.

Le 3 ao  t 2022, le gouvernement a   dict   le R  glement modifiant le R  glement sur les redevances exigibles pour l'  limination de mati  res r  siduelles. Ainsi,    compter du 1  r janvier 2023, des redevances de 30 \$ / tonne seront exig  es pour l'  limination de mati  res r  siduelles re  ues dans un LET, un LEDCD ou une installation d'incin  ration de mati  res r  siduelles, comparativement    un montant de 24,32 \$ en 2022. Ce montant de 30 \$ sera index   de 2 \$ annuellement.

Le R  glement pr  voit   galement l'introduction d'une redevance partielle (1/3 des redevances pour l'  limination)    partir du 1  r janvier 2023 sur les mati  res r  siduelles utilis  es comme mat  riel de recouvrement journalier ou dans la confection de chemins d'acc  s,    l'exception des r  sidus fins provenant de centres de tri de r  sidus de CRD dont l'exigence a   t   repouss  e au 1  r janvier 2026. Cette redevance partielle pourrait avoir un effet sur les quantit  s de mati  res utilis  es en recouvrement et autres usages dans les lieux d'enfouissement. Le prochain Bilan, qui portera sur l'ann  e de r  f  rence 2023, donnera une premi  re mesure de l'impact de ce changement r  glementaire.

Les mati  res r  siduelles de fabrique   limin  es par les pap  ti  res

En 2021, environ 1,2 M de tonnes a   t   enfouie dans des lieux d'enfouissement de fabrique ou   limin  e par combustion par les pap  ti  res, une quantit   en baisse de pr  s de 15 % depuis 2018.

Les quantit  s   limin  es dans les lieux d'enfouissement de fabrique ou par combustion ne sont pas prises en compte dans l'atteinte des objectifs de quantit  s   limin  es par habitant, car les installations traitant ces mati  res ne sont pas soumises au REIMR.

Tableau 7

Quantit   de mati  res r  siduelles de fabriques   limin  es par les pap  ti  res

	2018 (tonnes)	2021 (tonnes)	Quantit�� ��limin��e par habitant en 2021 (kg/hab.)	Diff��rence 2018-2021
Enfouissement dans un lieu de fabrique	474 000	340 000	40	- 28 %
Combustion	914 000	843 000	98	- 8 %
Total	1 388 000	1 183 000	137	- 15 %

Avant-propos

Section 1

La collecte s  lective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des mati  res
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et m  tal)

Section 3

Les mati  res organiques

Section 4

Les r  sidus de construction,
de r  novation et
de d  molition

Section 5

Les   cocentres

Section 6

La r  cup  ration des textiles

Section 7

Les programmes
de r  cup  ration sp  cifiques

Section 8

Les autres fili  res de
r  cup  ration des mati  res

Section 9

La valorisation   nerg  tique

Section 10

L'  limination

M  thodologie

M  thodologie

Afin de faciliter la lecture, les r  sultats ont   t   arrondis. Il est donc possible que les totaux ou les pourcentages affich  s dans les tableaux et les figures, arrondis   galement, ne correspondent pas tout    fait    la somme des r  sultats qui leur sont associ  s. Tous les calculs de totaux, de variation et de r  partition en pourcentage sont effectu  s    partir des donn  es brutes.

Collecte des donn  es

La r  alisation du Bilan de la gestion des mati  res r  siduelles au Qu  bec (le Bilan) est un processus bas   principalement sur des enqu  tes faites aupr  s d'installations en activit   au Qu  bec et celles-ci r  pondent    RECYC-QU  BEC sur une base volontaire, sauf pour les 74 lieux d'  limination et les 36 pap  ti  res, qui sont d  j  a tenus de fournir des d  clarations par r  glement.

Au total, 895 installations de r  cup  ration, de tri et de valorisation des mati  res r  siduelles ont   t   questionn  es dans le cadre du Bilan 2021. La formule utilis  e pour interroger les installations vis  es a   t   la m  me qu'en 2018. Diff  rents questionnaires ont   t     labor  s, chacun   tant sp  cifique au type d'installation questionn  e, selon les 18 cat  gories d'installations vis  es par le Bilan (voir tableau 1). Les questionnaires ont ensuite   t   transmis en janvier 2022 par le biais d'envois courriel cibl  s. Les r  ponses   taient attendues pour le 31 mars de la m  me ann  e et des relances ponctuelles par courriel et par t  l  phone ont   t   faites aupr  s des r  pondants des installations. Finalement, **658 installations ont r  pondu    l'enqu  te**, ce qui correspond    un taux de r  ponse moyen de 74 %. Les taux de r  ponse d  taill  s sont pr  sent  s dans le tableau 1.

¹    titre comparatif, le taux de r  ponse global du Bilan 2018   tait de 70 %.

Tableau 1

Nombre d'installations r  pertori  es et taux de r  ponse    l'enqu  te du Bilan

	Nombre d'installations ayant r��pondu �� l'enqu��te	Nombre d'installations questionn��es	Taux de r��ponse
Centres de tri de la collecte s��lective	26	27	96 %
Courtiers de mati��res recyclables	3	18	15 %
R��cup��rateurs de mati��res recyclables provenant des industries, commerces et institutions (ICI)	16	19	84 %
Conditionneurs et recycleurs de fibres, incluant les pap��ti��res acceptant des fibres recycl��es	15	17	88 %
Conditionneurs et recycleurs de plastique (except�� le polystyr��ne)	10	16	63 %
Conditionneurs et recycleurs de polystyr��ne (PS)	5	6	83 %
Conditionneurs et recycleurs de verre	5	6	83 %
D��chiqueteurs de m��taux	3	5	60 %
Fonderies recyclant des m��taux	11	21	52 %
Installations de traitement des mati��res organiques	45	53	85 %
Centres de tri de r��sidus de construction, de r��novation et de d��molition (CRD)	35	55	64 %
Conditionneurs et recycleurs de bois	6	10	60 %
��cocentres	290	393	74 %
R��cup��rateurs de r��sidus domestiques dangereux (RDD) et r��cup��rateurs de contenants pressuriss��s de propane	7	15	47 %
R��cup��rateurs de textiles	157	207	74 %
R��cup��rateurs d'��quipements de protection individuelle (��PI)	5	5	100 %
R��cup��rateurs de matelas	3	4	75 %
Installations utilisant des mati��res r��siduelles �� des fins de valorisation ��nerg��tique	16	18	89 %
Total	658	895	74 %¹

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des matières
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction,
de rénovation et
de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes
de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de
récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

À ces installations s'ajoutent les informations déjà disponibles chez RECYC-QUÉBEC pour les programmes suivants : pneus, consigne publique et programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP). D'autres sources d'information et documents ont été utilisés et sont détaillés dans les précisions données par section.

Pandémie de COVID-19

La crise sanitaire en lien avec la pandémie de COVID-19 a provoqué, en 2020 et en 2021, son lot d'effets et d'impacts, notamment sur la production et la gestion des matières résiduelles. Plusieurs changements, tels que les périodes de confinement, l'augmentation des achats en ligne avec livraison à la maison, le télétravail, des ICI ayant connu des périodes de fermeture prolongées, ont eu un impact sur la génération et le traitement des matières résiduelles durant l'année étudiée par ce présent Bilan.

Considérant ces modifications importantes des habitudes de vie et de consommation, la possibilité d'établir de nouvelles tendances basées sur cette période est limitée. C'est lors de la réalisation du prochain Bilan, qui portera sur l'année de référence 2023, qu'une évaluation plus précise des tendances amorcées sera possible.

Traitement et analyse des données

Les données recueillies sont d'abord validées avant d'être ensuite analysées. Plusieurs résultats ont également été validés par des sources d'informations complémentaires. Une attention particulière a été portée afin d'éviter le double comptage, puisque les échanges de matières entre installations sont fréquents.

Lorsque possible, c'est-à-dire lorsque des données antérieures permettant une imputation statistique étaient disponibles, des extrapolations ont été effectuées pour combler les données des installations non répondantes et présenter un portrait représentatif à l'échelle provinciale. Lorsqu'applicable, l'information présentée correspond uniquement au portrait des répondants et la distinction est indiquée dans le texte.

Secteur municipal

Le secteur municipal inclut les ménages et les ICI qui sont desservis par les collectes municipales. Ainsi, lorsque des quantités d'origine municipale sont présentées, ces dernières incluent une quantité de matières provenant de ces ICI, non pas seulement des quantités provenant des résidences.

Précisions par section

Certaines précisions méthodologiques ne s'appliquent qu'à des sections spécifiques et sont présentées ci-dessous.

La collecte sélective

Une nouvelle méthodologie est utilisée dans le Bilan 2021 pour estimer les quantités de matières de provenance municipale qui sont acheminées aux fins de recyclage. En effet, aucune étude de caractérisation résidentielle n'a été effectuée par RECYC-QUÉBEC depuis celle de 2015-2017, mais des études de caractérisation à l'élimination ont été réalisées, permettant ainsi d'obtenir les données sur les quantités de matières recyclables générées, en utilisant une méthodologie différente.

Les données obtenues grâce à cette nouvelle méthodologie sont basées entièrement sur des données réelles et nécessitent ainsi moins d'hypothèses. De plus, cette façon de faire, qui utilise les données du secteur municipal plutôt que résidentiel, concorde avec les orientations liées à la modernisation de la collecte sélective. En effet, cette dernière s'appliquera en premier lieu à tout le secteur municipal, incluant les résidences, mais également aux ICI desservis par les municipalités à l'heure actuelle.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Le conditionnement et le recyclage des fibres et du plastique

Fibres

Il n'est pas possible pour les papetières de distinguer les rejets générés par le traitement des fibres récupérées de ceux générés par l'ensemble de leurs procédés. Comme les données présentées ne concernent que le recyclage des fibres et ne prennent pas en considération les autres matières utilisées (fibres vierges, copeaux, etc.), il n'est conséquemment pas possible de présenter des quantités ou encore un taux de rejets associés au recyclage des fibres.

De plus, au tableau 1, l'amalgame de certaines catégories particulières déclarées par les répondants peut faire en sorte d'expliquer certaines différences entre 2018 et 2021. De plus, le terme « journaux » fait référence tant aux catégories (56) Sorted Residential Papers & News (SRPN) et (58) Sorted Clean News (SCN), tel que définis par l'Institute of Scrap Recycling Industries (ISRI) dans le **Scrap Specification Circular**.

Fibres et plastiques

Les données d'exportations internationales présentées aux sections sur le conditionnement et le recyclage des fibres et du plastique ont été obtenues grâce aux données publiques de Statistique Canada, les données quantitatives sur les échanges interprovinciaux n'étant toutefois pas disponibles.

Les données sur les matières organiques (MO)

En plus des données des installations de compostage et de biométhanisation répondantes à l'enquête, le portrait présenté dans le Bilan repose sur différentes sources de données :

- À l'exception des quantités de composts et digestats épandues (estimées à partir de l'enquête auprès des installations de traitement), les données relatives aux activités de recyclage des matières résiduelles fertilisantes en 2021 provenant du MELCCFP (données non publiées) ont été utilisées pour estimer les quantités de matières organiques recyclées par épandage.
- Outre pour les quantités éliminées de boues et résidus agroalimentaires mentionnées précédemment, les données des trois grandes catégories d'industries, commerces et institutions (ICI) ont fait l'objet de méthodologies de quantification provenant des sources de données suivantes :
 - Les déclarations de 2021 des fabriques des pâtes et papiers (MELCCFP, données non publiées) ont été utilisées afin de réaliser le portrait de ce secteur.
 - Le Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation² (Solinov, 2013) a été utilisé pour estimer les quantités réutilisées pour l'alimentation animale dans le secteur agroalimentaire.
 - Les quantités de résidus agroalimentaires épandues au sol sont tirées des données relatives aux activités de recyclage des matières résiduelles fertilisantes (MELCCFP, données non publiées).

² <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et le recyclage des matières recyclables (papier et carton, plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction, de rénovation et de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

Voici quelques précisions supplémentaires concernant les données présentées au tableau 1 de la section portant sur les matières organiques :

- En absence de critères spécifiques de valorisation énergétique, l'incinération correspond à toute forme de combustion de matières avec ou sans récupération de chaleur. Ces quantités excluent les résidus de première transformation du bois actuellement dirigés vers des installations de cogénération de la biomasse. Cette précision s'applique également à la section concernant les matières résiduelles de fabrique éliminées par les papetières présentée dans la fiche sur l'élimination.
- Seuls les boues et les résidus organiques putrescibles (C/N < 70) du secteur des pâtes et papiers sont pris en compte dans le calcul de la génération et du taux de recyclage des matières organiques putrescibles en 2021. Toutefois, ce secteur d'activités génère des quantités importantes de résidus non putrescibles, évaluées à plus d'un million de tonnes par année.

Les résidus de CRD

Pour le présent Bilan, les données considérées pour le secteur CRD sont celles du secteur du bâtiment. Des quantités importantes de résidus, particulièrement du béton et autres agrégats, sont générées par le secteur des infrastructures et peuvent être réutilisées sur les chantiers ou valorisées et ne sont pas prises en considération dans le présent Bilan.

Les données sur les écocentres, les récupérateurs ICI, les récupérateurs de matelas, de textiles et de RDD et les installations de valorisation énergétique

Les données présentées pour les sections écocentres, récupérateurs ICI, récupérateurs de matelas, de textiles et de RDD et les installations de valorisation énergétique ne concernent que les répondants, la grande variabilité de ces secteurs ne permettant pas d'extrapolation ni d'estimation des gisements provinciaux.

Textiles

La méthodologie utilisée pour le calcul des quantités éliminées ayant changé, il n'est pas possible de faire de comparaisons directes avec les données diffusées dans le Bilan 2018.

En effet, aucune étude de caractérisation résidentielle n'a été effectuée par RECYC-QUÉBEC depuis celle de 2015-2017. Cependant, des études de caractérisation à l'élimination ont été réalisées, permettant ainsi d'obtenir, pour 2021, les quantités éliminées de textiles d'origine municipale.

L'élimination

À l'exception des données sur les matières résiduelles de fabrique éliminées par les papetières, qui proviennent des déclarations des fabriques de pâtes et papiers (MELCCFP, données non publiées), les données sur l'élimination au Québec proviennent des données des rapports des lieux d'élimination fournis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les lieux d'élimination sont en effet soumis au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) et ont l'obligation de produire et de transmettre un rapport annuel d'activités au MELCCFP. Les installations soumises à cette obligation sont les lieux d'enfouissement techniques (LET), les incinérateurs, les lieux d'enfouissement en tranchées (LEET), les centres de transfert (CT) et les lieux d'enfouissement de débris de construction et démolition (LED CD). Le MELCCFP transmet ces rapports à RECYC-QUÉBEC et c'est grâce à cette collaboration qu'il est possible de produire une section exhaustive sur cette thématique dans le Bilan, ainsi que d'amener des compléments d'information nécessaires à la rédaction des sections sur les matières organiques et les résidus de CRD.

Les données issues de l'Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 ont été jumelées aux données d'élimination de 2021 afin d'estimer les quantités éliminées par catégories de matières pour les différentes sections.

Avant-propos

Section 1

La collecte sélective

Section 2

Le conditionnement et
le recyclage des matières
recyclables (papier et carton,
plastique, verre et métal)

Section 3

Les matières organiques

Section 4

Les résidus de construction,
de rénovation et
de démolition

Section 5

Les écocentres

Section 6

La récupération des textiles

Section 7

Les programmes
de récupération spécifiques

Section 8

Les autres filières de
récupération des matières

Section 9

La valorisation énergétique

Section 10

L'élimination

Méthodologie

En cohérence avec la mission de l'organisation, le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec est disponible en version PDF seulement.

Bureau de Québec

500, Grande Allée Est, bureau 201

Québec (Québec) G1R 2J7

418 643-0394

Sans frais : 1 866 523-8290

Bureau de Montréal

141, avenue du Président-Kennedy

8^e étage

Montréal (Québec) H2X 1Y4

Téléphone : 514 352-5002

Ligne INFO-RECYC

1 800 807-0678 (sans frais)

514 351-7835 (région de Montréal)

[RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](mailto:info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca)

info@RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca

Sans frais : 1 866 523-8290

ISBN : 978-2-550-94646-5

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023